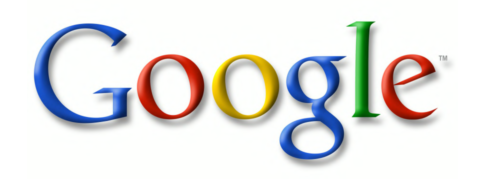


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1873



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1873.

MM. L. DELISLE,	Président.
CH. ROBERT,	Premier Vice-Président.
J. QUICHERAT,	Deuxième Vice-Président.
G. PERROT,	Secrétaire.
A. PROST,	Secrétaire-Adjoint.
E. AUBERT,	Trésorier.
POL NICARD,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. J. MARION.
MICHELANT.
DE BARTHÉLEMY.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. DE GUILHERMY.
COCHERIS.
E. BOUTARIC.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1873.

MM.

1. GUIZOT (F.) G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue Billaut, 10 (1828).

2. MARTONNE (G. M. DE) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1833-1853).

3. BRETON (Ernest) ✻, rue de Maubeuge, 6 (1838-1854).

4. NIEUWERKERKE (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

5. MAURY (Alfred) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).

6. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

7. SAUSSAYE (Louis DE LA) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).

8. . . . .

9. . . . .

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1873.

MM.

1. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (29 novembre 1836).

2. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. LACABANE (Léon) O. ✱, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).

4. MARION (Jules) ✱, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

5. QUICHERAT (Jules) ✱, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la commission des monuments historiques, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

6. RENIER (Léon) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

7. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire-général des Musées nationaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

8. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

9. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

10. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1851).

11. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

12. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

13. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

14. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

15. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 54 (6 juin 1851).

16. Michelant (Henri-Victor) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

MM.

17. WADDINGTON (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, rue Boissy-d'Anglas, 8 (19 décembre 1853).

18. COCHERIS (Hippolyte) ✻, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

19. DELISLE (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

20. MARIETTE (Auguste) C. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

21. DELOCHE (Jules-Edmond-Maximin) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solferino, 13 (16 avril 1856).

22. EGGER (Émile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

23. LE BLANT (Edmond) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

24. CREULY (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

MM.

25. Boutaric (Edgard) *, professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

26. Vogüé (le comte Melchior de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Constantinople, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

27. Barthélemy (Anatole de) *, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

28. Passy (Louis), docteur en droit, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

29. Bertrand (Alexandre) *, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de la Pépinière, 22 (7 août 1861).

30. Chabouillet (P. M. Anatole) O. *, conservateur-sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

31. Rey (A. E. G.) *, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

32. Guérin (Victor) *, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (8 décembre 1862).

33. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 2 (2 mai 1866).

34. Guilhermy (le baron de) *, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

MM.

35. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

36. Heuzey (Léon) ✻, professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

37. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

38. Mabille (Émile), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 64 (8 janvier 1868).

39. Perrot (G.) ✻, maître de conférences à l'École normale, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

40. Wescher (C.) ✻, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de la Barouillère, 12 (3 juin 1868).

41. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

42. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

43. Duplessis (Georges), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

44. Dumont (Albert), docteur ès-lettres, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

45. N. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Martigny (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

Guigue (M. C.), percepteur à Vonnas (5 février 1868).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Fleury (Édouard) ✻, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863.

Alpes (Basses-).

Arbaud (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Aube.

MM.

Arbois de Jubainville (d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Boutiot (Théophile), à Troyes (6 juin 1867).

Pigeotte (L.), à Troyes (7 février 1872).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Bouches-du-Rhône.

Rouard (E.) ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Aix (9 novembre 1834).

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (Jacques), directeur du Musée Borely, à Marseille (3 novembre 1869).

Calvados.

Caumont (A. de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

MM.

DELAYANT, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

GRASILIER (l'abbé), à Saintes (3 juillet 1872).

Cher.

BUHOT DE KERSERS, à Bourges (5 juin 1872).

Côte-d'Or.

LAPÉROUSE (Gustave) ✻, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

BAUDOT (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

ARBAUMONT (Jules D'), à Dijon (15 novembre 1865).

BEAUNE (H.), substitut du procureur général, à Dijon (15 novembre 1865).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

GARNIER (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

BEAUVOIS, à Corberon (28 juin 1871).

BEAUDOUIN (Jules), suppléant à la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

GAULTIER DU MOTTAY (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

LEMIÈRE (P. L.), à Saint-Brieuc (16 décembre 1865).

Creuse.

DUGENEST, à Guéret (9 décembre 1837).

FILLIOUX (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

MM.

Gaucheraud (Hippolyte), à la Souterraine (12 juin 1867).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (P. de), à Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

Castan (A.) ✻, bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Drôme.

Chevalier (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

Levot (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes (11 janvier 1865).

Flouest (Ed.) ✻, procureur de la République, à Nîmes (3 novembre 1869).

Garonne (Haute-).

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

Labatut (Edm.), à Toulouse (1er juillet 1868).

Gironde.

MM.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Sansas, à Bordeaux (6 mars 1872).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

André ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Rennes, quai Saint-Yves, 14 (30 septembre 1829).

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes (5 mars 1862).

Michel (le ch^er Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Rennes, boulevard Sévigné, 32 (19 mai 1846).

Morin (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes (5 février 1868).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Le Mire (M.-J.), à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

MM.

GRAS (Pierre), archiviste de la Diana, à Montbrison (18 mars 1868).

Loire (Haute-).

AYMARD, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

GIRARDOT (le baron DE) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Haute-du-Château, 4, à Nantes (9 avril 1847).

GALLES (René), sous-intendant militaire de 1re classe, à Nantes (4 avril 1864).

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes (2 juin 1869).

Loiret.

MANTELLIER ✻, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, à Saint-Ay (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules) ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Loir-et-Cher.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

BARRÈRE (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

MAGEN, à Agen (1er février 1865).

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Agen (5 mars 1873).

Maine-et-Loire.

MM.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Savy ✻, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (Edouard de) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe-et-Moselle.

Morlet (Ch. Gabriel de) O. ✻, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

Mougenot (Léon), à Nancy, rue Saint-Dizier (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Briey (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat, à Briey (4 février 1863).

Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel à Nancy (7 mai 1866).

Cournault (Ch.), conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

MM.

Chautard, professeur à la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

Meuse.

Dumont ✻, vice-président du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Morbihan.

Rosenzweig (Louis), archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Oise.

Colson (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ✻, à Ribecourt (16 avril 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Dumarsy (Arthur), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Orne.

MM.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Marmin (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

Belleval (René de), sous-préfet, à Béthune (4 mars 1864).

Becq de Feuquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, ancien notaire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J.-B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de) ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhin (Haut-).

MM.

CHAUFFOUR (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

MOSSMANN, à Belfort (6 février 1867).

Rhône.

ALLMER (A.), à Lyon (6 mars 1861).

SOULTRAIT (le comte Georges DE) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.), directeur des Musées de la ville de Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône (Haute-).

SUCHAUX (Henri), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

CHABAS (F.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).

Sarthe.

HUCHER (E.) ✻, au Mans (18 novembre 1863).

Seine.

LEGUAY (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Seine-et-Marne.

MM.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au Lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Seine-Inférieure.

Cochet (l'abbé) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen (9 août 1853).

Lépinois (de), conservateur des hypothèques, à Rouen (16 novembre 1859).

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. Robillard de) ✻, archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du Collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

MM.

Garnier (Joseph) ✱, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), rue Lemercier, 36, à Amiens (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules) ✱, chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art Chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Jumel (l'abbé), à Quevauvillers (5 janvier 1870).

Hennebert ✱, commandant du génie, à Amiens (3 janvier 1872).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary Lafon ✱, bibliothécaire, à Montauban (9 mars 1853).

Lagrèze-Fossat (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

Devals, archiviste, à Montauban (1er mai 1867).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Tessier (O.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Toulon, boulevard de Strasbourg, 22 (5 juin 1872).

Vaucluse.

MM.

DELOYE (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

FILLON (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

BAUDRY (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

Vienne.

LECOINTRE-DUPONT (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

CHÉRUEL (A.) O. ✻, recteur de l'Académie, à Poitiers (7 août 1867).

LONGUEMAR (LE TOUZÉ DE) ✻, à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

LAURENT (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

LECLERC (Lucien), médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon (20 novembre 1851).

Yonne.

SALMON (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

JULLIOT (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

ELLIS (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

MM.

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décemdre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

MM.

WITTE (le baron J. DE) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

CHALON (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

OTREPPE DE BOUVETTE (D'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), à Bruxelles (18 janvier 1865).

DOGNÉE (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

PINCHART (Alex.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

WORSAAE, conseiller d'État, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MULLER (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

SCHMIDT (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

MM.

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Dirks (le docteur J.), à Leuwarden (3 mars 1869).

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Joseph-Marie), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier J. B. de) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

MM.

CITTADELLA (Luigi-Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

CONESTABILE (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

HENZEN (le docteur Wilhem), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Norwége.

UNGER, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

MACEDO (le conseiller, commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

FRIEDLÆNDER (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

ZUMPFT (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

BOCK (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

AUS'M WERTH (le professeur Ernest), à Kessenich près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

MM.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Koehne (Bernard de), conseiller d'Etat actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'Etat (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Pictet (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des antiquaires de Normandie.

— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Société française d'archéologie.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission d'archéologie.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

MARNE, *Reims*. Académie de Reims.
— *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEUSE, *Verdun*. Société philomathique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SAVOIE, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Institut historique. — Société philotechnique. — Société d'archéologie parisienne.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VIENNE. *Poitiers*. Société des antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Epinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des antiquaires. — The archeological Institute of Great Britain and Ireland. Société des antiquaires d'Ecosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— — Académie d'archéologie.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.

— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.

— *Valence*. Société archéologique de Valence.

États-Unis, *Boston*. Société des antiquaires.

— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstad, *Mayence*. Société des antiquaires.

Hollande, *Lewarden*. Société de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Société archéologique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1873.

Séance du 8 Janvier.

Présidence de MM. Boutaric et Delisle.

M. E. Boutaric, président sortant, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup vécu pour apprendre que les joies de l'homme sont courtes et que ses espérances, en apparence les plus solides, sont renversées en un instant ; mais, plus on avance dans la vie, plus cette amère vérité se fait sentir et s'impose par de cruelles épreuves. Il y a quelques jours à peine, lors de notre dernière réunion, à la veille de quitter ce fauteuil où votre bienveillante indulgence m'avait appelé, j'étais tout joyeux de l'espoir de venir, au renouvellement de l'année, vous dire : Mes chers confrères, il y a un an, à pareil jour, vous m'appeliez à vous présider. Je rends grâces à Dieu de vous retrouver tous autour de moi pour vous remercier d'avoir rendu ma tâche si facile et si douce que ce qui devait être un fardeau est devenu un plaisir et un honneur.

« Mais, hélas ! quelques heures ont suffi pour jeter le deuil sur notre Compagnie. La mort a frappé un de nos confrères à qui l'âge semblait promettre encore de longs jours, et qui n'avait pas encore donné tout ce qu'on était en droit d'attendre de son talent mûri par les veilles et par l'étude. M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut, pro-

fesseur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du musée du Louvre, a succombé dans les derniers jours de décembre à un mal subit. Il avait été admis dans la Société des Antiquaires de France le 10 mars 1851. Depuis longtemps il ne venait que rarement parmi nous : ses travaux personnels, ce cours brillant professé dans la chaire de Champollion, sa participation aux délibérations de ce Conseil d'Etat qui a honoré la France, ne lui permettaient pas d'assister à nos séances ; mais, si ses confrères regrettaient de ne pas jouir de sa présence, la science n'avait pas à se plaindre. Il ne m'appartient pas de juger les travaux qui avaient fait de M. de Rougé l'un des maîtres les plus autorisés de l'égyptologie. Il a formé et il laisse des élèves qui continueront sa tradition et empêcheront notre pays de déchoir du rang qu'il occupe dans cette branche importante des connaissances humaines ; mais on ne saurait trop déplorer cette mort prématurée qui prive ses disciples d'un enseignement et de conseils qui leur étaient encore nécessaires.

« Pendant l'année qui vient de s'écouler, la Société des Antiquaires n'est pas demeurée oisive ; nos séances ont été remplies par de nombreuses et intéressantes communications dues aux membres résidants et aux associés nationaux et étrangers. Il me paraît inutile de tracer même une légère esquisse des sujets qui ont été traités dans nos assemblées. Je sais que c'était autrefois le dernier devoir du président de ne pas céder le fauteuil à son successeur avant d'avoir fait l'histoire des travaux qu'il avait été appelé à diriger ; mais la publication dans notre bulletin du compte rendu exact et complet de nos séances me dispense de faire moins bien ce qui a été accompli avec tant de zèle, de soin et de talent par notre secrétaire, M. Wescher.

« Il y aurait aussi une impardonnable ingratitude à ne pas désigner à votre reconnaissance notre bibliothécaire, M. Pol Nicard, qui a bien voulu se charger de rédiger la table des matières contenues dans les cinq volumes de l'Académie celtique et dans les trente-deux volumes parus des mémoires de la Société des Antiquaires de France. Le Bureau vient

d'ordonner la mise sous presse immédiate du travail de M. Nicard qui comprendra une liste des membres de la Société depuis sa fondation, la table alphabétique des matières, la liste chronologique des documents publiés, les listes des sigles et des mots figurant dans les inscriptions, etc. Il serait superflu de signaler l'utilité de ce consciencieux travail qui donnera un nouveau prix à nos mémoires. Il a fallu pour l'entreprendre et le mener à bonne fin un véritable courage et un dévoûment qui ne nous étonnent pas de la part de M. Nicard, mais dont il convient de le remercier.

« Si les travaux intellectuels de la Société ont eu une activité qui à aucune époque, même dans les temps les plus heureux, n'a été dépassée, sa situation financière n'est pas moins satisfaisante ; elle n'a même jamais été aussi prospère. C'est ici que nous devons féliciter notre trésorier M. Aubert, qui a fait de véritables prodiges. Quand, au mois de décembre 1871. M. Aubert fut investi des importantes fonctions de trésorier sur la démission de M. L. Passy, que ses fonctions législatives tiennent éloigné de nous depuis 1870, notre confrère trouva l'état de nos finances en harmonie avec la crise épouvantable que nous venions de traverser. Le cinquième à peine des cotisations avait été touché pour 1870. Aujourd'hui tous les recouvrements jusqu'à la fin de 1872 sont faits, et, dépenses payées, y compris les frais d'impression du tome XXXIII et du bulletin de 1872, nous avons en caisse 5,600 francs. A cette somme il faudra sans doute ajouter bientôt une somme de mille francs, prix de la souscription de la direction des Beaux-Arts aux tomes XXXI et XXXII. Nous sommes en effet en droit d'espérer que la République ne refusera pas à la Société des Antiquaires de France les encouragements qu'elle a reçus des gouvernements précédents.

« La situation est donc bonne. Voilà, Messieurs, ce que peuvent faire avec des ressources modestes l'esprit d'association bien entendu et la solidarité d'hommes qui s'unissent dans le but désintéressé de cultiver leur intelligence et de recueillir pieusement les vestiges du passé. Depuis deux ans nous n'avons pas failli à notre programme : nous n'avons

cessé de nous réunir pendant que Paris était séparé de l'univers par une triple ceinture de redoutes, de canons et d'Allemands. A peine libres, nous avons vu la guerre civile allumer des incendies qui détruisirent les chefs-d'œuvre de l'esprit humain et amonceler des ruines dont l'antiquaire ne peut que s'écarter avec horreur.

« Dès que le ciel est devenu moins noir, nous nous sommes remis au travail avec une nouvelle ardeur, sans nous soucier des bruits du dehors. L'un disserte ingénieusement sur les monuments anciens de l'Écosse, l'autre nous conduit dans cette riante Grèce qui a des charmes éternels; un autre nous fait parcourir cette Palestine désolée qui attire par sa tristesse même et par ses ineffables souvenirs : un autre nous fait connaître les traits de l'un de nos plus anciens peintres.

« Un jour la Société entière fut appelée à examiner un tableau inexplicable au premier abord, mais qui fut reconnu représentant la bataille de Pavie et la captivité d'un roi qui, vaincu sur le champ de bataille, a dû une gloire impérissable à la protection qu'il a accordée aux lettres et aux arts. Mais à quoi bon énumérer nos occupations de chaque jour? Notre Compagnie n'est indifférente à rien de ce qui touche à l'art, à l'archéologie, à la linguistique. Chacun de nous a des aptitudes et des études diverses, mais chez tous le désir de s'instruire est le même, chacun a été admis par la libre élection et le choix éclairé de ses pairs. Nous avons un lien commun, nous sommes unis par une fraternité indissoluble, l'amour de la science; et cet amour ne s'affaiblit pas : il ne passe pas, il est triomphant. Il embellit le bonheur, console l'adversité et rend l'homme plus digne de s'approcher un jour de Celui qui est l'intelligence suprême. »

M. Delisle, président élu, prend place au bureau.

Des remercîments sont votés au bureau sortant.

Correspondance.

M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-

Garonne, sollicite le titre d'associé correspondant national; ses présentateurs sont MM. Quicherat et Boutaric. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature sera composée de MM. de Barthélemy, Marion et de Guilhermy.

Le président énumère les ouvrages déposés sur le bureau :

Bulletin du Bouquiniste, XVIe année, 2e semestre, n°s 360 et 361.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, 2e livr. Liége, Vaillant, 1872, in-8°.

Revue numismatique belge, 5e série, t. V, 1re livraison.

Rochas d'Aiglun (Alb. de). *Philon de Bysance : traité de fortification, d'attaque et de défense des places*, traduit pour la première fois du grec en français. Paris, Tanera, 1872. In-8°.

D'Arbois de Jubainville. *Mémoire sur le mot franc* CHRAMNAE *ou* HRAMNAE.

Dumont (Alb.). *Mélanges archéologiques*, formés d'articles extraits de la Revue archéologique.

Sansas. *Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux*. Bordeaux, Codere, 1869. In-8°.

Id. *Première enceinte murale de Bordeaux*. In-8° s. d.

Flouest (Ed.). *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Le tumulus du Bois-de-Langres. Les sépultures antéhistoriques de Vieux-Haulles*. Sémur-en-Auxois, 1872. In-8°.

Travaux.

Il est donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Jules Lemire. On procède au scrutin et le candidat ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, M. J. Lemire est proclamé associé-correspondant national à Pont-de-Poitte (Jura).

M. Chabouillet fait la communication suivante :

« La Société n'ignore pas que l'Etat vient d'acquérir moyennant 200,000 fr. la collection de monnaies gauloises de notre confrère M. de Saulcy ; mais elle ne sait peut-être pas quelle part revient à un autre de ses membres dans la

réussite de cette opération, la plus considérable qui ait été faite pour le cabinet de France depuis plus d'un siècle[1]. C'est d'abord à l'Assemblée, au Président de la République, au ministre de l'instruction publique que les amis de l'archéologie nationale doivent des actions de grâces en raison de cet acte de munificence éclairée, mais à un de nos confrères appartient le mérite d'avoir éveillé la sollicitude du gouvernement. C'est un de nos confrères qui, se refusant à croire à l'indifférence du pays pour les intérêts de la science et de l'histoire nationale, n'a pas craint de provoquer une agitation pacifique en faveur de l'acquisition de ce médailler dont on n'a pas à faire ici l'éloge. Par les soins de M. Anatole de Barthélemy, qui entama vivement cette campagne au printemps de 1872, 90 Sociétés savantes des départements, choisies parmi celles qui s'occupent des sciences historiques, ont été averties par une circulaire, au bas de laquelle douze archéologues mirent leur signature[2], du danger où était la France de perdre à jamais la plus importante série de monnaies gauloises qui ait été formée; une collection célèbre, fruit de 30 années de recherches persévérantes et dispendieuses, où étaient venues se fondre l'une après l'autre une foule de collections locales célèbres elles-mêmes jadis! A ce cri d'alarme, 68 Sociétés ont répondu par de généreuses adresses d'adhésion qui furent remises au ministre de l'instruction publique par notre confrère, accompagné de deux membres de l'Assemblée nationale.[3] Le ministre

1. En 1776, eut lieu l'acquisition des médailles de Joseph Pellerin, moyennant 300,000 livres.

2. Les signataires de cette circulaire furent MM. de la Saussaye, de Longpérier, Ch. Robert, J. de Witte, tous membres de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France; MM. Deschamps de Pas, A. de Barthélemy, A. Bertrand, Général Creuly, A. Chabouillet, A. Chassaing, membres ou correspondants de la Société des Antiquaires de France, et M. G. de Mortillet, du musée de Saint-Germain.

3. MM. Vinay, de la Haute-Loire, M. Henri Martin, de l'Aisne. Voici la liste des Sociétés savantes des départements qui ont émis des vœux pour cette acquisition :

Ain. Soc. d'émulation, agr., sc., lettres et arts.

Aisne. Soc. académ. de Laon.

— Soc. arch., hist. et scient. de Soissons.

Allier. Soc. d'émul. de l'Allier.

compris immédiatement l'importance de cette démarche et n'hésita pas à partager le désir exprimé par les représentants

Aube. Soc. d'agr., sc., arts et B.-L.
Charente. Soc. arch. et hist.
Charente-Inférieure. Commission p. la conserv. des mon. hist. de Saintes.
Côte-d'Or. Commission archéologique.
Côtes-du-Nord. Soc. d'émulation.
Creuse. Soc. des sc. archéol. et naturelles.
Eure-et-Loir. Soc. archéol.
Finistère. Soc. académique.
Gard. Académie du Gard.
Garonne (Haute-). Académie de Toulouse.
— Soc. arch. du midi de la France.
Ille-et-Vilaine. Soc. archéol.
Isère. Académie delphinale.
Loir-et-Cher. Soc. des sc. et B.-L., à Blois.
— Soc. archéol. du Vendômois.
Loire. Soc. de la Diana,
— Soc. d'agr., ind., sc., arts et B.-L. de Saint-Étienne,
Loire (Haute-). Soc. d'agr., sc., arts et comm. du Puy.
Loire-Inférieure. Soc. archéol. de Nantes.
Loiret. Soc. archéol. de l'Orléanais.
— Soc. d'agr., sc., B.-L. et arts.
Lot-et-Garonne. Soc. d'agr., sc. et arts d'Agen.
Lozère. Soc. d'agr., ind., sc. et arts.
Marne. Soc. d'agr., comm., sc. et arts de Châlons.
Marne (Haute-). Soc. hist. et archéol. de Langres.
Meurthe. Académie de Stanislas.
Meuse. Soc. philomat. de Verdun.
Moselle. Soc. d'hist. et d'archéol.
Nord. Commission histor. du Nord.
— Soc. d'agr., sc. et arts de Douai.
— Soc. Dunkerquoise.
— Comité flamand de France.
— Soc. d'émul. de Cambrai.
— Soc. archéol. d'Avesnes.
Oise. Soc. académ. d'archéol. de l'Oise.
— Comité archéol. de Noyon.
— Soc. historique de Compiègne.
Pas-de-Calais. Commission des mon. hist.
— Soc. des ant. de la Morinie.
Puy-de-Dôme. Académie de Clermont-Ferrand.
Pyrénées (Hautes-). Soc. académique.
Pyrénées-Orientales. Soc. agric., scientif. et hist.
Rhône. Académie de Lyon.
— Soc. de topographie historique de Lyon.
— Direction des Musées de Lyon.
— Soc. littéraire de Lyon.
Saône-et-Loire. Académie de Mâcon.
— Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône.
— Soc. Éduenne, à Autun.
Sarthe. Soc. d'agr., sc. et arts.
Savoie. Acad. des sc., bel.-let. et arts de Savoie.
— Soc. d'hist. et d'archéol. de Maurienne.
Seine-Inférieure. Académie de Rouen.
— Commission des monum. hist.
Deux-Sèvres. Soc. de statistique.
Somme. Soc. des antiq. de Picardie.
— Académie d'Amiens.
— Soc. d'émul. d'Abbeville.
Var. Soc. d'études sc. et archéol. de Draguignan.
— Soc. des sc., bel.-let. et arts de Toulon.
Vienne. Soc. des antiq. de l'Ouest.
Vienne (Haute-). Soc. archéol. et hist. du Limousin.
Yonne. Soc. des sc. hist. et natur., à Auxerre.
— Soc. archéol. de Sens.

de la science en province, de voir ainsi s'enrichir la collection de la capitale, mais afin de s'édifier plus complètement, il crut devoir nommer une Commission qu'il composa de membres de l'Institut, dont plusieurs étaient aussi membres de l'Assemblée nationale, ainsi que d'autres personnes compétentes [1]. Consultée par le ministre, cette Commission déclara à l'unanimité qu'il ne fallait absolument pas laisser s'échapper cette importante collection, destinée à devenir le plus instructif des suppléments aux textes trop rares et trop peu explicites qui traitent des premiers âges de l'histoire nationale. Sur le rapport de cette Commission, dont la rédaction fut confiée à un de nos confrères, le ministre demanda le crédit additionnel nécessaire à l'Assemblée qui, éclairée par un rapport lumineux d'un membre de la Commission des finances, inscrivit à cet effet sans discussion au budget de l'année 1873 un crédit de 200,000 fr., somme considérable en tous temps, mais qui le paraîtra davantage si l'on songe aux charges qui pèsent aujourd'hui sur la fortune publique.

« C'est avec plaisir, je l'avoue, que j'ai interrompu un instant nos travaux ordinaires pour faire honneur à la Société de la part qu'elle a droit de revendiquer dans un succès auquel ont concouru plusieurs de ses membres, et notamment notre confrère M. de Barthélemy, mais si je me suis décidé à retracer l'histoire de cette mémorable acquisition, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas seulement pour obéir à un légitime sentiment d'esprit de corps, c'est surtout parce qu'il m'a semblé que dans les temps où nous sommes, il y avait là un exemple bon à citer de ce que peut l'initiative individuelle. »

M. Albert Dumont fait passer sous les yeux de ses confrères la réduction du calque d'un très-grand vase trouvé à Athènes, calque que l'on vient de lui envoyer. Ce vase, haut de 1 m. 30, est de couleur terreuse, avec des dessins

1. Cette Commission était composée de MM. Vitet, président; Beulé, Waddington, Henri Martin, de Longpérier, Hauréau, Maury, Taschereau, Chabouillet, Lavoix.

de couleur bistre. C'est sur cette catégorie de vases, dont les échantillons se rencontrent fréquemment en Attique, que se trouvent les représentations les plus exactes des scènes funèbres.

M. Alexandre Bertrand fait à ce propos quelques observations sur la figure, dite *croix gammée*, qui se trouve plusieurs fois répétée sur ce vase; il en signale la présence sur un grand nombre de monuments qui ont été mis au jour, depuis quelques années, dans l'Italie centrale et septentrionale. D'après M. Gozzadini, ce signe se rencontre dans les objets retirés du cimetière étrusque de Villa-Nova, dont l'époque paraît être fixée au IXe ou VIIIe siècle avant notre ère; il se voit sur un curieux disque de bronze qui en a été extrait récemment. On l'aperçoit encore ailleurs, sur des monuments de provenances très-diverses, tels que les poteries de Chypre, les vases archaïques de la Grèce, les monnaies dites *bractéates*, etc.

M. Heuzey fait remarquer la ressemblance qui existe entre ces vases athéniens ou trouvés en Attique et les anciens vases chypriotes. M. Dumont admet cette ressemblance pour la facture, pour la manière dont sont représentés les animaux et le corps humain ; il fait seulement observer la différence de couleur.

M. Nicard mentionne une découverte qui, suivant les journaux, aurait été faite à Montsouris; on y aurait trouvé des monnaies romaines avec des haches en silex.

Au sujet d'un mémoire de M. Bulliot, associé-correspondant, inséré dans le tome XXXIII, M. de Lasteyrie présente les observations suivantes :

« Sans contester aucunement la valeur des découvertes de M. Bulliot, M. de Lasteyrie exprime de grands doutes sur les conclusions du mémoire communiqué à la Société. Toute l'argumentation de l'auteur s'appuie sur des prémisses au moins douteuses. « J'ai découvert, dit-il, de nombreux ateliers d'émailleurs au mont Beuvray : donc l'émaillerie était une industrie florissante chez les Eduens. » Oui, la conséquence serait juste si c'étaient bien positive-

ment des ateliers d'émailleurs que M. Bulliot eût découverts. Or, il l'affirme, mais ne le prouve aucunement. Loin de là, la définition qu'il donne des procédés de l'émaillerie prouve au contraire que M. Bulliot est absolument étranger à la théorie et à la pratique de cette industrie. « Ainsi « l'émaillerie, selon lui, consisterait à étendre une pâte de « cristal pulvérisée sur un métal susceptible de ramollisse- « ment à la même température que le verre, » tandis que l'essence même du procédé, tout le monde le sait, réside dans l'extrême différence de fusibilité des deux matières.

« Comme preuve de l'authenticité de sa découverte, M. Bulliot cite un peu plus loin ce fait qu'une partie des pièces qu'il croit avoir été émaillées ont été trouvées encore engagées dans la gangue de terre réfractaire dont les émailleurs, toujours selon lui, recouvrent les parties qu'ils veulent soustraire à l'action du feu. Ici encore M. Bulliot se trompe complétement : jamais émailleur n'a mis en pratique le procédé dont il parle. Très-probablement il ne s'agit là que de ces mottes de terre argileuse encore aujourd'hui employées par les ciseleurs pour fixer plus commodément les pièces qu'ils ont à travailler.

« Notez bien que les principales pièces trouvées dans cet atelier du mont Beuvray sont des clous à têtes demi-sphériques ciselées. Quelques-unes de celles-ci étaient recouvertes d'une pellicule, d'une sorte de calotte vitreuse encore adhérente au moment de la découverte, mais qui s'en détacha presque aussitôt. Voilà ce que M. Bulliot assure être de l'émail. Pour nier absolument le fait, il faudrait sans doute se livrer à des recherches dont on n'a pas ici tous les éléments, et même recourir aux vérifications de l'analyse chimique. Mais, d'après les données qui nous sont dès actuellement acquises, il est permis de le révoquer au moins en grand doute.

« D'abord, lorsque le procédé constant de l'émaillerie à taille d'épargne (la seule dont il puisse s'agir ici, M. Bulliot le reconnait lui-même) lorsque ce procédé consiste spécialement à remplir de matière vitreuse les alvéoles ou entailles de la pièce à décorer, en réservant le métal à nu dans

toutes ses parties planes ou convexes, comment admettre qu'ici tout soit englobé indistinctement sous cette calotte semi-sphérique dont on nous parle? A quoi bon la gravure des traits, s'ils doivent uniformément disparaître sous la couche d'émail. Puis comment admettre que les émailleurs, ayant le choix entre tant de pièces à décorer, aillent choisir à peu près exclusivement des têtes de clous dont la forme semi-sphérique ne pouvait offrir aucune chance de solidité à l'adhérence de cette pellicule? Des clous émaillés superficiellement! On n'en a jamais trouvé dans aucun des pays, même où l'émaillerie a été la plus florissante; et, en effet, le bon sens dit assez que cet objet toujours saillant et plus qu'aucun autre exposé aux chocs, est le dernier de ceux qu'on pouvait songer à recouvrir d'une aussi fragile décoration. Le compte-rendu des découvertes du mont Beuvray prouve lui-même la valeur de cette observation, puisque, de toutes ces calottes vitreuses, M. Bulliot confesse lui-même n'en avoir vu qu'une seule encore adhérente et pour quelques instants seulement, tandis qu'il en a trouvé « les débris mélangés par centaines à la poussière des ateliers. » Encore une chose qui ne s'est jamais vue dans aucun atelier d'émailleur. Qu'après le polissage des pièces, on trouve sur le sol ou sur l'établi une poussière vitreuse, soit! mais d'innombrables pellicules, jamais.

« Enfin, comment se fait-il qu'on ne rencontre ici exclusivement que de l'émail rouge, lorsqu'on sait parfaitement que dans d'autres parties de la Gaule on en fabriquait de bien d'autres couleurs? Comment s'expliquer enfin qu'une seule ville de la Gaule centrale possédât, à un moment donné, de si nombreux ateliers d'émaillerie, lorsqu'il n'a pas été trouvé jusqu'ici un seul échantillon de cette industrie dans toute cette portion de la France?

« M. de Lasteyrie répète en terminant qu'il craint fort que M. Bulliot n'ait fait fausse route et ne se soit absolument trompé sur la nature de cette matière rouge où il croit voir de l'émail. Il serait fort à désirer, pour achever d'élucider cette question, qu'un des petits échantillons recueillis fût soumis à l'analyse chimique. »

Aux objections proposées par M. de Lasteyrie, M. Bulliot a répondu en ces termes :

« Les observations qui précèdent nous ont causé quelque surprise et leur auteur les eût certainement modifiées s'il eût assisté à la séance dans laquelle les objets en question ont été soumis à l'examen de la Société des Antiquaires de France; il eût pu aussi les visiter au musée de St-Germain où ils sont déposés. Cette vérification, jointe à une lecture plus attentive du mémoire sur *l'émaillerie gauloise à Bibracte*, eût évité sans doute à M. de Lasteyrie de nous attribuer des propositions imaginaires ou de dénaturer les nôtres, sans intention, nous en sommes convaincu. Il nous reproche d'abord une expression erronée, relative au *ramollissement du métal* auquel *l'émail était incorporé;* elle avait disparu du mémoire dès la première lecture.

« Il nous fait dire en second lieu « *qu'une partie* des pièces que *nous croyons* avoir été émaillées ont *été trouvées* engagées dans une gangue de terre réfractaire, et que *l'émail s'en est détaché*. » M. de Lasteyrie généralise gratuitement, en l'attribuant à un certain nombre d'objets, ce que nous avons dit *d'un seul et unique*. Si nous nous sommes trompé sur ce cas, si nous avons mal interprété le rôle de la terre calcinée qui enveloppe le bronze mentionné, cette erreur locale, même en l'admettant, ne saurait à coup sûr être un argument contre les autres pièces dont l'émail est adhérent et visible pour tous. Les pellicules d'émail dont l'existence paraît si inadmissible à M. de Lasteyrie sont déposées de même et en grand nombre au musée de St-Germain, où chacun peut les contrôler. — Il ne paraît pas non plus avoir remarqué que l'analyse chimique qu'il réclame est donnée in extenso dans mon mémoire, et qu'elle est due à un professeur dont les travaux sont connus [1]. Malgré cette analyse, et toujours sans avoir vu, mon contradicteur *suppose* que la substance rouge que j'ai trouvée au mont Beuvray *n'est pas de l'émail*.

1. M. B. Renaud, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques à l'école normale spéciale de Cluny.

— Je mets à sa disposition tous les échantillons qu'il voudra, — mais qu'il ne tronque pas ma pensée en donnant moitié seulement d'une de mes phrases, et en me faisant dire « que les traits gravés du bronze restaient noyés sous l'émail, » sans ajouter que « la polissure les dégageait. »

« M. de Lasteyrie nie l'émaillerie des têtes de clous, — il serait mieux de les voir, — et s'indigne qu'on ne mentionne pas autre chose. Je le regrette autant que lui, en désirant trouver davantage, et si par la suite je suis plus heureux, la Société des Antiquaires en sera informée.

« En répondant à ces critiques dont pas une ne correspond au texte exact ou aux faits énoncés dans mon mémoire, je serais en droit de me demander s'il a été lu entièrement. On me reproche de *prétendre* « qu'une seule ville de la Gaule centrale possédât de si nombreux ateliers d'émaillerie. » En constatant ce que je découvre à Bibracte depuis cinq ans, j'ai dit que ce grand oppidum me paraissait, dans la cité des Éduens, avoir été le centre des fabrications exceptionnelles dont j'exhumais les restes chaque jour, sans que mes constatations infirmassent en rien celles qui pouvaient avoir lieu dans d'autres oppidums. L'objection qui m'est faite se répond à elle-même, puisqu'on s'étonne précisément que les fabrications dont je parle n'aient été jusqu'ici rencontrées qu'à Bibracte.

« Le mot découverte, du reste, implique toujours une chose nouvelle, et les émaux du Beuvray sont de ce genre. Mais si on attache une si grande importance à avoir des similaires, j'ajouterai que, depuis l'envoi de mon mémoire, M. le comte de Moreton Chabrillan a trouvé à *Colonne*, près Paray-le-Monial, un pommeau de bronze pareil à ceux de Bibracte, et dont les tailles creuses sont remplies également d'émail rouge. Je le mets à la disposition de M. de Lasteyrie.

« Ces quelques mots suffiront, je l'espère, pour établir la réalité de faits dont la valeur, comme renseignement sur une industrie spéciale aux races celtiques, ne saurait être méconnue. Des constatations aussi précises que les nôtres et aussi rares à une pareille date méritaient d'être traitées moins légèrement. »

Séance du 14 janvier 1873.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Correspondance.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, déc. 1872.

Revue de l'Art chrétien, sept. 1872.

Revue des Sociétés savantes, juillet et août 1872.

Barthélemy (Éd. de) *Mesdames de France*, Paris, Didier, 1870.

Corblet (l'Abbé) *Notice sur M. l'abbé Solente.*

Egger (E.) *Rapport fait au nom de la commission de l'École française d'Athènes sur les travaux des membres de cette École, pendant les années 1869-1872*, Paris, Didot.

Lecoy de la Marche (A.) *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, Paris, Picart.

Tholin (G.) *Les églises du Languedoc.*

— *Notice sur l'église de Layrac (Lot-et-Garonne).*

— *L'église de Saint-Victor et celle du bourg de Thizy.*

— *Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne).*

Travaux.

M. J. Quicherat présente le moulage d'une plaque de ceinturon en bronze, conservée au musée de Lons-le-Saulnier; cette plaque, de l'époque franque, représente à droite Daniel dans la fosse aux lions, sujet assez commun de l'imagerie mérovingienne; à gauche un sujet moins facile à expliquer où on pourrait reconnaître Habacuc venant nourrir Daniel; une inscription accompagne ces figures.

La Société décide qu'elle attendra, pour étudier ce monument, que M. Alex. Bertrand ait communiqué une plaque analogue qui fait partie des collections du musée de Saint-Germain.

M. Nicard présente une lampe en cuivre trouvée en creusant les fondations d'une maison de la rue Monge. MM. Quicherat et de Montaiglon attribuent cette lampe au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle.

Il est donné communication d'un mémoire de M. E. Hucher, associé correspondant, sur l'*Art celtique aux époques gauloise et mérovingienne*.

M. Bulliot, associé correspondant, adresse les rapports suivants sur un temple de Mercure découvert au mont de Sene, commune de Santenay (Côte-d'Or), en 1872, et sur les fouilles de la Genetoye, près d'Autun :

« 1. *Temple du mont de Sene*. Au-dessus des bancs calcaires taillés à pic comme des falaises, qui bordent la vallée de la Dheune et ses affluents, de Saint-Léger-sur-Dheune à Chassey, se découpent quelques mamelons paraissant avoir été occupés dès les temps les plus reculés. Les uns, comme *Rome-Château*, *Rème*, *les Quilles*, *Mont-Meilan*, *Chassey*, ont servi de refuges et de forteresses, d'autres ont reçu en dépôt les tombes des morts de la vallée, ou étaient consacrés au culte. L'aspect régulier du mont de *Sene*, que Cassini, guidé par la prononciation des villageois, a écrit *Deuxeune*, sur sa carte, frappe surtout le regard par sa régularité et son élévation. Il a en effet la forme d'un grand tumulus oblong de 95 mètres d'étendue, du nord au sud, dominant de 35 mètres la cime des escarpements sur lesquels il est assis, à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« Dès 1822 une tranchée opérée dans ce mamelon avait fait reconnaître l'existence de murailles antiques et amené la découverte de quelques médailles et d'une figurine en pierre dont on voit encore la partie inférieure sur la fontaine qui coule au bas des roches, mais le sol bientôt remblayé, la découverte rentra dans l'oubli.

« Dans le cours de 1872, le hasard fit rencontrer presque à la surface du sol [1] une tablette de pierre flanquée de

1. MM. Létorey, de Santenay, en fouillant par simple passe-temps, trou-

queues d'aronde découpées entièrement et scellées autrefois dans une maçonnerie, ou dans un bloc de plus grande dimension ; on y lisait :

AVG· SACR
.. O· MERCVRIO
.. NSORINVS
.. AVLLINI·FILIVS
EX VOTO

« Avec l'autorisation des premiers explorateurs, dont le but n'était pas une fouille méthodique, les recherches immédiatement reprises ne tardèrent pas de mettre au jour un temple que les Gallo-Romains avaient élevé au point culminant du mamelon, au milieu d'un nombre considérable de tumulus d'âges divers remontant jusqu'à l'âge de la pierre.

« Ce temple, comme la plupart des sanctuaires ruraux du pays éduen, offre des dispositions spéciales complétement étrangères à l'architecture classique. Il est divisé en deux parties séparées par un large couloir auquel on accède par des marches encore en place. Chaque *cella* était entourée d'une galerie couverte dont la largeur offre des inégalités sensibles. La façade de l'édifice a $26^{m},50$ du nord au sud, sur $12^{m},90$. Chacun des deux temples est d'égale dimension en y comprenant ses galeries, mais la *cella* de celui de droite est allongée dans le sens de l'est à l'ouest, tandis qu'elle l'est du nord au sud dans celui de gauche.

« Au pied du mamelon, s'élevaient à l'ouest les bâtiments d'habitation et de desserte du temple formant un groupe distinct et homogène précédé, du côté du temple, par un avant-corps servant de vestibule et donnant entrée dans le reste des appartements disposés sur deux lignes séparées par un mur de refend. Ils avaient deux ouvertures dans la façade occidentale et une autre à l'est dans le vestibule précité.

vèrent l'ex-voto, et découvrirent une muraille, avec un certain nombre de médailles et un fragment de statue.

« Sous le revers opposé du mamelon, une petite pièce rectangulaire de $5^m,40$ sur $3^m,40$ et séparée entièrement des deux autres groupes, s'ouvre au levant. Elle renfermait un nombre considérable de débris de figurines votives de divinités en pierre, dont quelques-unes d'un assez bon travail. On croirait être dans un oratoire ou une chapelle isolée, vouée spécialement à la conservation et peut-être à la vente de ces sortes d'objets.

« Les restes du temple du mont de Sene accusent la basse époque. Ils s'élèvent sur un massif de blocaille posé à la main, de 3 à 4 mètres d'épaisseur, dans un but d'assainissement. On remarque, à la base des fondations, plusieurs assises en *opus spicatum*. La pierre, bien échantillonnée dans les murs supérieurs, a une apparence de prétention à figurer le petit appareil régulier.

« Quelques fûts peu élevés et d'un faible diamètre, 0,15 à 0,18, trouvés dans les ruines, ont pu servir à la décoration des niches, mais leur présence s'expliquerait aussi par des galeries couvertes, à maçonnerie pleine jusqu'à une certaine hauteur, avec des vides restreints, tels qu'on en voit encore sur certains perrons des anciennes maisons du pays. On se défendait à cette condition et avec un toit saillant, de la pluie que les bourrasques habituelles sur la montagne devaient rejeter à l'intérieur des constructions.

« Plusieurs centaines de pièces recueillies dans la fouille et commençant aux moyens bronze de la colonie de Nismes pour finir avec le IVe siècle à Arcadius, doivent être considérées comme des offrandes dispersées dans la destruction du temple. C'est à la fin de ce même siècle que se rapportent les principales ruines de la Gaule et surtout celles des temples menacés alors par deux ennemis, les barbares et les chrétiens. Les cendres amoncelées sur certains points, les bétons défoncés, et surtout l'abondance des débris d'ex-voto jetés de tous côtés sont des témoins parlants de ces scènes de violence. Tous les objets se rapportent exclusivement à la période gallo-romaine, à l'exception d'une petite hache de pierre et d'éclats de silex recueillis aux pieds du mamelon et délaissés sans-doute par les premiers habitants

de la vallée de la Dheune, dont les tombeaux, ainsi qu'on l'a dit, couvrent la montagne ; ils font face à leurs habitations abritées de l'autre côté de la vallée, derrière les escarpements de l'enceinte retranchée de la montagne de Chassey.

« Les deux sanctuaires accolés paraîtraient, d'après les constatations locales, avoir appartenu, l'un à des divinités romaines, ou communes aux deux peuples, Mercure, Pallas, etc. dont il existait des statues, l'autre à un génie gaulois, et selon toute probabilité à celui de la source qui coule au pied des roches où est assis l'édifice païen, sous le bois dit *de la Fée*.

« Les habitants se rendent encore à cette fontaine le vendredi matin avant le lever du soleil, pour y tremper des linges qui doivent préserver ou guérir les enfans de certaines affections cutanées.

« Ces indications sommaires dont le but unique est de signaler la découverte du mont de Sene, seront développées dans un mémoire qui paraîtra ultérieurement. »

« 2. *Fouilles de la Genetoye*. Depuis plusieurs années les fermiers du domaine de la Genetoye, situé sur la rive gauche de l'Arroux, près Autun, annonçaient qu'il existait entre leurs habitations et la rivière, un passage bordé de murs. Dans le cours de l'hiver de 1870 j'ouvris à mes frais une tranchée sur le chemin actuel, et mis bientôt à nu les murailles en question, qui n'étaient autre chose que les bases des façades d'une rue extra muros conduisant, à l'époque romaine, de la partie sud de la ville à la voie de Bourges, au nord de la tour dite *de Janus*. Il devenait évident qu'il avait existé sur ce point un faubourg dont les historiens d'Autun n'avaient fait aucune mention, puisqu'ils plaçaient sur ce point, en se basant sur des étymologies sans fondement, un champ consacré aux exercices militaires.

« Deux passages, l'un d'Edme Thomas [1] et l'autre de Rosey [2] indiquaient, sur les deux rives de l'Arroux, des massifs de

1. Histoire de l'antique cité d'Autun, p. 71, édition de 1846.
2. Histoire de la ville d'Autun, p. 215.

maçonnerie en grands blocs de pierres de taille, correspondant à la rue en question, et entre lesquels on a la certitude qu'il existait un pont de bois [1]. Une communication directe avait lieu ainsi entre ce quartier et la porte du sud, comprise dans l'enclos actuel du S.-Sacrement. Ce pont était un peu en amont du pont de pierre actuel.

« Une autre fouille pratiquée à l'intérieur des terres, entre la tour de Janus et l'Arroux, mettait au jour des habitations considérables, d'une certaine richesse et ornées de marbres ; ailleurs on constatait de larges ouvertures, débouchant sur la rue, et dont les pieds-droits, en petit appareil régulier, très-soigné, ne pouvaient appartenir non plus qu'à des constructions importantes.

« Au-delà de la voie de Bourges, à 100 mètres de la tour de Janus, où furent faites quelques reconnaissances, on découvrait un autre édifice de 23 m. de longueur en œuvre, sur 7 à 8 m. de façade, entouré d'une colonnade dont les bases, en petit appareil régulier et placées en contrefort, existaient encore. Des débris de sept inscriptions sur tablettes de marbre blanc, avec lettres de 0 m. 10 c., peintes en rouge, avaient été brisés à coups de marteau et jonchaient la scaïole dont cette vaste salle était parée.

« Les fouilles allaient être suspendues lorsque M. H. de Fontenay voulut bien y consacrer une somme destinée à d'autres fouilles que les circonstances n'avaient pas permis d'exécuter. Diverses constructions furent reconnues aux environs du dernier édifice. La voie de Bourges, venant d'Autun par la porte d'Arroux, fut explorée, et l'on put constater encore sur ses bords les murailles de façade de plusieurs maisons, comme on l'avait fait précédemment sur celle de la Genetoye. La plus importante de ces investigations fut la reconnaissance des substructions d'un grand édifice circulaire de 27 m. de diamètre, dont l'emplacement était désigné sous le nom de *la Gironnette*. Edme Thomas

1. M. Roidot Déléage, architecte, auteur du plan d'Augustodunum publié par la Société éduenne, a constaté l'existence des pilots, dans une tranchée faite en travers du cours de l'Arroux, il y a une trentaine d'années.

avait signalé cette espèce de tour et en a donné un dessin grossier ; elle avoisinait la tête du pont de bois cité plus haut. Les substructions qu'on n'espérait plus guère retrouver étaient suffisamment conservées, et les divisions intérieures formées par des murs de refend disposés en rayons, présentent un véritable problème. Une tour semblable, désignée arbitrairement sous le nom de temple de Pluton, existait dans une position analogue en tête de l'autre pont placé en face de la porte d'Arroux ; ses ruines n'ont été rasées qu'après 1830, époque à laquelle elles furent aliénées à un particulier. Cet ensemble de découvertes sera l'objet d'un travail en cours d'exécution et accompagné de plans, fait conjointement avec MM. de Fontenay et Roidot-Déléage, membres de la Société éduenne. »

M. Dumont lit la note qui suit :

« M. Gréau, à Troyes (Aube) possède quatre bas-reliefs grecs dont il a fait l'acquisition il y a quelques années sans avoir des renseignements précis sur la provenance de ces monuments.

« Les trois premiers représentent la scène connue sous le nom de repas funèbre.

« 1° Homme à demi couché sur un lit de table, *mensa tripes;* cadmyle ; à gauche femme assise regardant à droite. Sur la table deux cônes ou pyramides ; à droite abax, sorte de buffet.

ΝΙΚΑΙΑ ΣΙΜΩΝΟΣ ΗΡΩΕΙΝΗ ΧΑΙΡΕ

Νίκαια Σίμωνος ἡρωείνη Χαῖρε

« On remarquera que le mot ἡρωεινη est écrit par εί.

« 2° Homme à demi couché sur un lit de table ; *mensa tripes,* portant traces de cônes ; à droite cadmyle. A gauche femme assise regardant à droite ; derrière elle est un petit esclave, devant elle un personnage debout dont les caractères sont peu distincts.

ΜΗΝΟΦΙΛΑ

ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ

Μηνοφίλα

'Ασκληπιάδου

« 3° Homme à demi couché sur un lit de table, cadmyle à droite ; à gauche femme assise regardant à droite.

ΣΟΥΛΑΝΩΝ ΧΡΥΣΙΠΠΟΥ

Σουλάνων Χρυσίππου

« Le catalogue que j'ai formé des banquets funèbres et qui s'augmente tous les jours, comprend jusqu'ici 105 monuments grecs qu'il importe de distinguer des monuments romains qui représentent le même sujet.

« Ces trois bas-reliefs prennent les numéros 106, 107 et 108 dans ma collection.

« Ils sont intéressants à plus d'un titre. 1° Deux d'entre eux portent sur la table des cônes dont le sens funèbre est certain pour moi et qui expliquent les objets de terre cuite de même forme qu'on trouve si souvent en Grèce et en Italie, sans qu'aucune opinion admissible ait été proposée pour en rendre compte.

« 2° Le caractère héroïque qu'ont les morts dans le banquet est précisé ici par un mot dont le sens ne peut donner lieu à aucun doute ἡρωείνη.

« 3° Les bas-reliefs 1 et 2 sont consacrés à des femmes ; c'est la femme qui accepte le banquet ; cependant elle est assise : en effet les femmes dans les repas funèbres grecs ne sont jamais couchées sur un lit. C'est ce que j'avais cherché à prouver par quelques exemples peu nombreux ; les exemples nouveaux que fournissent les marbres de Troyes sont importants.

« Ces monuments, comme presque tous ceux du reste que nous possédons sont d'un art négligé et appartiennent au temps de l'empire.

« Le quatrième bas-relief est gravé à la partie supérieure d'une stèle qui portait une inscription.

« Une femme et deux personnages s'avancent vers un autel pendant qu'un cadmyle amène un agneau ; à droite est Apollon auquel le sacrifice est offert : au fond du tableau on voit un arbre.

« Il est regrettable que le marbre soit en très-mauvais état et que les détails du costume soient peu distincts ; on ne lit plus de l'inscription que les mots ΙΗΝΟΔΟΤΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙ

« Ce marbre rappelle à beaucoup d'égards un monument publié par notre collègue M. Wescher et par M. Conze, monument que j'ai revu et fait dessiner cette année à Athènes, où il est conservé. Le marbre publié par M. Wescher représente un sacrifice fait par des *Thiasotes* à Cybèle et à Apollon. Le monument de M. Gréau doit avoir la même valeur et le même sens. Il est donc très-intéressant puisque les monuments figurés des Thiases sont encore d'une extrême rareté. J'en rapprocherai une plaque sculptée dont M. Ceccaldi veut bien me communiquer la reproduction photographique. Elle fait partie de la collection Cesnola, formée, comme on le sait à Chypre ; sur cette plaque on voit Apollon et les suppliants qui font le sacrifice ; au-dessous de cette représentation sont des fidèles qui dansent et d'autres qui dînent. Le repas figure sur le monument conservé au ministère des cultes à Athènes. Nous ne le voyons plus sur le marbre de M. Gréau, mais ce marbre est évidemment incomplet. »

Séance du 22 janvier 1873.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Correspondance.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société académique de Laon, T. XIX.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, T. XXI.

— *de la Société archéologique du midi de la France*, 1872.

— *du Bouquiniste*, 363e numéro.

L'Investigation, journal de la Société des études historiques, liv. de juillet à octobre 1872.

Journal des Savants, janvier 1873.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, T. III, 4e série.

Revue africaine, n° 96.

Demarsy (Arthur), *Les horticulteurs hollandais de l'île d'Amack, à Copenhague.*

— *Notice sur M. Emm. Woillez.*

M. Casati, juge au tribunal de première instance de Lille, écrit à l'effet de poser sa candidature au titre d'associé correspondant national ; ses présentateurs sont MM. Egger et Michelant. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Marion et de Guilhermy pour former la commission chargée de faire un rapport sur les travaux du candidat.

Travaux.

M. Alexandre Bertrand fait savoir à la Compagnie que le Musée de Saint-Germain vient d'acquérir deux vases provenant d'un cimetière gallo-romain du IVe siècle et qui offrent un détail intéressant. Leur surface extérieure est craquelée ; or, en regardant avec attention, on constate facilement que ce craquelage n'est point, comme on l'avait souvent pensé en le rencontrant sur d'autres vases gallo-romains, le résultat d'un accident. M. Bertrand pense qu'on l'obtenait à l'aide d'un vernis rétractile, dont on peut suivre la trace sur les vases en question, parce que, par endroits, il a coulé sur leur face interne.

M. Bertrand annonce ensuite qu'à Nanterre, en reprenant les fondations de la petite église située près du puits de Sainte-Geneviève, on a trouvé deux sarcophages en plâtre.

M. Quicherat fait remarquer qu'il y aurait lieu de s'informer si, dans les travaux en question, on n'a pas retrouvé quelques vestiges de la grande basilique qui fut élevée à Nanterre en l'honneur de sainte Geneviève après la mort de la sainte.

M. A. de Barthélemy présente à la Société un dessin représentant la statue *en bois* qui était placée sur la sépulture de Gille de Bretagne, assassiné le 25 avril 1450 au château de la Hardouinaie, et enseveli dans l'église abbatiale de Boquen, au diocèse de Saint-Brieuc, située à peu de distance du château qui avait servi de prison au jeune prince.

Gille était le troisième fils du duc Jean V ; il entretenait

des relations très amicales avec le roi d'Angleterre pour qui il avait une sympathie toute particulière, et dont il attendait les moyens d'avoir un rang et une position de fortune dignes de satisfaire son ambition. Ces relations le rendirent également suspect au roi Charles VII et à son frère François Ier. Arrêté par l'ordre du roi dans son château du Guildo, Gille fut livré à son frère qui fit faire son procès. Bien qu'il fût certainement coupable, aucun juge ne voulut prendre la responsabilité de condamner à mort le jeune prince qui semblait être un ambitieux de caractère léger, plutôt qu'un conspirateur dangereux : il avait d'ailleurs la réputation d'être beau, courageux, chevaleresque. Pendant quatre ans, le duc de Bretagne en fut réduit à tenir son frère en prison, ne pouvant trouver quelqu'un qui consentît à le faire disparaître secrètement. Les instances des rois de France et d'Angleterre ne purent fléchir la rancune du duc, et dans la nuit du vendredi au samedi 25 avril 1450, Gille fut étranglé avec un drap de lit. Le lendemain, Louis du Verger, abbé de Boquen, alla processionnellement, suivi de sa communauté, réclamer à la Hardouinaie les restes mortels de la victime ; il les inhuma avec pompe au pied du maître-autel de son église abbatiale, et établit pour le prince une fondation perpétuelle. L'abbaye de Boquen était l'une des moins riches du diocèse de Saint-Brieuc : elle ne put mettre sur la tombe qu'une statue en bois peint, plus grande que nature, c'est le curieux monument dont j'ai l'honneur de mettre un fidèle dessin sous les yeux de mes confrères. Signalée en 1822 comme déposée dans la chapelle du château du Parc, par M. Saullay de l'Aistre, qui fut longtemps président de la Société d'archéologie des Côtes-du-Nord, elle disparut ; j'eus la bonne chance de la retrouver en 1847 dans la grange d'une ferme du voisinage, et je la fis déposer au Musée de Saint-Brieuc.

La statue représente le prince étendu, les pieds sur un chien grossièrement sculpté ; au-dessus de sa tête est un dais, et de chaque côté de celui-ci deux petits écussons carrés, ou mieux en bannières. Sur ces écussons, on distingue des armes répétées sur la cotte qui recouvre l'ar-



P. Chardin del. *L. Dardel*

STATUE TUMULAIRE EN BOIS DE GILLE DE BRETAGNE

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue ...



mure du prince, c'était : *de Bretagne à la bordure engrelée de gueules.*

M. Bordier signale, dans une chapelle de Châteaudun, une statue en bois qui représente Dunois sous le costume et avec les attributs de saint George.

M. Nicard dépose les planches d'un ouvrage représentant et décrivant des objets d'antiquités burgondes que prépare M. Meyer.

M. V. Guérin entretient la Société de Samarie et du mont Ébal, situé auprès de cette ville, et qui, avant lui, avait été exploré par très-peu de voyageurs.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. Bulliot, associé correspondant, relative aux substructions d'un temple antique qu'il aurait retrouvé sur l'emplacement de la chapelle Saint-Martin du Beuvray :

« Une exploration partielle pratiquée cette année sur le plateau supérieur du mont Beuvray dans le but d'y rechercher les traces de la chapelle de St-Martin, dont on connaissait l'emplacement, a amené la découverte d'un temple antique. Les traditions locales rapportaient que le grand apôtre avait détruit sur la montagne un sanctuaire d'idoles. Sulpice Sévère n'ayant malheureusement donné aucune désignation de lieux aux différents épisodes de la mission du saint, dans le pays éduen, il était impossible de contrôler ces récits. Il reste au Beuvray plusieurs légendes sur saint Martin. Le temple en question date de l'époque romaine. Il entretint les pèlerinages gaulois aux sources du Beuvray, qui continuèrent au moyen âge où ils sont mentionnés dans un terrier du xve siècle, et ils subsistent encore aujourd'hui.

« La maçonnerie en chaux, sable et ciment de brique, tranche avec toutes les constructions gauloises de l'oppidum, bâties avec un mortier de terre. Les murs ont 0 m. 80 d'épaisseur. Leur antiquité ne saurait être mise en doute, car on recueillit autour des fondations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, plusieurs médailles gauloises, contemporaines de César, quelques pièces gallo-romaines, dont la

dernière, trouvée à l'intérieur était de Valentinien [1], mort en novembre 375, quelque mois avant l'arrivée de saint Martin dans l'Autunois. Cette circonstance, fortuite peut-être, offre néanmoins un intérêt. La dernière pièce du trésor découvert à Autun, avec les ex-voto de la DEA BIBRACTE dans un puits scellé, était aussi de Valentinien; et comme on n'a rencontré, au temple du Beuvray, aucun de ces débris d'ex-voto, abondants dans la plupart des autres temples, et notamment dans celui de Santenay que l'on fouillait au même moment, il serait permis de supposer que les ex-voto du Beuvray furent transportés et cachés à Augustodunum au moment où la ruine du sanctuaire rural paraissait imminente.

« Sans insister sur ce rapprochement, il est évident que le temple fut renversé au IVe siècle. Outre les médailles, des placages grossiers composés de tablettes de porphyre d'Egypte, vert et brun, d'incrustations de schiste bitumineux, indiquent un travail de décadence, et très-probablement les restes d'un édicule votif, trop grand pour être transporté, analogue à un monument de même genre, trouvé à Autun. Les porphyres avaient été brisés au marteau et plusieurs étaient altérés par le feu, ainsi que de gros fragments massifs de marbre blanc.

« C'était la première fois qu'on rencontrait le marbre au Beuvray. Le temple se divise en deux salles entourées d'un promenoir extérieur. Le *pronaos*, plus large que long, avait 8 m. 55 de largeur sur 7 m. 10 de long, en œuvre. Un mur de refend marque la séparation de la *cella* qui paraît avoir eu 5 m. 30 de long, sans qu'on puisse rigoureusement l'affirmer, le mur du fond ayant été détruit pour faire place postérieurement à une abside. En effet le temple fut converti en église. En rasant au niveau du carrelage le mur qui les séparait, le *pronaos* et la *cella* formèrent une nef unique à laquelle on ajouta une abside semi-circulaire, sans se donner la peine de la lier avec les anciennes maçonneries contre

1. La dernière des 104 médailles trouvées dans les ruines du temple du mont Martre près Avallon, était aussi de cet empereur.

lesquelles elle est simplement appliquée, et dont la construction beaucoup plus soignée, diffère entièrement.

« L'édifice traversa ainsi le moyen âge qui y a laissé des monnaies des différents siècles. Une fosse en maçonnerie conservant les formes du corps est placée à droite, dans l'ancienne galerie du temple, avec d'autres sépultures plus modestes. C'est l'emplacement sans doute du lieu désigné dans les titres sous le nom de *cimetière*. Ce deuxième édifice ayant été ruiné à son tour, dans des circonstances inconnues, une troisième construction inscrite dans les précédentes y perpétua le souvenir de Saint Martin. Cette dernière chapelle de forme rectangulaire, a 8 m. 20 de longueur sur 4 mètres de large ; les bases de l'autel sont encore en place. Brûlée, paraît-il, par les calvinistes, elle tombait en ruine en 1604, quand le procureur du roi de Saint Pierre-le-Moutier intenta au prieuré de Saint Symphorien, qui en était propriétaire, une action qui paraît être restée sans résultat. On a recueilli dans le déblai une quantité de liards de François Ier à Louis XIV. Les galeries antiques étaient pavées en scaïole faite avec des graviers. Divers tronçons de colonnes en grès, des tuileaux de colonnes en brique, et un grand fragment d'une autre en calcaire oolithique ayant des cannelures de 0 m. 10 de large, sont les seuls éléments connus de la décoration. La grande voie qui traverse l'oppidum passait devant le temple. On voit encore sur ses bords des seuils pour accéder aux galeries couvertes qui la bordaient, et sous lesquelles ouvraient des constructions qui paraissent avoir été des boutiques, plutôt que les dessertes du temple. Les fouilles sur ce point n'étant pas encore complètes, il serait prématuré de rien hasarder. On peut toutefois affirmer que le champ de foire, qui entoure le temple, a été fréquenté depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours d'après les débris des poteries qui se rapportent à toutes les époques. Ce n'est pas une des moindres particularités de l'histoire du Beuvray, que la persistance de cet emporium immémorial du premier mercredi de mai, même après l'abandon de la forteresse éduenne, et qui a bravé toutes les révolutions. »

La Société entend ensuite la lecture d'une note de M. Sansas, associé correspondant, sur les signatures des rois d'Aragon de 1084 à 1134 :

« La bibliothèque de Bordeaux possède, entre autres objets dignes de fixer l'attention, deux volumes manuscrits gothiques grand in-folio sur parchemin, intitulés *Cartulaire de la Sauve*.

« On sait que la grande Sauve (magna silva, selve, sauve) était une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 1079 par S. Gérald, entre la Garonne et la Dordogne, pays appelé *entre deux mers*, arrondissement de Bordeaux.

« Lors de la suppression des couvents, on apporta à la bibliothèque publique les cartulaires et divers parchemins trouvés dans les archives de l'abbaye. Alors ces divers documents furent reliés en deux volumes, mais sans discernement, en sorte que dans les volumes se trouvent des actes écrits à diverses époques et qui n'appartiennent pas à un même corps d'ouvrage. Ces deux volumes ne font pas suite l'un à l'autre, les mêmes actes s'y trouvent répétés ; il est évident qu'ils formaient deux registres distincts des titres de l'abbaye. La bibliothèque possède aussi un troisième cartulaire de la même abbaye, mais qui paraît être d'une époque moins ancienne.

« En examinant ces ouvrages dont l'écriture, sauf diverses pièces annexées ou intercalées, nous paraît remonter à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, nous avons été frappés de voir, dans le volume portant le n° 2, pages 385 et suivantes, plusieurs actes portant des donations au profit de l'abbaye souscrits par des rois d'Aragon et où le copiste s'était efforcé de donner avec soin le fac-simile de la signature de ces princes. Bien évidemment, le copiste avait eu sous les yeux les titres originaux ; il est impossible d'en douter en voyant avec quelle précision sont reproduits certains caractères dont le copiste ne comprenait certainement pas la valeur, car il omettait le plus souvent quelques-uns des traits caractéristiques qui déterminaient la nature des lettres reproduites.

n cg. Celtes Nigouelia: Semenon

Signum + . Aviti

gno Sancij Signū pe

imun

. iiij. In nōīe maio. In cnuutce

ARACTÈRES ARABES

Paris Imp. Dupuis-Vernet, rue St Placide, 18

« L'étude des monuments dont nous nous occupons donnerait lieu à des observations intéressantes de plus d'une sorte sur la rapidité avec laquelle s'enrichissait une abbaye à peine fondée, sur les serfs et les *questans* qu'on lui donnait, sur les rapports qui existaient entre les habitants de l'Aquitaine et leurs congénères des Pyrénées, etc., etc. Mais il s'agit seulement ici de l'état matériel des actes.

« Remarquons sous ce rapport que si de hauts personnages comme les rois d'Aragon apposaient leur signe ou même signaient de leur nom, beaucoup de personnages d'un rang très-élevé ne savaient pas en faire autant. On y suppléait par des *nœuds* que l'on formait soit à une courroie fixée à l'acte, soit à une bande détachée de l'acte lui-même. Le copiste a quelquefois poussé le scrupule jusques à découper une lanière sur le bord de son parchemin pour y faire un nœud sans doute semblable à celui que portait l'original. Aussi l'expression *fecit nodum*, qui revient souvent dans les actes, signifie-t-elle *a souscrit* et le mot *nodatores* équivaut à *souscripteurs* ou *signataires*.

« Mais venons à ce qui concerne les rois d'Aragon.

« 1° DON SANCHE. Le premier roi d'Aragon dont parlent les cartulaires est Don Sanche Ramirez (fils de Ramirus), contemporain de saint Gérald. Il monta sur le trône en 1063, fit la conquête de la Navarre en 1073 et mourut en 1095.

« Plusieurs actes portent le signe ou la marque équivalant à sa signature (Planches nos 1, 2, 3)[1].

« Ce signe se compose de quatre lignes formant un carré, dont chaque angle est orné d'une boucle.

« La signification du signe est exprimée chaque fois par ces mots : SIGNUM... SANCII.

« Les signatures que nous reproduisons à ce sujet figu-

1. Nous devons le calque des fac-simile ci-joints à la bienveillante intervention de MM. Meslier, bibliothécaire de la ville de Bordeaux et Bernède, dessinateur-peintre, qui, sur notre demande, nous les ont fait parvenir pour remplacer les simples copies que nous avions tracées à la tête des manuscrits.

rent pages 386 et 392. Nons pourrions en rapporter beaucoup d'autres, mais cela nous paraîtrait superflu.

« De son mariage avec Dona Felicia, qui intervient dans certains actes, mais ne signe pas, Don Sanche avait eu trois enfants : Don Pedro, qui était l'aîné ; Don Alphonse, dont le nom est écrit ALPHONSVS, et Don Ramire, qui ont successivement régné.

« Suivant l'usage pyrénéen, conservé encore chez les populations basques, le fils aîné (*mayorasgo*) jouit de certaines prérogatives, même du vivant de son père. Aussi était-il naturel que Don Pedro Sanche intervînt dans les donations que faisait le roi. Et, chose bien digne de remarque, Don Pedro ne se bornait pas à tracer une marque ou un signe qui lui fût particulier. Il écrivait son nom en entier, mais il l'*écrivait en arabe*. Nous nous occuperons ultérieurement de cette signature qui mérite une attention spéciale.

« Ainsi dans l'acte n° 1, daté : *Hera millesima centesima vigesima secunda*, c'est-à-dire l'an de J.-C. 1084, on lit après la signature de Don Sanche les noms de plusieurs témoins, puis Petrus confirmavit, et enfin la signature arabe de Don Pedro.

« De même dans l'acte n° 2, daté : *Facta Karta ista in era M. C, XXXI*, soit l'an de J.-C. 1093, après le signe de Don Sanche, Signum... Sancii, vient la signature de Don Pedro sans annotation.

« Et dans l'acte n° 3, sans date, on voit encore, après le signe de Don Sanche, ces mots : *Signum Petri filii regis ;* suit la signature arabe que nous avons déjà vue.

« Ainsi, il n'y a pas de doute possible, la ligne de mots arabes copiée avec des variantes inévitables de la part d'un copiste qui ne les comprenait pas, est bien la signature de Don Pedro, fils aîné de Don Sanche Ramirez, cela résulte des constatations matérielles qui l'accompagnent.

« 2° DON PEDRO SANCHEZ. Un an après, à la date de l'acte n° 2, Don Sanche décéda et Don Pedro, son fils aîné, lui succéda au trône d'Aragon.

« Il paraît que, devenu roi, il conserva sa signature arabe.

« Nous croyons que l'acte n° 4 se rapporte à une époque où Don Pedro était roi, et cela parce que sa signature est seule. Le texte entier de l'acte, si nous l'avions sous les yeux, ferait probablement disparaître tout doute, par les titres qu'y prend Don Pedro.

« Au surplus, nous trouvons ailleurs la preuve que Don Pedro, monté sur le trône, conserva la signature qu'il apposait d'abord à la suite du signe de son père.

« En effet, le cartulaire de Saint-Victor de Marseille assez récemment imprimé, offre, tome 1er, page 450, pièce 445, un acte daté du 25 janvier 1101, où Pierre Sanchez souscrit à une donation faite à cette abbaye par Ponce, évêque de Barbastre, et où il signe en caractères arabes comme il l'avait fait sur les actes rapportés au cartulaire de Bordeaux.

« Nous n'avons pu vérifier la forme des caractères dont il s'est servi, le fac-simile de cette signature n'ayant pas été donné ; mais d'après les caractères arabes typographiques qu'offre l'ouvrage imprimé, on trouve une analogie frappante avec les caractères manuscrits révélés dans le fac-simile n° 4. Nous reviendrons sur ce point.

« 3° DON ALPHONSE LE BATAILLEUR. Don Pedro étant décédé sans enfants, en l'année 1104, Don Alphonse son frère lui succéda.

« Cet autre roi d'Aragon doit aussi être rangé au nombre des bienfaiteurs du monastère de la Sauve.

« Le cartulaire nous présente à ce sujet un fac-simile de la signature de Don Alphonse ; nous ne l'avons pas reproduit parce qu'il est, sans cela, facile de s'en faire une idée exacte.

« L'acte est daté :

« *Era M. C. LX. III*, c'est-à-dire an de J.-C. 1125.

« Le signe de Don Alphonse est, comme celui de son père, composé d'un carré orné d'une boucle à chaque angle. Seulement au milieu du carré est tracée une petite croix à branches égales dont chaque extrémité se termine par un trait perpendiculaire.

« 4° DON RAMIRE-LE-MOINE. Don Alphonse étant décédé,

comme son frère, sans enfants, Don Ramire, troisième fils de Don Sanche, fut appelé au trône d'Aragon en l'année 1134.

« Le cartulaire de la Sauve donne encore un fac-simile de la signature de Don Ramire, il figure page 388 et se trouve reproduit figure 5.

« Au bas d'un acte commençant par ces mots :
« *Ego Ramimirus Dei gratia Aragonensium Rex*, etc., etc. » on voit la signature du roi : *Signum regis... Ramimiri*.

« Elle se compose d'un ovale dans lequel se trouve une croix latine et il est accosté des lettres Â et ω suspendues à des chaînettes.

« Enfin vient la date : *Facta vero hac* (*sic*) *carta era M*^{a} *C*^{a} *XXX. IIII*^{a}, etc., etc.

« Cette date donne lieu à une difficulté chronologique qu'il nous paraît cependant possible de résoudre.

« Si par le mot *era* il fallait entendre l'*ère espagnole*, comme nous l'avons fait dans les actes qui précèdent, la date serait *1096* de l'ère chrétienne.

« Mais en 1096 Don Pedro vivait encore, et Don Ramire ne pouvait prendre le titre de roi d'Aragon comme il le fait dans l'acte dont il s'agit.

« La difficulté nous paraît venir de ce que, dans cet acte, on a substitué la date de l'*ère chrétienne* à la date de l'*ère espagnole*, sans que le lecteur en fût prévenu : soit que le copiste ait oublié d'écrire le mot *Christi* après celui d'*era*, soit que pour Ramire, qui avait passé une grande partie de sa vie dans un couvent de Bénédictins dont il avait pris l'habit, l'*ère chrétienne* fut d'un usage si habituel et d'une excellence telle qu'on devait négliger de faire mention que c'est d'elle qu'il s'agissait.

« L'an 1134 de J.-C. est l'année de l'avénement de Don Ramire au trône ; on comprend très-bien que l'ancien moine bénédictin ait, dès le commencement de son règne, témoigné de la bienveillance envers une abbaye de son ordre que tous ses prédécesseurs avaient honorée de leurs dons.

« Nous avons dit que la signature de Don Pedro était

tracée en caractères arabes : nous terminerons par quelques explications qui permettront de la lire et de la comprendre, même aux personnes étrangères à la connaissance de cette langue.

« Il faut d'abord remarquer : 1° que l'écriture arabe, à l'inverse de l'écriture française, se lit de droite à gauche ; 2° que les lettres arabes changent légèrement de forme selon qu'elles se lient ou ne se lient pas à d'autres lettres, et que la signification des mêmes caractères change par l'adjonction d'un ou de plusieurs points au-dessus ou au-dessous, ce qui explique l'irrégularité, sous ce rapport, du fac-simile que nous offrons et prouve, ainsi que nous l'avons dit, que le copiste ignorait la valeur de ces points auxquels il n'attachait sans doute qu'une importance secondaire ; 3° que les mots ne forment pas, comme dans nos langues usuelles, un groupe distinct et séparé, mais qu'au contraire, à raison de ce qu'il est des lettres qui se lient et des lettres qui ne se lient pas, le même mot est très-souvent composé de plusieurs groupes de caractères.

« Ceci dit, nous allons donner en caractères typographiques arabes les lettres qui composent la signature de Don Pedro, en ayant soin, pour en faciliter la lecture, de séparer les mots par un espace plus considérable que celui habituellement usité :

رشم بيطرة ابن شانجه

« Il suffit de comparer ces caractères avec les quatre fac-simile que nous donnons, pour voir que ce sont absolument les mêmes, et surtout avec celui placé sous le n° 4 qui a été transcrit avec plus d'exactitude par l'ancien copiste ; en retranchant, toutefois, des lettres qui forment le nom de Don Pedro, les deux croix placées l'une avant l'autre après son nom et qui n'en font point partie.

« Le premier groupe est composé de trois lettres. La première isolée est un RA ; comme il est très-facile de la former, on la trouve exactement représentée dans toutes les copies. La deuxième et la troisième sont liées. L'une est un CHIN

qui s'écrit ﺸ, et l'autre un MIM qui, lié à la lettre précédente, s'écrit ﻢ.

« Dans le n° 4 on a oublié une partie du *chin,* mais les trois points sont reproduits. Dans le n° 3 le *chin* est entier, mais on a oublié les trois points. Dans le n° 2 le *chin* est à peu près complet, il y manque cependant un point. Enfin dans le n° 1 il manque deux points. Le *mim* est toujours assez exactement tracé, seulement le petit trait transversal qui le caractérise parfois est remplacé par une boucle, ce qui se présente régulièrement dans les manuscrits arabes.

« Le premier mot se lit donc *Rechim,* ce qui signifie signature, marque, *signum,* ou mieux *signavit.*

« Le deuxième groupe est composé de cinq lettres, dont quatre sont liées.

« La première, ﺑ BA, est exactement représentée, sauf au n° 2 où le point est omis. La seconde, liée à droite et à gauche, ﻴ IA, est exactement représentée n° 4, incomplètement dans les autres. La troisième, THA, ﻁ est légèrement défigurée quoique la forme générale soit conservée. La quatrième, RA, ﺭ est reproduite dans toutes les copies. Enfin la cinquième, faible, écrite ﺓ quand elle ne se lie pas à la précédente, est toujours incorrectement tracée.

« L'ensemble du mot donne *Beïthrah,* ce qui est l'équivalent du mot *Petri,* car l'articulation P n'existant pas en arabe, on l'a remplacée par celle B qui s'en rapproche le plus ; et il n'y a pas de signe pour représenter exactement notre voyelle E. Les sons E et I se confondaient d'ailleurs assez souvent en Aquitaine où l'épigraphie ancienne nous montre, même en latin, *sene* pour *sine, cives* pour *civis,* etc., etc.

« Le troisième groupe est composé de trois lettres : 1° l'ALIF isolé ا qui, selon des règles qu'il serait trop long de développer, vaut tantôt A, tantôt E, tantôt I : ici il a la valeur de l'I ; les deux autres sont liées, c'est le B dont nous avons déjà parlé et le NOUN ﻥ.

« Dans toutes les copies le mot est exactement représenté,

sauf que le point caractéristique du BA manque aux n°s 1 et 3.

« L'ensemble du groupe forme le mot IBN qui signifie fils, *filius*.

« Enfin le dernier groupe doit nécessairement donner le nom du père de Pedro, c'est-à-dire le mot Sanche, Sancho, *Sancius*, dont l'expression paraît difficile à donner en caractères arabes.

« La première lettre est un CHIN, dont nous avons déjà parlé ; il est représenté d'une manière complète dans les fac-simile 4, 3, 2 et 1. La deuxième est un ALIF lié à la lettre précédente également bien représentée partout. La troisième est un NOUN lié à la lettre suivante, mais dont le point caractéristique a été omis, seulement aux n°s 3 et 4. La quatrième est un DJIM, lié à la lettre précédente ﺟ et à celle qui suit. Ce caractère a été peu exactement reproduit dans toutes les copies. Enfin la cinquième est un HA final représenté ﻪ quand il est lié à la lettre précédente comme c'est ici le cas. Cette lettre est exactement reproduite n°s 2, 3 et 4, elle ne l'est pas aussi bien au n° 1.

« Le quatrième groupe nous donne donc *Chandjeh* pour *Sancii*. On ne s'en rendrait pas facilement compte si notre fac-simile n° 3 ne nous en donnait pas l'explication exacte :

« *Signum Petri filii regis*, ou mieux *signavit Petrus filius Sancii*, dont le nom vient d'être indiqué : *signum... Sancii*.

« Reste définitivement acquis que Don Pedro, fils de Sanche, roi d'Aragon, et plus tard roi d'Aragon lui-même, empruntait à la langue arabe les caractères dont il se servait pour tracer son nom, de la manière suivante :

رشم بيطرة ابن شانجه (de gauche à droite)

Signum Petri filii Sancii. (de droite à gauche)

Séance du 5 février.

Présidence de M. Delisle, Président.

Correspondance.

M. Édouard de Barthélemy, présenté par MM. Boutaric et A. de Barthélemy, demande le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Marion, Brunet de Presle et Chabouillet pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Communications.

M. Heuzey rappelle le dessin d'un grand vase athénien, représentant une pompe funèbre, qui a été montré dans une séance précédente par M. Dumont. On a remarqué, alors, l'analogie que plusieurs vases de ce genre provenant de l'Attique offrent avec la poterie chypriote.

Pour donner une idée de celle-ci, M. Heuzey présente plusieurs objets, récemment acquis par le Musée du Louvre, qui ont été trouvés ensemble, dans un même tombeau, par M. Lang, à Castroulla, dans la région du Carpas. M. Heuzey est prié de rédiger sur ces objets une note qui serait accompagnée d'une planche les représentant réunis.

M. Heuzey présente à la Société une figure de bronze, de style assyrien, qui a été achetée, dans ces derniers temps, par le Musée du Louvre. C'est un génie à quatre ailes, dont la tête semble être celle d'un animal carnassier ; les muscles du cou et de la poitrine sont traités comme dans l'écorché. Le dos de cette figure porte une inscription cunéiforme de dix lignes où M. Oppert croit reconnaître une formule d'exorcisme ; il serait disposé à voir dans ce génie une personnification du vent d'est.

M. Perrot signale l'analogie frappante de composition et d'attitude qui existe entre le bronze du Louvre et deux figures de la Ptérie, sculptées sur le roc, à l'entrée d'un

couloir conduisant à une sorte de sanctuaire, qui sont reproduites, d'après le dessin de M. Guillaume, dans l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, t. II, pl. 48. La manière dont est traité le nu lui rappelle aussi un bronze, que l'on croit provenir de l'Asie mineure, et qu'il a décrit dans la *Revue archéologique*, n. 5, t. XIX, p. 395, pl. 11.

M. Perrot signale, d'après la *Gazette archéologique de Berlin* (*Archæologische Zeitung*, t. V, 3me cahier de la nouvelle série), une importante découverte qui vient d'être faite à Ephèse du fût de l'une de ces *columnæ cœlatæ, una a Scopa*, que Pline l'ancien (*Hist. nat.*, XXXVI, 21) mentionne comme ayant décoré le temple d'Ephèse. La partie inférieure du fût porte un bas-relief circulaire qui paraît d'un très-beau style ; les cannelures ne commencent qu'à une hauteur de 2m,25. Ainsi tombent les corrections proposées par les éditeurs de Pline, qui, presque tous, avaient cru ce passage altéré.

M. Dumont, à propos des boucles de ceinturon, figurant des sujets chrétiens, lit la note suivante :

« La coupe dont j'ai l'honneur de faire passer un dessin sous les yeux de la Société a été découverte récemment à Podgoritza. Je l'ai vue en 1872 à Scutari d'Albanie dans la collection de M. Perrod. Elle a la forme d'une demi-sphère du diamètre de 0 m, 23 centimètres. La matière est le verre blanc ; les dessins sont gravés à la pointe. Au centre, on voit le sacrifice d'Abraham ; sur le pourtour :

1° Jonas englouti par un monstre marin ;

2° Jonas assis sous une tonnelle,

DIVNANDEVENT
REQVETILIBERATVSEST.

3° Adam et Ève, l'arbre du bien et du mal,

ABRAM
ETET (*sic*) EV
AM

4° La résurrection de Lazare,

DOMNVS
LAIARVM

resuscitat en caractères cursifs ;

5° Jésus frappant l'arbre stérile ;

6° Daniel entre deux lions,

DANIELDELACO
LEONIS.

7° Les trois jeunes gens dans la fournaise,

TRISPVERIDEEGNE
CAMI.

8° Suzanne,

SVSANA
DEFALSOCRI
MINE.

« Tous ces sujets sont fréquents dans l'imagerie du moyen âge, sauf le 5me dont je ne connais pas d'exemples certains. Près du personnage qui touche l'arbre d'une baguette est une inscription de quatre lignes en caractères cursifs très-fins. Je ne suis pas parvenu à la lire en entier ; j'y distingue seulement au début :

« *Petrus virga per(cutit)*... Pierre est substitué au Christ selon une habitude fréquente.

« La tonnelle sous laquelle est Jonas porte bien la cucurbite ordinaire, mais on croit y distinguer des feuilles de lierre, ce qui est une nouveauté.

« Les inscriptions témoignent d'une grande inexpérience.

« Je ne crois pas que nous possédions d'autre monument figuré sur lequel on lise le mot *lacoleonis* qui est conforme, du reste, au texte sacré.

« Bien que cette coupe reproduise le style et les types du ve siècle, quelques sujets sont traités avec une barbarie toute particulière, entre autres le sacrifice d'Abraham.

« Je me borne à ces quelques indications ; ce monument sera publié ; il est intéressant à plus d'un titre :

« 1° Il offre une variété de sujets qui se rencontrent rarement tous réunis ;

« 2° Les figures ne sont pas dorées, mais gravées, sans trace d'or ;

« 3° Le vase provient d'une région où l'on n'a guère trouvé jusqu'ici d'antiquité chrétienne ni même de monuments de l'art classique. »

Séance du 11 février.

Présidence de M. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 92.

Chatel, *Inventaire sommaire des archives du département du Calvados antérieures à 1790*, t. I.

Delisle (L.), *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale*, in-8°. Janvier 1873.

Guillaume (Edm.), *Le Temple de Rome et d'Auguste à Ancyre*, in-folio. Paris, Didot, 1873.

Witte (J. de), *Les Exploits de Thésée, coupe peinte par Euphronius*, in-4°.

Correspondance.

M. Edmond Guillaume, architecte des bâtiments civils, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant, laissée vacante par la mort de M. de Rougé. Ses présentateurs sont MM. Perrot et Duplessis. Le Président désigne MM. Egger, Brunet de Presle et Prost pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette demande.

M. l'abbé de Cagny, associé correspondant, signale à la Société un plat rond de 0m,30 centimètres de diamètre, du Musée de la Société des Antiquaires de la Picardie, trouvé dans une sépulture du cimetière de Pargny (Somme). Ce plat, à fond jaune avec des dessins en relief verts, porte une inscription en lettres du xve siècle que M. de Cagny déchiffre ainsi : *Nul? n'est amy que? l'argent.*

Travaux.

M. Alexandre Bertrand fait passer sous les yeux de ses confrères les moulages de quatre plaques de ceinturon, représentant Daniel dans la fosse aux lions nourri par le prophète Habacuc. Ces moulages appartiennent au musée de Saint-Germain, et la manière dont le même sujet est traité dans ces différentes plaques donnera lieu à une note que M. Le Blant promet d'apporter à l'une des prochaines séances.

M. Perrot présente la planche, tirée de son *Exploration archéologique de la Galatie*, où sont dessinées deux figures de génies ailés, à tête d'animal, qui rappellent, par leur composition et leur attitude, le bronze assyrien, appartenant au Musée du Louvre, que M. Heuzey a présenté à la séance précédente.

M. Prost commence la première lecture d'un mémoire sur le Patriciat dans la cité de Metz.

La Société entend une première lecture d'un mémoire de M. Raymond, associé correspondant à Pau, sur les inscriptions du moyen âge gravées sur les colonnes de l'église de Saint-Vivien de Bielle.

Séance du 19 février.

Présidence de M. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, 364e numéro.

— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XI, 1872.

Mémoire de l'Académie Stanislas, CXXIIe année, 4e série, t. XVIII, 1872.

— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1872.

Boucher de Molandon, *La Salle des thèses de l'Université d'Orléans*, 2e édit., in-8°. Orléans, 1872, Herluison.

Demay (G.), *Inventaire des sceaux de la Flandre,* 2 vol. in-4°. Paris, Imprimerie nationale, 1873.

Dubois (Ern.), *Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers, 1546-1608*, in-8°. Nancy, 1872, Husson-Lemoine.

Jousset (Le docteur), *Bellesme; comment finissent les châteaux*, in-8°.

— *Le Perche au siècle dernier pour servir à l'histoire*, in-8°.

Correspondance.

M. Demay, archiviste aux Archives nationales, se porte candidat à la place laissée vacante par la mort de M. de Rougé. Ses présentateurs sont MM. Maury et de Saulcy. Le Président désigne MM. Robert, de Barthélemy et Bertrand pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Dancoisne, présenté par MM. Boutaric et de Barthélemy, écrit pour demander le titre d'associé correspondant national. La commission chargée d'examiner les titres du candidat sera composée de MM. Robert, Cocheris et Chabouillet.

M. H. Beaune, associé correspondant, adresse l'empreinte d'un sceau messin dont l'examen est renvoyé à M. Prost.

M. Chabouillet fait la communication suivante relative à un arrêt du Parlement de Bordeaux, de 1649, défendant au duc d'Épernon de frapper monnaie à son nom :

« Voici le titre d'une pièce de onze pages in-4° sur lequel le hasard a attiré mon attention et qui paraîtra peut-être mériter aussi celle de la Société :

« Arrest de la cour de parlement de Bordeaux prononcé,
« les chambres assemblées, par lequel il est fait défense à
« monsieur d'Espernon de faire fabriquer monnoie avec
« son nom et effigie, et de prendre les qualités de très
« haut et très puissant prince et d'altesse qu'il s'attribue,
« avec cassation de ses ordonnances.—A Paris, chez Claude

« Moriot, jouxte la copie imprimée à Bordeaux par Millanges,
« MDCXLIX. »

« En 1649, le duc d'Espernon était Bernard de Nogaret de la Valette, 2me duc de ce nom et second fils de Jean Louis, le favori de Henri III. Gouverneur de Guyenne, apparenté légitimement à la maison royale ainsi qu'aux plus illustres familles du royaume par sa mère, Marguerite de Foix, et beau-frère, de la main gauche, du roi Louis XIII, par sa femme, Gabrielle Angélique, légitimée de France, fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil, comblé de dignités, de titres et d'honneurs, ambitieux et entreprenant comme son père, il ne serait pas surprenant que ce haut et puissant seigneur se fût dit prince et eût songé à s'attribuer le droit régalien de battre monnaie. Cependant, en dépit des termes précis de l'arrêt du parlement de Bordeaux, dont nous allons transcrire les principaux passages, je n'ose pas affirmer qu'il ait réellement existé des monnaies au nom du duc d'Espernon. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que je n'en ai jamais vu, ni personne de mes collaborateurs, au Cabinet des Médailles. Mais avant d'entrer dans la discussion, voyons le texte de l'arrêt, dans lequel, selon les us et coutumes, on fait parler le roi :

« Après avoir énuméré des actes inouis d'arbitraire, de violence, de rébellion, avoir cité des ordonnances factieuses données par le sieur duc d'Espernon les 8 et 19 avril 1649, à Cadillac, l'un de ses domaines, le rédacteur de l'arrêt s'exprime en ces termes :

« Et après toutes ces usurpations et entreprises, le
« dit sieur d'Espernon ne s'est pas arrêté là ; car il a
« fait forger et fabriquer de la monnoye d'argent sous
« le coing de son effigie d'un costé, et de ses armes
« d'autre costé, avec les lettres de son nom, et de ses qua-
« litez et celles de Prince de Buch dans le cordon de la
« dite monnoye faite au moulinet, avec le différent du
« maître de la monnoye de la présente ville, et de l'alloy
« des quarts des louys d'argent, qui est un crime de lèze-
« majesté au second chef, lequel ne peut estre excusé, ni

« pallié sous aucun spécieux prétexte, quel qu'il soit, que « l'on puisse alléguer ; d'autant qu'il n'y a que nous seuls « privativement à nos barons, qui ayons droit de faire mettre « nostre effigie et escusson de nos armes, avec nostre nom « dans le cordon autour de nostre monnoye, cela estant « prohibé à tous autres seigneurs et gentilshommes de « nostre royaume, à peine de confiscation de corps et de « biens par les articles 1, 2, 3 et 4 de l'ordonnance ancienne « de Philippe III de l'an 1273, etc., etc. »

« Pour qui n'irait pas plus loin dans la lecture de cet arrêt, il serait démontré que le duc d'Espernon fit effectivement forger et fabriquer des monnaies à ses coins et armes en qualité de prince de Buch. Pensera-t-on de même après avoir lu ce qui suit :

« Après avoir ordonné que les qualités de très-haut et très-puissant prince et d'altesse seront rayées et biffées de tous actes avec défense à tous syndics, officiers et juges de lui bailler, et, en ce qui concerne la fabrication de la dite monnoye, le rédacteur de l'arrêt poursuit en ordonnant :

« Qu'il soit donné des commissaires par nostre dite cour, « pour visiter l'Hostel de la monnoye de cette ville, et les « coings de celle qui a esté fabriquée sous son effigie et armes, « avec les dits nom et qualitez, s'il s'en trouve aucuns, estre « saisis, pour estre rompus et brisés, et estre decresté prise « de corps contre le dit maistre de la Monnoye, pour respondre aux fins et conclusions que nostre dit Procureur « général entend contre luy prendre, et que nous serons « très humblement suppliez d'agréer et confirmer l'arrêt « qui intervient pour le bien de nostre service. »

« Plus loin, on lit :

« ... Et qu'à la requeste de nostre dit procureur général, « et devant les commissaires qui, par nostre dite cour, « seront députés, il sera informé de l'exposition des dites « espèces d'argent et du lieu où elles ont été fabriquées « pour l'information faite et devers nostre cour rapportée, « y estre pourveu ainsi que de raison, etc. »

« Ne semble-t-il pas que la Cour n'est plus aussi certaine

de l'existence du corps du délit que dans le premier des passages cités? La Cour a besoin d'une information; elle ne sait pas si les monnaies que fait forger et fabriquer le sieur duc d'Espernon ont été exposées, c'est-à-dire ont été émises et lancées dans la circulation; elle ne sait pas non plus où elles auraient été fabriquées. Devant pareille incertitude, n'est-il pas permis d'avoir aujourd'hui quelques doutes sur l'existence de ces monnaies? En fait, nul n'a dit les avoir vues jusqu'à présent; il se peut donc qu'il n'y ait eu que commencement d'exécution, et que la Cour, avertie, ait rendu à la hâte l'arrêt en question qui, dans ce cas, aurait été préventif et comminatoire. D'un autre côté, si singulière que soit la disparition complète des monnaies du Captalat, devenu, par la volonté de Bernard de Nogaret, la principauté de Buch, ce n'est pas une raison de nier formellement qu'il en ait été frappé soit à Bordeaux, comme semble le supposer la Cour, soit à Cadillac, où son altesse rendait des ordonnances souveraines, soit ailleurs? Effrayés des suites de l'audacieuse usurpation du duc d'Espernon, ses gens peuvent s'être empressés de détruire les coins à son effigie, et de fondre tout ce qui avait pu être frappé d'espèces. Lui-même peut avoir compris le danger qu'il courait en se rendant coupable d'un crime de lèse-majesté? Après avoir lu l'arrêt du Parlement, il peut se l'être tenu pour dit et avoir pris ses mesures en conséquence. Il y a encore une autre hypothèse; en 1649, nous sommes en pleine Fronde; le duc, qui s'était attiré bon nombre d'ennemis par sa hauteur et ses violences, peut avoir été accusé d'un acte audacieux dont on le savait capable, sans cependant y avoir donné lieu? Ce sont toutes questions que l'on ne pourrait résoudre qu'en approfondissant l'histoire de la Fronde, particulièrement à Bordeaux; pour le moment, je me contente de poser ce problème numismatique qui n'est pas le premier de ce genre.

« Le Blanc parle, d'après Brantôme et Sponde, d'une monnaie frappée au nom de Louis Ier, prince de Condé, sur laquelle on aurait donné à ce chef des Huguenots le nom de Louis XIII et la qualité de *premier roi chrétien de*

France. Le Blanc ne se contente pas de citer cette pièce ; il déclare qu'il en a vu un exemplaire à Londres et en donne la description à peu près complète. C'était, dit-il, un écu d'or portant d'un côté la tête de ce prince et de l'autre l'écu de France avec la légende LVDOVICVS XIII DEI GRATIA FRANCORVM REX PRIMVS CHRISTIANVS [1]. Voilà qui est bien précis, et cependant je doute fort de l'existence de cette monnaie, dont Brantôme lui-même doutait, ce que ne paraît pas avoir remarqué Le Blanc, qui n'a pas songé non plus que l'historien des grands capitaines français parle d'une monnaie d'argent et non d'un écu d'or. J'ajouterai que Sponde ne croyait pas non plus à l'existence de la monnaie en question; Secousse, qui lut sur ce sujet une excellente dissertation à l'Académie des Inscriptions et Belles lettres le 14 mars 1741, n'y croyait pas davantage [2]. Comme Secousse, je veux croire à la sincérité de Le Blanc, mais, avec le savant éditeur des ordonnances des rois de France, je soupçonne que l'écu d'or vu par l'historien des monnaies de France, à Londres, entre les mains d'un orfèvre qui ne voulut jamais s'en défaire, n'était pas *genuine*. Cette question, plus intéressante au point de vue historique que celle des monnaies de la principauté de Buch, reste donc encore pendante. Il en sera peut-être de même de celle-ci ; je n'en espère pas moins que la Société me pardonnera de lui avoir fait connaître, sans plus de commentaires et sans solution, l'existence d'un aussi curieux document, lequel me paraît n'avoir pas encore été signalé par les numismatistes. »

1. *Traité historique des Monnaies de France*, p. 335, édit. de Paris, 1690.

2. La dissertation de Secousse ne fut publiée que dix ans plus tard, en 1751, dans le tome XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*. M. de Longpérier l'a réimprimée dans la *Revue numismatique* en 1853. Voyez p. 353 et suivantes. Ainsi que l'a judicieusement remarqué M. de Longpérier dans les pages qui avoisinent la dissertation de Secousse, ce n'est pas pour disculper un prince de la maison royale d'avoir voulu usurper la couronne, comme le fait Secousse, que nous examinons aujourd'hui ce problème historique ; mais il faut reconnaître que tout en l'écrivant en royaliste et en catholique, Secorsse s'est montré, dans cet excellent travail, aussi érudit que critique pénétrant et ingénieux.

M. Le Blant lit une note sur quelques représentations de Daniel dans la fosse aux lions. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette communication.

M. Bertrand fait une seconde lecture d'un mémoire sur les fouilles du tumulus de Magny-Lambert.

Séance du 5 Mars.

Présidence de M. L. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, n° 365.

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres. In-8°. Niort, Clouzot.

Journal des Savants. Fév. 1873. In-4°.

Mémoires de la Soc. des sc. nat. et hist. de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 5e année. In-8°, 1873. Cannes, Vidal.

Programme du concours ouvert par la Soc. des sc. de l'agriculture et des arts de Lille. In-8°.

Boucherie (A.) *Julius Pollux ;* Ερμηνεύματα καὶ Καθημερίνη ὁμιλία. In-4°. 1872. *Imprimerie nationale.*

Rosenzweig (L.) *Archives hospitalières du Morbihan*. In-18, 1873. *Vannes, Galles.*

Sauvage (l'abbé). *L'école de Bonne-Nouvelle*. In-4°, 1872. *Rouen, Lanctin.*

Travers (Emile). *Une réception dans l'ordre des SS. Maurice et Lazare de Savoie au XVIIe siècle*. In-12. 1872. *Paris, Dumoulin.*

Correspondance.

M. l'abbé Desnoyers, vicaire général à Orléans, présenté par MM. Delisle et Egger, sollicite le titre d'associé correspondant. Le président désigne MM. Robert, A. de Barthélemy et Rey pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

MM. A. de Barthélemy, Ch. Robert et J. Marion lisent successivement les rapports des commissions chargées

d'examiner les candidatures de MM. Tholin, Casati, Dancoisne et Edouard de Barthélemy au titre d'associé correspondant national. On procède au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. Tholin associé correspondant à Agen; M. Casati à Lille; M. E. de Barthélemy à Courmelois (Marne); M. Dancoisne à Hénin-Liétard.

M. Prost lit la note suivante :

« A la dernière séance de février (1873), communication a été faite à la Société des antiquaires de France d'une empreinte de sceau envoyée par M. H. Beaune, correspondant à Dijon, et accompagnée d'une note. Le sceau est à double pointe d'ogive avec la légende :

S. SANCTE MARIE SANCTIQVE THEOBALDI METENSIS.



« Notre correspondant se demande si ce sceau a appartenu à la collégiale de St-Thiébaut de Metz ou à l'abbaye de

Ste-Marie-aux-Bois, près de Pont-à-Mousson, fondées l'une et l'autre au XIIe siècle; et dans le cas où il appartiendrait à la collégiale, si le titre de Ste-Marie ne se rapporterait pas à ce fait que les chanoines de St-Thiébaut, dépossédés de leur maison en 1444, avaient été transférés quelques années plus tard dans une autre maison portant déjà le titre de Ste-Madeleine. Je ne crois pas que le sceau en question puisse appartenir à une époque postérieure à 1444. Son style indique plutôt le XIVe ou même le XIIIe siècle. Son attribution ne peut être du reste l'objet d'aucun doute. C'est un sceau de la *collégiale de St-Thiébaut de Metz*, laquelle était dès l'origine consacrée sous le double titre de *Ste-Marie* et de *St-Thiébaut*, comme on peut le justifier par une pièce de 1195, imprimée dans les preuves de l'histoire de Metz par les Bénédictins (t. III, p. 160). Cette pièce est une *bulle du pape Célestin III* dont les termes suffisent pour résoudre la question. En voici *l'incipit* et le *desinit* :

« Celestinus Episcopus, servus servorum Dei, dilectis « filiis sanctæ Mariæ sanctique Theobaldi canonicis, salu- « tem, etc . . . .

» ..... Datum Laterani, IV nonas Julii, pontificatus nostri « anno quinto (1195). »

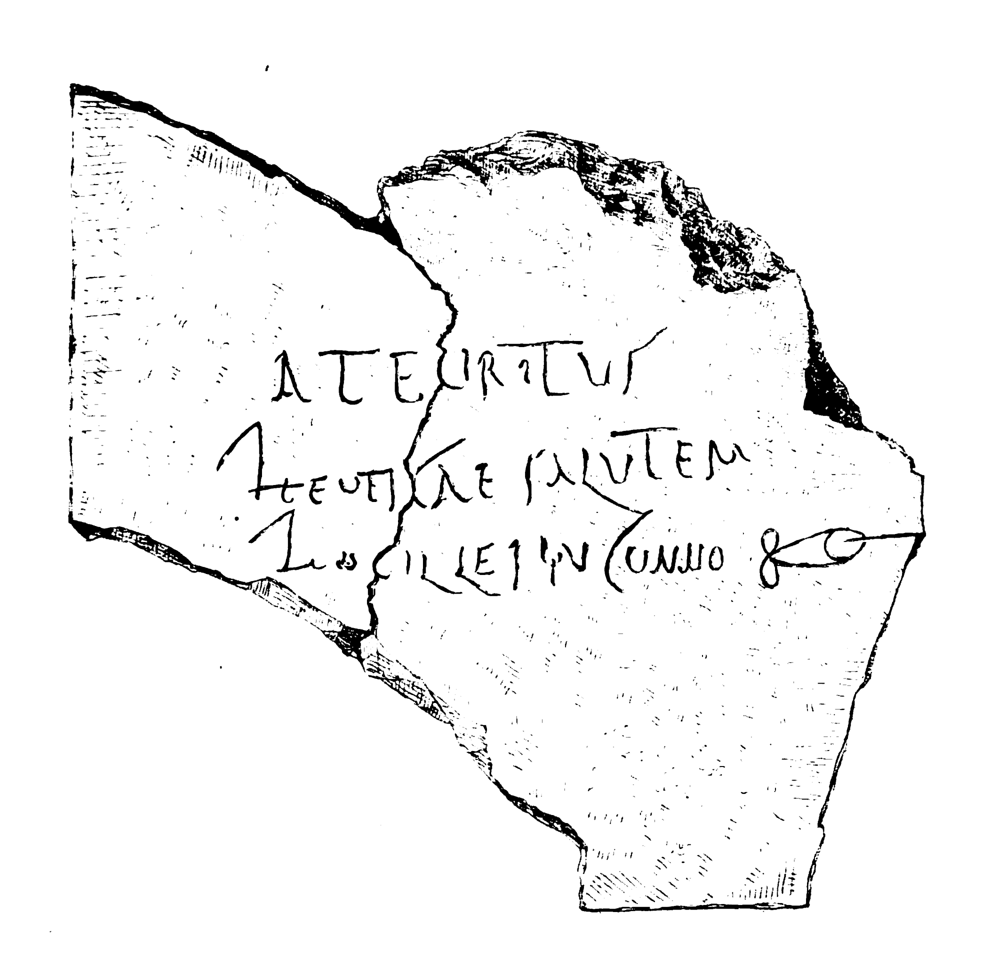
M. Nicard communique, de la part de M. Ferd. Keller, associé correspondant étranger, le moulage et le dessin d'un manche de faucille trouvé dans le lac de Bienne.

M. Le Blant fait une seconde lecture d'un mémoire sur quelques représentations de Daniel dans la fosse aux lions. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. le commandant Mowat lit la note suivante sur un *graffito* conservé à Poitiers dans la collection de M. Bonsergent :

« Dans la séance du 3 juin 1863[1], M. Quicherat mit sous les yeux de la Société des antiquaires de France la photographie d'une inscription qui venait d'être découverte à Poitiers et qui appartient encore aujourd'hui à M. Bonser-

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1863, pages 137 et 138.



del. *Lith. Leroy*

INSCRIPTION TRACÉE A LA POINTE SUR UNE BRIQUE GALLO-ROMAINE

DE LA COLLECTION BONSERGENT A POITIERS.

(D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.)

gent[1]. L'inscription a été tracée à la pointe et avant la cuisson sur une brique cassée en deux morceaux, lesquels se raccordent exactement entr'eux, malgré cet accident. Comme la lecture et l'explication que je propose pour l'inscription en question diffèrent sensiblement de celles qui ont été portées à la connaissance de la Société, il m'a semblé que je ne pouvais mieux faire que de dédier à cette savante compagnie le résultat de l'étude à laquelle je me suis livré sur ce curieux petit monument.

« A défaut d'une épreuve photographique, j'ai dû me contenter de prendre, pour base de mon travail, le *fac-simile* publié par M. Benjamin Fillon, à la page 24 de son livre l'*Art de terre chez les Poitevins*.

« L'inscription, dont le dernier mot est suivi de l'image d'un phallus, se compose de trois lignes que M. Quicherat lit ainsi :

ATECIRITVS
ITEVTICAE SALVTEM
LOCILLES IN CVNNO

« Pour lui, la lettre qui termine le premier mot de la troisième ligne est douteuse ; on ne voit distinctement qu'une haste recourbée, surmontée d'un crochet à gauche. Quoi qu'il en soit, le sens indique *locilles* ou *locillet*, et ce mot donne un grand intérêt à l'inscription. *Locillare* pour *locellare* est un verbe formé sur *locellus* dont on n'a pas encore trouvé d'exemple dans les textes. Comme *locellus*, ou plutôt *locillus* a passé dans le français sous la forme *luisel* et *luiseau*, on trouvera peut-être dans quelqu'un de nos patois un verbe qui répond à *locillare*.

« Tels sont les propres termes du procès-verbal que je reproduis pour mettre immédiatement au courant de la question les personnes qui désirent en prendre connaissance.

1. Après des années de persévérantes recherches, M. Bonsergent est parvenu à former une collection d'antiquités locales digne de figurer au premier rang dans le musée de Poitiers. Je me souviens toujours avec plaisir de l'excellent accueil que je reçus de l'heureux propriétaire de tous ces trésors archéologiques lors de la trop courte visite que je lui fis en octobre 1872.

« Voici maintenant, comment, de mon côté, je lis l'inscription :

ATEVRITVS
HEVTICAE SALVTEM
HOC ILLEI IN CVNNO

« Les deux jambages tracés entre le E et le R de la première ligne me paraissent constituer, non pas un groupe de deux lettres CI, mais une lettre unique U, telle qu'on la reconnaît dans l'avant-dernier caractère de cette même ligne, ou dans le mot SALVTEM de la ligne suivante; il est vrai que les deux jambages sont séparés par une petite solution de continuité; mais il n'y a là qu'une défectuosité dont on se rend compte et qui provient de la difficulté que le graveur éprouve toujours à former d'un seul trait des courbes et des boucles sur une matière quelque peu résistante. Il est, du reste, facile de voir que le premier jambage ne peut être un C, si on le compare à ce genre de caractère qui figure une fois à la deuxième ligne et deux fois à la troisième. Au lieu donc de *Atecíritus* je lis *Ateuritus*, nom propre qui, dans ses deux syllabes finales, me paraît formé à la manière de Αὐτάριτος[1], nom d'un chef gaulois mentionné par Polybe, I, 77.

« Je passe à la deuxième ligne, dont le premier mot a été lu ITEVTICAE. Or, si l'on observe que dans les *t* cursifs romains la barre horizontale surmonte généralement, pour ne pas dire toujours, le jambage vertical sans le couper, on éprouvera quelque scrupule à lire IT au début de cette ligne. Pour ma part, je crois que ce groupe présumé d'un I et

1. Zeuss, et après lui son éditeur Ebel, à la page 797 de la *Grammatica celtica*, 2e édition, regardent Αὐτάριτος comme un dérivé de *Autara*, forme qu'ils donnent pour le nom antique de l'Eure. M. Quicherat remarque avec raison que cette assertion est erronée attendu que la forme antique est non pas *Autara*, mais *Autura*. Dans un article de la *Revue celtique*, tome I, page 473, M. d'Arbois de Jubainville avait aussi signalé l'erreur dans laquelle étaient tombés les philologues allemands, et rappellé que *Autura* se lit dans une charte de l'an 918, éditée par Tardif, *Monuments historiques* n° 229; cf. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, p. 66. La variante *Audura* se trouve, en outre, consignée dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, v° *Autura*.

d'un T ne constitue qu'une seule lettre H, de forme identique au caractère qui a cette valeur alphabétique dans les inscriptions pariétaires de Pompeï, et tel qu'on en trouve plusieurs spécimens dans le tableau des alphabets cursifs de cette époque dressé par l'éditeur du tome IV du *Corpus Inscriptionum latinarum*, notamment dans les cases *h 10*, *h 11*, *h 12*, *h 13* et *h 14 ;* conférez également le paragraphe que le P. Garucci a consacré à cette lettre dans son livre des *graffiti* de Pompeï. Je lis donc HEVTICAE, nom féminin datif, que le graveur aurait dû écrire plus correctement EVTICHAE, et mieux encore EVTYCHAE. Ce genre de faute par transposition de lettre n'est pas rare et n'a rien qui doive nous surprendre dans une épigraphe tracée par un ouvrier peu lettré, évidemment embarrassé pour bien orthographier un nom grec; parmi nos contemporains, il se trouve plus d'une personne qui écrit *polythecnique* par un *th*, au lieu de *polytechnique* par un *ch*.

« Une inscription de Rome, éditée par Gruter, p. 600, n. 9, débute par les mots D M | M ANTONIVS HEVTVCAS (par un *h* initial), etc. De même, une inscription de Lyon, éditée par M. de Boissieu, p. 508, renferme les noms de DOMITIVS HEVTICHVS, et de DOMITIVS HEVTICHIANVS.

« *Eutycha* est la forme féminine de *Eutychus*, nom d'esclave, qui dans la nomenclature latine équivaut à *Felix*, à *Fortunatus*, et qui devait être excessivement répandu, car je ne l'ai pas compté moins de 46 fois dans le seul Index de Gruter; mais une particularité que je dois mentionner, c'est que, malgré mes recherches, je n'ai trouvé ni dans Gruter, ni dans Muratori le féminin *Eutycha*, bien que la forme grecque *Eutiche* et le dérivé *Eutychia* ou *Euticia* y figurent plusieurs fois. A Lyon on lit sur un cippe funéraire EVTICHIA[1]; à Grues, en Vendée, on a découvert dans une sépulture mérovingienne des objets de bijouterie franque ainsi que certains ustensiles d'origine romaine parmi lesquels une coupe en verre portant sur le pourtour le nom EVTVCHIA en lettres moulées. Dans le recueil des

1. A. de Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 511.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule ce nom n'est représenté que par un Eutuciu[1], et par une Eutychetis. Je ne pousserai pas plus loin ce recensement.

« La femme qu'Ateuritus appelle Heutica, et à qui il adresse son salut amoureux, était, suivant toute apparence, sa maîtresse, *domina*, ou plus vraisemblablement encore quelque courtisane de grande notoriété à Poitiers. Cette formule de salut est très-fréquente sur les inscriptions cursives de Pompeï; on s'en convaincra en ouvrant au hasard le tome IV du *Corpus Inscriptionum Latinarum* :

N° 1316,	VIRGVLA MAECENATI SALVTEM —;
N° 1398,	IVCVNDVS SINVRINI SALVTEM —
N° 1684,	VICTORIAE SVAE SALVTEM ZOSIMVS VICTORIAE SALVTEM
N° 1736,	LIBERALIS DOMINAE SALVTEM
N° 1991,	AELIVS MAGNVS PLOTILLAE SVAE ROGO DOMINA SALVTEM

« Il reste à examiner la troisième ligne de notre *graffito* ; M. Quicherat suppose qu'il a existé un verbe *locillare* formé sur *locellus* ; la publication du vocabulaire érotique pompéien qui termine le recueil d'où j'ai extrait les inscriptions précédentes, n'est point venue justifier cette conjecture, et certes, si *locillare* avait jamais existé, c'est dans un pareil recueil qu'on serait en droit de le rencontrer. Or, il n'en est rien; heureusement on peut se passer d'une hypothèse qui vient ainsi de perdre ses plus favorables chances de confirmation. La première lettre de la troisième ligne n'est point un L; voyez plutôt les cinquième et sixième lettres de cette même ligne ainsi que le L de SALVTEM; cette première lettre est un H, tout comme l'initiale du mot HEVTICAE à la ligne précédente. Le surplus se lit dès lors sans difficulté en quatre mots : HOC ILLEI IN CVNNO, proposition exclamative et elliptique

1. Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, pl. II.

qui équivaut à *Utinam hoc illi in cunno introeat!* (ou *immittant*). La huitième lettre de cette ligne, que les premiers commentateurs ont prise avec doute pour un S ou pour un T, est en réalité un I, et forme ainsi la désinence d'un datif archaïque en *ei* devenue plus tard *i* dans la latinité classique. ILLEI n'est pas sans précédent, témoin cette ligne d'une inscription[1].

ITA LEIBERTATE ILLEI ME HIC ME DECORAAT STOLA.

« On trouve de même IPSEI sur une autre épigraphe[2]. Ce signe incontestable d'archaïsme donne un grand prix à notre *graffito*, indépendamment du contexte, dont il serait d'ailleurs difficile de citer beaucoup d'autres exemples en Gaule, malgré la réputation que l'on est convenu de faire à nos ancêtres en créant à leur intention le mot *gauloiserie*. Le phallus qui sert d'illustration à la troisième ligne ne laisse aucun doute sur la nature du souhait d'Ateuritus. Avant de terminer, je crois devoir insister sur la frappante analogie qui existe entre l'inscription de Poitiers et les épigraphes de Pompeï. La similitude de style, ainsi que l'identité d'écriture, sont aussi complètes que possible; ce rapprochement présente plus qu'un simple intérêt de curiosité, il est très-important, en ce qu'il nous fournit un criterium assuré pour fixer l'âge d'un grand nombre de *graffiti* gallo-romains.

« En effet, la destruction de Pompeï par une éruption du Vésuve eut lieu en l'an 79 de notre ère; ce grand événement détermine irrévocablement la limite inférieure de l'âge de toutes les inscriptions qui ont été découvertes, ou qui peuvent l'être plus tard, à Pompéï. C'est donc aux environs de cette date mémorable qu'on serait fondé à rapporter la brique d'Ateuritus. Cependant, il convient ici de tenir compte d'une particularité qui permet d'abaisser notablement cette évaluation; M. de Longpérier a établi que les formes archaïques du langage et de l'écriture se sont maintenues dans les parties éloignées de l'empire long-

1. *Corpus inscr. latin.*, t. I, n° 1194.
2. *Ibid.*, n° 204.

temps après qu'elles étaient tombées en désuétude à Rome et dans l'Italie. Cette judicieuse observation me paraît pouvoir être raisonnablement appliquée au *graffito* de Poitiers, que je daterais, en conséquence, du milieu ou même de la fin du IIe siècle de notre ère.

« Qu'il me soit permis de faire une autre remarque à cette occasion. La multiplicité des inscriptions cursives, que l'on découvre journellement sur tous les points de la Gaule et qui ont été certainement tracées par les gens de la condition la plus infime, nous fournit ample matière à des réflexions sur l'étendue et le degré de l'instruction répandue dans les classes inférieures de la société antique ; il y aurait là une question intéressante à approfondir en prenant pour terme de comparaison l'état de l'instruction populaire dans notre monde moderne.

« J'ai dit précédemment que *Ateuritus* est formé à la manière de Αὐτάριτος ; par là, je ne prétends nullement que *-ritus*, ριτος, entre comme élément étymologique dans la composition de l'un ou de l'autre de ces vocables. En effet, dans Αὐτάριτος il convient de distinguer le thème αὐτάρι-, le suffixe de dérivation -το- et la désinence du nominatif ς. La signification du thème est donnée par le sanscrit *avitar*[1], protecteur, par le latin *avitor*, lequel ne se retrouve plus que dans la forme composée *proavitor*, comparable à *progenitor ;* le bas-breton l'a même conservé dans le mot *aotro*, *aotrou*, terme de déférence qui équivaut à *Notre Seigneur*, *monsieur*. D'après cela, αὐτάρι- aurait le sens de « ancien », « vénérable ». Ainsi s'expliquerait encore le nom des *Auteri*, peuple qui habitait la côte occidentale de l'Hibernie, dans les comtés de Galway et de Rosscommon ; cette dénomination serait synonyme d'un autre ethnique celtique, celui des *Senones*, « les Anciens », avec le même radical qui a produit le latin *senex*. La même étymologie s'étend au nom des Αὐτάριαται, de la côte illyrienne, à celui des *Autarienses* de Thrace, à celui du chef-lieu des Car-

1. Pour l'équivalence de *avi* et de *au*, conformez *naufragium* = *navifragium*, *auspicium* = *avispicium*, *lautus* = *lavitus*, etc.

nutes, *Autricum*, « la vieille ville », la « ville sainte », à celui de la *gens Autronia*. Le sens du thème αὐτάρι étant déterminé, nous savons à quoi nous en tenir sur celui de son dérivé Αὐτάριτος ; j'ajoute qu'il faut voir dans celui-ci un diminutif de αὐτάρι, en vertu d'un principe qui domine les systèmes onomastiques de tous les peuples de notre famille indo-celtique. Ce principe consiste en ce que tout nom d'homme dérivé comporte, par rapport à la forme simple qui l'a précédé et d'où il découle, un sens diminutif ou augmentatif, ou, en d'autres termes, implique une intention caressante ou dépréciative [1].

« La même analyse me conduit à considérer dans *Ateuritus* le thème *ateuri-* ; à ce thème se rapporte le nom ATEVRA qui se lit très-distinctement sur un denier gaulois de ma collection, identique pour tout le reste aux monnaies connues de Ateula. Cet exemplaire est non-seulement inédit, mais peut-être unique jusqu'ici, à ce que je crois ; tout au moins, je ne lui connais aucun similaire dans le vieux fonds du cabinet de France, ni dans la collection de M. de Saulcy, récemment réunie à cet établissement, non plus que dans les cartons de M. Rollin. Je prends donc l'occasion de donner ici le signalement complet de cet exemplaire particulier : Au droit, ATEVRA ; buste ailé de la Victoire à gauche. Au revers, VLATOS ; cheval campé à droite ; au-dessus, un fleuron ; au-dessous, un pentagramme ; à l'exergue, un croissant.

« La légende monétaire ATEVRA est un cas tellement isolé, que je suis naturellement tenté de n'y voir qu'une erreur de gravure ou de poinçonnage du coin. Mais l'existence avérée du nom *Ateuritus* sur la brique de Poitiers, doit faire admettre également dans la nomenclature gauloise ATEVRA en regard de ATEVLA. Dans la liste des marques de potiers découvertes à Londres [2], sir Charles

1. Je voudrais n'avoir pas à me citer moi-même ; mais cette proposition n'ayant été formulée nulle part que je sache, je suis obligé de renvoyer à ma dissertation « Les noms familiers chez les Romains », où j'ai exposé certaines considérations nouvelles sur la théorie des noms propres en général.

2. *Collectanea antiqua*, t. I, p. 150.

Roach Smith distingue OF. ABALI et OF. ABARI, mais sans dire le degré de certitude de chacune de ces lectures. Étant donc admis que des noms essentiellement différents, *Ateula* et *Ateura*, ont coexisté, on comprend que le graveur du coin ait pu prendre l'un pour l'autre dans l'exécution de son travail ; j'aime mieux cette explication que de regarder *Ateura* comme une variante de *Ateula*.

« Ces deux formes distinctes appartiennent à une catégorie de noms propres dans lesquels la préposition *ati*, *ate* (ou *at*, avec élision de la voyelle finale devant une autre voyelle) implique une idée de supériorité, d'excellence. Tels sont encore *Atisios* et le groupe des *Atepo*, *Atepillos*, *Atepilla*, *Atepomarus*, *Ateporix*, dont M. Pictet a fait le sujet d'une étude spéciale[1], et où il reconnait un thème *epo* comme appellatif gaulois du cheval. En suivant le philologue genevois dans le même ordre d'idées, je vois dans *At-eura* un thème *ura*, qui a pris en composition une diphthongue de renforcement, ou *guna*, pour employer le terme grammatical consacré. Comme *epo*, ce *ura* est aussi un nom d'animal que les auteurs latins, César entre autres, nous font connaître sous la forme *urus*, taureau sauvage, et dont parle Macrobe (VI, 4) : *uri enim gallica vox est qua feri boves significantur*. Le vieux-allemand possède la forme *ûro*, et l'allemand moderne *auer-ochs*, avec une diphthongue de guna, d'où le français *auroch*. Ce nom d'animal est entré dans la formation du nom de lieu *Urolanium*, aujourd'hui *Verulam*, et dans les noms d'hommes de l'épigraphie lyonnaise *Urogenius*, *Urogenonertus* (pour ce dernier, cf. *Eposognatus*, mentionné par Polybe, I, 20) ; les cambriens *Urgen* et *Urgen-nerth* ; l'armoricain *Urien*, du cartulaire de Redon. *Ateura* signifierait « doué par excellence du courage ou de la force de l'Urus. »

« Par analogie avec ce qui précède, je vois dans *At-eula* un thème *eula*, guné de *ula*, nom d'un oiseau, le hibou ; le cornique a conservé le mot *ula*, que le latin a perdu, mais

1. *Les noms d'homme gaulois empruntés aux animaux*, dans la *Revue archéologique*, 2e semestre de 1865, p. 140.

qui se reconnaît dans le diminutif *ŭlŭla;* en vieux-allemand, *ûlu;* en allemand moderne, *eule*, et en anglais *owl*, tous deux avec guna, comme le gaulois *eula*, de *ula*. Ce dernier a produit des dérivés *Ulatos* et *Ulattia*, auxquels j'attribue le sens diminutif et que je compare, sous le double rapport de la forme et de la signification, à notre mot français *hulotte*, qu'il vaudrait mieux orthographier *ulotte*.

« *Ateula* signifierait « doué par excellence de la vigilance ou des autres qualités du hibou » ; le bas-breton *chouan*, nom commun devenu célèbre comme nom propre, correspond apparemment au nom gaulois. »

Séance du 12 Mars.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Abhandlungen der philosophisch. philologischen Classe der Kœniglich. Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 12e volume, 3e livr.

Almanach. der Kœnigliche Akademie der Wissenschaften, 1871.

Annuaire de l'Académie Royale des sc., let. et beaux-arts de Belgique, 1870-1873.

Bulletins de l'Académie Royale des sc., let. et beaux-arts de Belgique, 1870-1872.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier. t. XI, 3e et 4e livr.

Sitzungberichte der Philosophischer, etc., der K. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen, 1870-1872.

J. H. Bormans, *Ouddiotsche fragmenten van den Parthenopens van Bloys Bijunverzameld door Deycks*. — Bruxelles, in-8°, 1871.

Mowat (Rob.) *Etude sur une inscription romaine inédite de Tours, et sur le monument dont elle révèle l'existence*. — Tours, in-8°, 1873.

Praet (Jan). *Speghel der Wysheit of heeringhe der zalischede*

uit gegeven door J. H. Bormans. — Bruxelles, in-8°, 1870.
Nederlandsche gedichten uit de Viertiende eeuw van Jan Boendale Hein van Aken en anderen uit gegeven door F. A. Snellaert. Brussel, 1869, in-8°.

Correspondance.

M. Lacroix, à Mâcon, présenté par MM. Creuly et Robert sollicite le titre d'associé correspondant. Le président désigne MM. Michelant, Leblant et De Barthélemy pour former la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Nicard présente le dessin d'une plaque de ceinturon trouvée dans un cimetière burgunde, à Daillons, en Suisse (canton de Vaud).

M. Perrot communique de la part de M. Victor Delattre, son possesseur, une statuette en bronze qui représente un Mercure gallo-romain nu, coiffé du pétase, tenant une bourse dans la main droite; un trou que l'on remarque au milieu de la main gauche, fermée, indique l'endroit où s'insérait le caducée. Ce bronze a été trouvé en 1872 à Crévecœur, à quelques lieues de Cambrai. Les nombreux objets de l'époque gallo-romaine qui sont déjà sortis du sol de cette localité semblent indiquer que Crèvecœur occupe l'emplacement d'une ville ou d'une bourgade antique. La figurine de Mercure a 0m,10 de haut; son style paraît rude et gauche.

M. Prost continue la première lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz*.

M. de Fontenay, associé correspondant à Autun, fait la communication suivante :

« Un fait signalé par M. Pol Nicard à la séance du 16 octobre (p. 145 du bulletin de 1872) me fournit l'occasion de donner quelques renseignements à la Société des antiquaires. Il s'agit de l'usage de mettre des pièces de monnaie dans la main des morts.

« Vers 1846, mon père, faisant des fouilles dans l'antique cimetière de Saint-Pierre-l'Étrier, près Autun, constata que l'un des cadavres les plus rapprochés de la surface du sol tenait entre l'index et le pouce un double tournois de Charles X, cardinal de Bourbon. Voici maintenant des exemples plus récents. En 1861 j'ai vu, à Autun, mettre une pièce de cinquante centimes dans la main d'une femme qui venait de mourir. Le 4 février 1871 un ouvrier qui habite près de moi perdit un petit garçon de deux ans et demi; les femmes qui se trouvaient là au moment de l'ensevelissement lui mirent un sou dans la main, prétendant que sans cela « il ne pourrait entrer au paradis. »

« Dans la commune de Villapourçon (canton de Moulins-Engilbert, Nièvre) il est encore d'usage de mettre une pièce de deux sous dans la main des morts.

« Dans celle de la Grande-Verrière (canton de Saint-Léger-sous-Beuvray, Saône-et-Loire), on avait coutume il y a vingt-cinq ans de placer deux sous dans la main du mort lorsque c'était une grande personne, et deux liards seulement quand c'était un enfant. Aujourd'hui l'usage subsiste encore, mais les liards faisant défaut et les centimes n'étant pas très-communs, j'ignore ce qu'on donne aux enfants. Je pourrais réunir encore beaucoup d'exemples de cet usage, généralement suivi dans le Morvan, mais les précédents suffisent pour en montrer la persistance. Les efforts de l'autorité ecclésiastique pour détruire les nombreuses pratiques païennes des habitants de notre pays n'ont jamais été suivis d'aucun résultat, aussi je crois qu'elle ne s'en inquiète guère aujourd'hui. »

La Société entend une première lecture de M. L. Courajod, de la Bibliothèque nationale, *sur les armoiries des comtes de Champagne.*

M. Aug. Prost présente les observations suivantes sur une communication faite par M. Hucher, associé correspondant, dans la séance du 13 novembre 1872 :

« La Société des antiquaires a reçu d'un de ses correspondants, M. Hucher, une communication accompagnée de

dessins, sur des agrafes qu'il rapproche des objets analogues d'origine mérovingienne et qui sont remarquables surtout par certains ornements empruntés, suivant M. Hucher, à l'imitation d'une écriture orientale. On sait le parti que les Arabes ont tiré des caractères de leur écriture pour décorer de mots, de sentences, ou de propositions plus ou moins étendues, des frises, des cordons, des bordures, soit sur leurs monuments, soit sur des objets d'art de petite dimension. Mais indépendamment de la difficulté d'admettre l'imitation de ces pratiques en Occident à l'époque mérovingienne, il avait paru impossible de reconnaître des mots et même des lettres appartenant à un alphabet quelconque dans les signes décoratifs qui ornaient les agrafes décrites et dessinées par M. Hucher. On regrettait l'absence de M. de Longpérier qui, disait on, a publié autrefois un mémoire sur certains objets d'art exécutés en France, où il avait constaté l'imitation de caractères de l'écriture arabe. Il pouvait être bon de recourir à ce travail pour vous en rappeler les données ; c'est ce que j'ai fait.

« Le mémoire de M. de Longpérier est intitulé : *Description de quelques monuments émaillés du moyen âge ;* il a été donné par lui en 1842 au *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire.* Dans ce travail, où il est question surtout des émaux de Limoges, M. de Longpérier constate que dans ces émaux l'influence étrangère se fait parfois sentir, sinon en ce qui touche à la fabrication, du moins en ce qui regarde le choix des sujets. Il signale notamment à cet égard l'influence des Arabes de l'Espagne qui a pu s'exercer chez nous, au moins indirectement, dans diverses circonstances, comme celle par exemple du mariage de notre roi Louis VIII avec Blanche, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, lequel faisait frapper à Tolède des monnaies à légendes arabes. Les artistes français ont pu avoir ainsi sous les yeux, à diverses époques, par l'intermédiaire de l'Espagne, indépendamment de ce qui a pu nous venir par les croisades, des ustensiles, des armes, des bijoux, des étoffes décorés dans le goût oriental, quelquefois entr'autres au moyen d'inscriptions et de légendes arabes.

« M. de Longpérier justifie cette opinion par le rapprochement ingénieux qu'il fait d'une bordure qui se voit sur un ciboire émaillé de Limoges, du XIIIe siècle, appartenant à la collection du Louvre, et des caractères d'une sentence arabe qui est, dit-il, la devise des rois de Grenade : *Il n'y a de vainqueur que Dieu* (*oua la rhaleb illa Allah*). Ce rapprochement, qui semble très-satisfaisant, montre que dans ce cas les combinaisons de lignes décoratives exécutées à l'imitation des caractères de l'écriture arabe donnent seulement quelques formes élémentaires propres à l'ornementation, et choisies parmi celles que fournit l'inscription, sans aucune préoccupation de reproduction complète et identique. Il n'y a donc lieu d'y chercher ni une phrase ni un mot, ni même une lettre proprement dite.

« M. de Longpérier signale le même caractère largement imitatif des formes de l'écriture arabe, sans esprit de reproduction exacte : 1° dans une bordure rectiligne du frontispice d'un manuscrit du XIe siècle, exécuté à l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne, et dont M. de Bastard a donné un fac-simile dans la 10e livraison de son grand ouvrage; 2° dans une bordure courbe d'un bassin émaillé du cabinet de M. Mansard, à Beauvais, dont un fragment est gravé, planche 109 des *Monuments français inédits* de M. Willemin.

« On trouverait probablement des exemples analogues en parcourant les musées et les collections[1], et en consultant les publications faites sur les monuments qu'ils contiennent. Il ne s'agit pas, nous le repétons, de rencontrer dans ces formes décoratives d'une valeur purement ornementale des lettres proprement dites, mais seulement des combinaisons de lignes analogues à celles qui constituent l'écriture.

« Considérée à ce point de vue, l'explication proposée par M. Hucher pour les ornements des agrafes décrites par lui perd en partie l'invraisemblance qu'on lui avait trouvée

1. Notre confrère, M. Ed. Aubert, a décrit dans son *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune* une crosse émaillée du commencement du XIIIe siècle provenant des ateliers de Limoges, sur laquelle on trouve une décoration de ce genre en caractères pseudo-arabes.

d'abord, et l'on ne peut plus lui opposer l'impossibilité de lire sur ces objets ni des mots ni même des lettres exactement reproduites.

« Resterait à montrer comment une imitation de formes orientales peut se rencontrer sur des objets appartenant à la fois à nos régions occidentales et à l'époque mérovingienne. Peut-être y aurait-il lieu de refuser à ceux dont il est ici question l'une ou l'autre de ces deux attributions? C'est là une solution sur laquelle nous ne nous permettrons pas de nous prononcer, mais que nous proposons seulement à l'attention de M. Hucher et à celle de la Société. »

M. Hucher répond en ces termes aux observations qui précèdent :

« M. Prost a bien voulu s'occuper d'une manière toute particulière de notre communication à la Société des antiquaires de France ; nous l'en remercions, et c'est ainsi qu'on devrait toujours procéder à l'égard des travaux archéologiques qui abordent des questions nouvelles et auxquelles l'esprit n'est pas préparé.

« Après avoir fort bien démontré qu'il ne s'agit ici que d'imitation, de trompe-l'œil si je puis dire, d'inscriptions arabes, et de tout un système ornemental importé par les monnaies, les tissus, les cuirs, les émaux et tous les objets de provenance arabe qui ont été charriés par le commerce jusqu'à l'extrême Occident, M. Prost arrive à se demander si l'on peut justifier et expliquer l'imitation de formes orientales dans des objets appartenant à la fois, dit-il, à nos régions occidentales et à l'époque mérovingienne, et subsidiairement si les objets que nous produisons appartiennent réellement à l'Occident et à l'époque franque.

« D'abord qu'il nous soit permis de faire remarquer que lorsque nous parlons d'agrafes mérovingiennes, d'objets appartenant à l'époque mérovingienne, il est élémentaire que ces objets sont de provenance occidentale ou spécialement de provenance franque.

« Nous ne nous servirions pas de ces expressions qui rappellent essentiellement la dynastie mérovingienne

franque si nous avions à parler, par exemple, de l'art scandinave qui, au même moment, a produit des échantillons variés d'un art similaire, mais non identique en tous points.

« Nous voulons donc parler d'agrafes exhumées de cimetières francs, dans la circonscription du royaume gouverné alors par les descendants ou les successeurs de Mérovée.

« Nous avons indiqué la provenance de nos agrafes et signalé la découverte simultanée de l'une d'elles par M. l'abbé Cochet dans les fouilles de Londinières; nous aurions donc peine à suivre M. Prost dans l'hypothèse qu'il formule en ces termes : Peut-être y aurait-il lieu de refuser aux objets dont il est ici question l'une ou l'autre de ces deux attributions (occidentale et mérovingienne).

« Il faudrait, pour faire admettre le doute sur ce point, renverser toutes les données de la science de l'antiquité franque laborieusement accumulées par l'abbé Cochet et les autres explorateurs des cimetières francs.

« M. Prost supposerait-il, à la vue de nos agrafes, qu'elles ne sont pas de fabrique occidentale et que ce sont là des produits importés de toute pièce de l'Orient? Mais nous aborderions ainsi un ordre de faits entièrement arbitraires et en désaccord avec la doctrine professée par ceux que nous regardons comme nos maîtres en cette matière. L'art mérovingien, tel que nous l'ont fait connaître les travaux de MM. l'abbé Cochet, Baudot, Troyon, etc., constitue une vaste couche artistique dans laquelle tous les produits portent un cachet de ressemblance, de similitude même, tellement accentué qu'on ne peut nier que ces produits ne soient le résultat d'une fabrication actuelle, permanente, maîtresse de ses procédés et n'empruntant qu'accidentellement aux objets importés les motifs de leur ornementation.

« Du reste cette question des influences externes est fort vaste, je l'ai effleurée en ce qui concerne l'imitation des légendes arabes, l'emploi de la frette, de la pose rétrospective et de l'œil de perdrix, dans un mémoire que je crois devoir soumettre à la Société avec dix planches à l'appui.

J'explique dans ce mémoire précisément le point litigieux sur lequel M. Prost veut bien appeler mon attention, c'est-à-dire comment on peut justifier dans les produits mérovingiens l'emploi des motifs d'ornementation venus de l'Orient.

« J'ajouterai à ce que j'ai dit sur la diffusion des monnaies arabes, que l'influence arabe qui étonne dans les produits *mérovingiens* se rencontre à *la même époque* jusqu'en Danemarck. Le musée de Copenhague possède une bractéate d'or, ayant dû servir de décoration, qui n'est que le *trompe-l'œil* d'une monnaie arabe. (Cat. Worsaae nº 409.) Voir la reproduction de cette décoration sur l'une de nos planches jointes au mémoire précité.

« Par contre, les produits scandinaves, formellement accentués par des inscriptions runiques, véritables certificats d'origine, se sont quelquefois rencontrés juxtaposés avec des produits francs, témoin la fibule à légendes runiques éditée par M. Baudot, nºˢ 1ᵉʳ et 1ᵉʳ bis de la pl. 14ᵉ, à l'appui de son *Mémoire sur les sépultures des barbares*. Les relations entre les peuples étaient donc plus étendues à ces époques qu'on ne serait tenté de le penser, et l'on comprend dès lors parfaitement l'emprunt que les Mérovingiens ont pu faire aux Arabes, en imitant leur système décoratif à légendes.

« Du reste cette influence n'a pas été accidentelle et limitée à cette époque, elle rentre dans le vaste enchaînement des faits artistiques qui composent le domaine de l'Art, car l'influence arabe s'est fait sentir en Occident jusqu'à la Renaissance.

« Les suaires avec lesquels on enterrait les morts, les tapisseries qui constituaient le luxe intérieur des grands, les chasubles, les chapes, les chaussures des évêques ou des abbés, tous ces objets dans la fabrication desquels les Orientaux excellaient, apportaient nécessairement en Occident des notions d'art dont on s'étonnerait que nos populations industrieuses n'eussent pas tiré parti.

« C'est donc un fait constant, avéré, que cette longue influence du génie arabe sur les produits occidentaux, et

nous sommes heureux d'avoir pu en fournir peut-être les plus anciens témoins[1]. »

Séance du 19 Mars.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, publié par M. l'abbé Martigny, 2e série, 3e année, nº 4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres de 1872.

Travaux de l'Académie de Reims, 48e et 49e volumes, 1870-1873.

Clerc (Ed.) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, 2e édit., in-8°. Besançon, 1853.

— — *Gérard de Roussillon*, in-8°. Paris, 1869.

— — *Etude complète sur Alaise*, in-8°. Besançon, 1860.

Correspondance.

M. Clerc, président honoraire à la Cour de Besançon, présenté par MM. Marion et de Barthélemy, et M. Révoil, architecte, présenté par MM. Le Blant et de Guilhermy, demandent le titre d'associé correspondant. Le Président désigne MM. Bertrand, Robert et Guérin pour former la Commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Clerc; et MM. Heuzey, Bertrand et Aubert pour M. Révoil.

La Société apprend avec satisfaction que M. Léo Drouyn, associé correspondant à Bordeaux, n'a pas donné suite à la démission qu'il avait précédemment envoyée.

1. Le travail de M. A. de Longpérier que j'ai cité en note est postérieur à celui indiqué par M. Prost. Il est intitulé : *de l'Emploi des caractères arabes dans l'ornementation, chez les peuples chrétiens de l'Occident*. Il est inséré à la page 696 de la *Revue archéologique*, année 1846. Nomb. fig. et 1 pl. en chromolithographie.

Travaux.

M. A. Bertrand continue la lecture de son mémoire sur les *Tumulus de la commune de Magny-Lambert* (*Côte-d'Or*).

M. L. Courajod est admis à faire la seconde lecture de son mémoire sur les *Armoiries des comtes de Champagne*.

M. Prost continue la première lecture de son travail sur le *Patriciat dans la cité de Metz*.

M. Hucher, associé correspondant, envoie en communication un mémoire accompagné de dessins, dans lequel il examine l'influence de l'art celtique aux époques gauloises et mérovingiennes. M. Hucher pense que l'art romain, subi plutôt qu'accepté dans les Gaules pendant quatre siècles, disparut au vᵉ siècle devant l'art mérovingien. Dans celui-ci il retrouve des réminiscences de l'art persan ou arabe, de l'art gaulois et de l'art scandinave. Les Francs, par suite du commerce avec l'Orient, étaient en possession de nombreux objets fabriqués par les Arabes : de là viennent les légendes pseudo-arabes qui, à l'époque mérovingienne, entrent dans l'ornementation des boucles de ceinturon. A l'art gaulois se rattachent les représentations de figures humaines et d'animaux à pose rétrospective ; on les retrouve sur un assez grand nombre de monnaies gauloises, sur des plaques d'origine slave et saxonne, et sur des chapiteaux et des sculptures jusqu'au xiiᵉ siècle. L'ornement en forme de frette est d'origine celtique et arabe, et l'annelet avec point central paraît comme motif d'ornement sur toute espèce d'objets d'os, de métal et de terre depuis les temps les plus reculés : les monnaies gauloises en fournissent de nombreux exemples.

Séance du 2 Avril.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. II, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres 1871.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXV.
— *de la Société des sc., de l'agr. et des arts de Lille*, 3e série, t. X. 1872.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. XXII et XXIII. 1872-1873.

Revue africaine, 17e année, n° 97. Janvier et février, 1873.

Bataillard (Ch.). *L'Ane glorifié, l'Oie réhabilitée, les trois Pigeons, l'École de village, l'Ane savant*. Paris, in-18, 1873.

Longé (G. de). *Coutume des pays et duché de Brabant; quartier d'Anvers*, t. III, 1872.

Correspondance.

La Société apprend avec un vif regret la mort de M. le baron Despine, associé correspondant à Aix-les-Bains.

M. Bonsergent, ancien bibliothécaire de la ville de Poitiers, présenté par MM. de Montaiglon et Aubert, demande le titre d'associé correspondant. Le président désigne MM. Quicherat, de Barthélemy et Robert pour former la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Dancoisne écrit à la compagnie pour exprimer sa reconnaissance à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

Travaux.

MM. Egger et Robert, rapporteurs des Commissions chargées d'examiner les titres de MM. Guillaume et Demay, candidats à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. de Rougé, présentent leurs conclusions. On passe au scrutin, et M. Demay, ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, est proclamé membre résidant de la Société des antiquaires de France.

M. A. Bertrand donne lecture des rapports des Commissions nommées pour présenter des conclusions sur les candidatures au titre d'associé correspondant de MM. le président Clerc et G. Colonna-Ceccaldi. Chacun de ces

candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, M. Clerc est proclamé associé correspondant à Besançon, et M. Colonna-Ceccaldi à Saint-Germain-en-Laye.

M. Nicard communique à la Société : 1° une inscription trouvée à Kœnigsfelden, dans les ruines de *Vindonissa*, en Suisse ; 2° le fac-simile d'une agrafe burgunde trouvée à Crissier (canton de Vaud), et déposée au musée de Lausanne. Il donne ensuite des détails sur une trouvaille où il y avait juxtaposées des armes de pierre et des armes de fer, près de la station de Meyringen.

Séance du 9 Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, n° 4.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1872. 26e vol.

— *du Bouquiniste*, 367e n°.

L'Investigateur, novembre 1872 à janvier 1873.

Journal des Savants. Mars 1873.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1868, 1869, 1870, 1871.

Société d'agr., comm. et ind. du département du Var, 7e série, t. I, 1re et 2e liv., 1872.

André. *Notice biographique sur M. le Dr Aussant*. Rennes, 1873, in-8°.

Devals aîné. *Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne*, in-8°, 1873.

Travaux.

M. Alex. Bertrand, membre résidant, continue la seconde lecture de son mémoire sur les fouilles faites dans *les tumulus de Magny-Lambert*.

M. Bulliot, associé correspondant, présente divers objets

trouvés dans les dernières fouilles du Mont-Beuvray. Ce sont : 1° un fragment de bracelet en verre bleu, avec des ornements jaunes; 2° un fragment de chaton de bague, où un paillon d'or paraît sous un morceau de verre transparent.

M. le président pense que le fragment que M. Bulliot suppose avoir fait partie d'un bracelet pourrait provenir d'un ornement de cheval.

M. Aubert, membre résidant, fait remarquer qu'il est difficile de comprendre comment les pâtes de verre de différentes couleurs, qui forment l'élégant dessin du chaton de bague brisé, ont pu être fabriquées sans le secours de cloisons destinées à les séparer.

M. Bulliot montre enfin un fragment de tube en os, percé de trous, et une tige en bronze munie de deux petites plaques en forme de clefs de hautbois, le tout provenant d'une localité de la Côte-d'Or où l'on a déjà recueilli d'autres objets antiques. M. Bulliot croit y reconnaître un morceau de flûte antique et deux de ses clefs. Quelques doutes sont exprimés à cet égard, et une note est demandée à M. Bulliot pour le Bulletin.

M. Aubert lit une notice sur la couverture d'un manuscrit dit l'*Evangéliaire de Charlemagne*, qui a longtemps appartenu à l'église Sainte-Marie-de-Valère, de Sion, et qui fait partie de la bibliothèque de M. le marquis de Ganay. — La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette notice.

M. l'abbé Cerès, associé correspondant à Rodez, adresse des renseignements suivants sur des fouilles faites par lui dans le département de l'Aveyron :

« A 400 pas du château de la Goudalie, commune de Rodelle, j'ai fouillé un tumulus de 25 m de diamètre sur 3 m de hauteur : après trois jours de recherches qui m'ont conduit jusqu'au centre, je n'ai trouvé que les débris d'un squelette renfermé dans un cercueil en pierres sèches dont la couverture était formée de grandes pierres calcaires et plates juxtaposées les unes sur les autres; nos bergers couvrent encore ainsi leurs cabanes aujourd'hui. Ce sque-

lette regardait l'orient d'hiver ; vers les épaules étaient une fiole en verre et un bracelet formé d'une plaque de bronze fort mince et très-oxydée; vis-à-vis le fémur droit j'ai vu un plat en terre noire vernie de 0^m,20 de diamètre, au-dessous du genou une petite coupe à pied en forme d'entonnoir, de même terre. J'oubliais de noter qu'auprès de la tête il y avait aussi quatre petits anneaux, coulés, de 10 à 12 mill. de diamètre.

« Dans un autre tumulus fouillé à Bonnac, commune de Salles, j'ai constaté une sépulture faite dans des conditions analogues, mais qui ne contenait que quelques ossements.

« A Souyri, commune de Salles-la-Source, on remarque sur un vaste plateau les traces d'un oppidum ; j'y ai fouillé quatre tumulus, chacun d'environ 8^m de diamètre ; tous m'ont fourni des fragments de poteries grossières, à pâte celluleuse, peu cuite, semée de grains de quartz et de mica, semblable à la poterie que l'on recueille dans les dolmens. Un seul de ces tumulus contenait deux torques ou anneaux en bronze ornés de guillochis symétriques; l'un de ces torques avait beaucoup souffert de l'action du feu. Dans ces quatre tumulus qui contenaient une grande quantité de cendres et peu d'ossements, on pouvait remarquer qu'il y avait eu plusieurs squelettes qui, pour la plupart, avaient une orientation d'hiver. Quelques mois avant mes fouilles, le propriétaire avait détruit un autre tumulus de 35^m de diamètre pour utiliser la terre et la pierre qui le formaient; j'ai encore recueilli sur son vaste emplacement deux ou trois petits anneaux coulés, en bronze, de 12 mill. de diamètre, pareils à ceux que j'avais déjà eus à la Goudalie et au puech de Condom, dans la commune de Sainte-Radegonde.

« Il y a sept ou huit ans, dans ce même lieu de Souyri, j'ai trouvé plusieurs fibules mérovingiennes ornées de verroteries cloisonnées dans le bronze; des petites plaques en argent dont l'une était ornée d'un grenat enchâssé; une épée de 0^m,85 de longueur, ayant encore à la garde les clous de cuivre qui tenaient la poignée; des briques à rebord, des débris d'amphores. Il y a encore deux ans que l'on y voyait des murailles écroulées formant des compartiments

et des ruelles assez mal alignées. J'y ai vu aussi des fragments de meules à moudre le grain, et à une plus grande profondeur, des cornes de chevreuil quelquefois travaillées, et des poteries semblables à celles des dolmens et des tumulus. — Tout porte donc à penser que ce lieu a été un centre d'habitation depuis l'époque celtique jusqu'à la période mérovingienne ; j'ai fait la même observation au puech de Brionnes, commune de Cruéjouls, en constatant cependant que là l'époque mérovingienne n'est pas représentée.

« A Boze-del-Déliès, commune de Concourès, j'ai fouillé un grand dolmen avec tumulus, et deux petits dolmens à peine apparents ; ces deux derniers ne contenaient que des débris d'ossements et de poteries. Dans le grand dolmen il y avait aussi des débris de poterie, et en outre une vingtaine de grains de collier, huit pointes de flèche, un couteau en silex et trois crânes. Ce dolmen était très-remarquable par la quantité considérable d'ossements qu'il contenait et par sa construction. Par suite de la mauvaise qualité de la pierre du pays, et aussi de l'impossibilité où ils étaient de trouver une dalle assez considérable pour former la table, les constructeurs de ce dolmen avaient incliné les deux faces latérales l'une vers l'autre ; au tiers de leur hauteur elles s'appuyaient sur une autre dalle qui les empêchait de se rejoindre, et donnait au monument la forme d'un A privé de son sommet : il en résultait que la dalle du fond était triangulaire. »

Séance du 16 Avril 1873.

Présidence de M. Ch. Robert, vice-président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France. 1872.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. XII, 3e livr. 1873.

Mémoires de l'Académie des sc., insc. et belles-lettres de Toulouse, 7e série, t. IV. 1872.

— *de l'Académie nationale des sc., arts et belles-lettres de Caen*. 1873.

BIGI (QUIRINO). *Di Camillo e Siro di Correggio et della Loro zecca*. Modena, Vincenzi, 1870, in-4°.

GODARD-FAULTRIER. *Ordonnance de la massonerie du chastel de Biaufort en Anjou.*

LUCE (SIMÉON). *Chroniques de Froissart;* édition de la Société de l'histoire de France. 1872.

RUBLE (A. de). *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc;* édition de la Société de l'histoire de France, t. V. 1872.

Travaux.

M. Gile, archéologue à Marseille, expose à la compagnie ses idées sur la restitution et la classification des monuments romains triomphaux de la Provence. A l'appui de ses conclusions il dépose sur le bureau de nombreux dessins et des photographies.

M. de Cessac, associé correspondant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Société des antiquaires de France les dessins et quelques notes sur des objets antiques récemment découverts, que je viens d'observer dans le département de la Creuse et sur lesquels je désire appeler sa bienveillante attention.

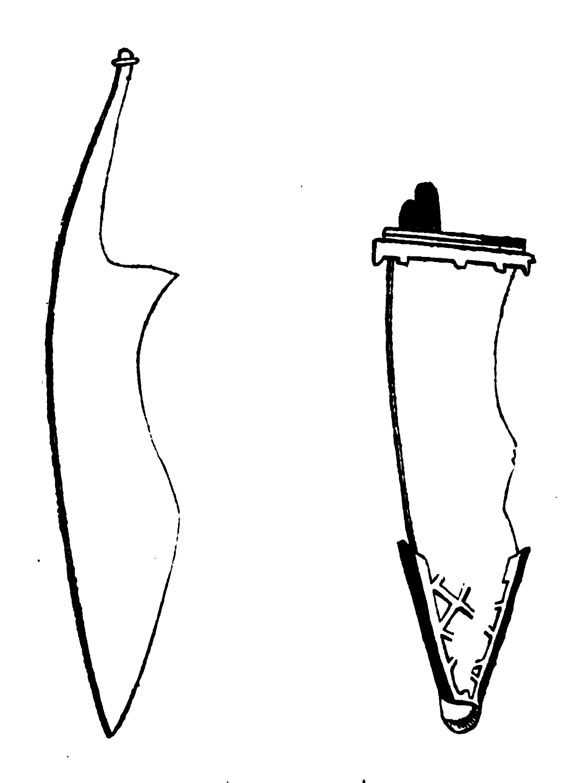
« Les sépultures des deux premiers siècles de notre ère sont spécialement constituées, dans la Creuse, par des

boîtes de pierre en forme de colonnes rondes ou carrées, creusées à leur partie supérieure d'un trou que recouvrent des couvercles quelquefois plats, le plus souvent coniques, rarement en forme de cippes. Ces boîtes se retrouvent en grand nombre dans toutes les communes de ce département; elles y forment l'immense majorité des sépultures de cette époque et l'aire de ce mode d'inhumation ne s'étend pas au-delà des communes limitrophes des départements voisins : Haute-Vienne, Indre, Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Corrèze. Ces boîtes ne se rencontreraient ainsi agglomérées et de même forme que dans les nécropoles de l'Alsace, à Brumath, à Seltz, à Schiltigheim, etc., d'après ce qu'a bien voulu m'écrire dans le temps M. de Ring. Si la similitude est bien complète entre les sépultures de ces deux régions, ce que les douloureux événements de 1870-71 ne me permettent plus de vérifier, n'y aurait-il pas dans ce rapprochement l'indice d'un fait historique? Ne pourrait-on pas supposer que le territoire du département de la Creuse aurait reçu au Ier siècle de notre ère (puisque les boîtes de pierre, comme je viens de le dire, sont de ce siècle et du suivant) une colonie de vétérans, venus d'Outre-Rhin, dont une colonie semblable serait restée en Alsace? Les boîtes de pierre trouvées isolées dans d'autres contrées, notamment dans le Lot, appartiendraient à des individus de ce même peuple disséminés dans ces divers pays.

« Quoi qu'il en soit de cette conjecture sur l'origine du peuple qui plaça les cendres de ses morts dans ces boîtes de pierre, c'est de quelques-uns des objets du mobilier assez considérable qui accompagne fréquemment ce genre de sépulture que je veux d'abord vous entretenir.

« Au milieu de ce mobilier se sont plusieurs fois rencontrées des lames de fer larges, contournées, tranchantes d'un seul côté, épaisses de plus d'un centimètre au dos, longues d'environ 25 centimètres sans la poignée, largé de 7, et dont la soie du manche prolonge la partie opposée au tranchant. Ces lames ont été la plupart du temps rencontrées nues; cependant l'une d'elles a conservé sa garde, l'entrée et la bouterolle de son fourreau, le tout en bronze,

ce qui semble indiquer que ces accessoires ont été détruits par le temps quand ils viennent à manquer.



« La forme contournée du tranchant de ces instruments les rapproche des couteaux de sacrifices représentés sur le tombeau des Jules à Saint-Rémy, tombeau dont on voit les moulages au musée de Saint-Germain. Mais ils en diffèrent par l'épaisseur si grande de leur dos, leur force, leur longueur, la disposition si particulière de la poignée, qui

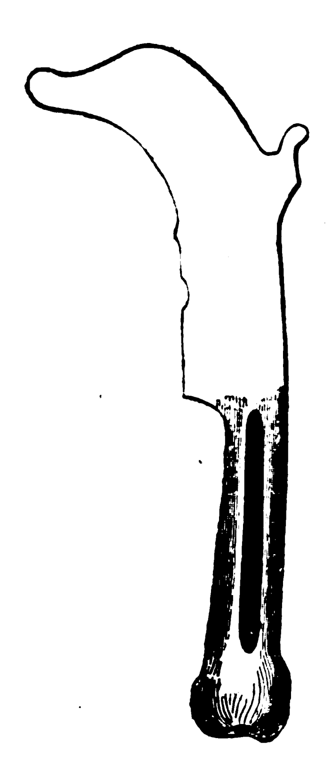
est centrale et terminée par un pommeau assez volumineux dans le bas-relief de Saint-Rémy et rejetée sur le dos dans les lames de la Creuse ; par ce dos un peu concave dans la partie supérieure des premiers, convexe dans toute son étendue dans les seconds ; enfin par la garde et le fourreau de nos lames qui manquent dans celles du tombeau des Jules.

« Ces lames sont-elles des armes ayant un rapport direct avec le genre de sépulture que je signalais en commençant ? Je serais porté à le croire, et cela avec d'autant plus d'apparence de vérité que des couteaux à lames très-fortes, élargies vers la base, à soie très-puissante, plus conforme d'aspect avec les couteaux du bas-relief de Saint-Rémy, accompagnent quelquefois nos lames de la Creuse.

« Ces glaives, si étranges d'aspect et de proportions, formeraient dans notre région, avec les poignards à poignée rejetée sur le côté, dont deux sont figurés dans le tome IX du Bulletin de la Société archéologique du Limousin, un groupe d'armes tout à-fait analogue à un second groupe purement romain qu'on n'a rencontré que très-rarement dans la Creuse et qui est constitué par un glaive à deux tranchants, à poignée centrale et par des poignards à manche également placé au milieu de la largeur de la lame.

« Ce qui viendrait encore à l'appui de cette manière d'envisager l'usage de ces lames, c'est la présence dans les sépultures qui les ont données de serpes en fer portant sur le dos un dard recourbé. M. l'abbé Cochet et M. le docteur Baudon en ont signalé dans des tombes franques de la Seine-Inférieure et de l'Oise. La serpe de M. Baudon est mérovingienne, celle de M. Cochet aurait été déposée au VIIe ou au VIIIe siècle sur un mort de cette époque. Ces auteurs regardent ces instruments comme des armes, parce qu'ils les ont trouvés dans des tombes ne renfermant que des armes et des objets d'ornement. Je serais plus disposé à y voir des instruments agricoles, d'autant que nos cultivateurs de la Creuse ont encore entre les mains

un outil analogue servant à la réparation des haies.



« Mais ce qui est plus particulièrement intéressant à signaler, c'est, je le repète, la présence de cet instrument de la sépulture des Francs dans des sépultures renfermant des glaives et des poignards à poignée rejetée sur le côté, surtout quand on rapproche ce fait de l'origine germaine des Francs qui doit être également celle du peuple qui inhume ses morts dans des boîtes de pierre.

« J'ai également rencontré dans ces sépultures, dans des

boîtes de pierre, des lames tranchantes d'un seul côté, renforcées de l'autre par un bourrelet en demi-rond, placé sur la partie supérieure de ces lames.



Le côté tranchant est légèrement convexe, la pointe est mousse. Une soie prolonge le bourrelet; elle devait être noyée dans un manche de bois percé à cet effet dans toute sa longueur. Ces deux espèces de couteaux sont les seuls qu'on ait rencontrés dans la Creuse. Je ne puis guère les comparer qu'à un instrument de plus petite dimension figuré par M. Desor dans ses *Palaffites du lac de Neufchâtel*, et dont il déclare ignorer l'usage. Je serais porté à voir dans ceux de la Creuse des sapes ou faucilles droites. La longueur de ces instruments est de $0^m,30$ c., leur largeur de $0^m,03$; la

soie est comprise dans le chiffre de la longueur pour 0m,12 c.

« Voici maintenant un joli petit poignard de la seconde catégorie des armes dont je vous entretenais tout à l'heure, celle qui a la poignée au centre de la lame. Le fourreau en bronze, seul retrouvé, ne mesure que 0m,084 mill. de longueur. Il a été découvert en octobre 1872 par M. le docteur Chaussat, non loin d'un mur en petit appareil, au milieu d'os d'animaux, de charbon, de tessons de poteries de toutes sortes, d'une fibule en bronze à ressort à boudin, et d'un moyen bronze de la colonie de Nîmes. Tout cela était dans le talus de l'ancienne route d'Ahun au Moûtier d'Ahun et complétement bouleversé par les travaux d'ouverture de ce chemin. On aperçoit à l'extrémité supérieure de ce fourreau les restes de la lame de fer qu'il contenait.

« Deux puits funéraires de Chanteau, près Ahun, fouillés dans ces derniers temps par leurs propriétaires, ont donné dix tessons de poterie en terre grossière ou samienne, arrondis en disques, usés sur les bords du côté concave et variant de 0m,05 à 0m,08 de diamètre. Ils ont dû servir de palets aux enfants gallo-romains de ce village pour ce jeu du disque si en faveur à cette époque. Fabriqués par eux avec des débris de vases, ils les ont suivis dans leurs sépultures. Neuf se trouvaient dans le premier puits, un seul dans le second. La plupart des ruines gallo-romaines de la Creuse m'ont montré de ces disques; ils sont toujours en tuiles minces arrondies par percussion comme ces palets de poterie, mais d'un diamètre plus grand.

« Passant à des âges plus rapprochés de nous, je vous signalerai un rare et intéressant petit meuble en bronze trouvé à Auzances, dans les ruines de son château qu'on nivelait pour en faire une place publique.

« C'est un petit chandelier, une sorte de bougeoir dans lequel on devait brûler des bougies de résine. La tige ovalaire plutôt que ronde de ce chandelier, ornée au milieu de sa hauteur d'un nœud entre deux tores, porte à son extrémité supérieure, soudé par son milieu, un demi-cercle dont l'ouverture est tournée en haut. Une douille sans fond est collée contre un des bouts de ce demi-cercle;

elle recevait la bougie. L'autre extrémité, repliée horizontalement, s'épanouit en deux petites feuilles linéaires. Elle servait et d'ornement et de poignée pour transporter ce chandelier. A la partie inférieure de la tige principale sont trois charnières avec arrêt dans lesquelles jouent trois tiges triangulaires plus minces que la tige principale et qui, en s'écartant, font office de pied. Ce petit meuble mesure $0^m,152$ de hauteur totale, la tige principale $0^m,068$, les pieds $0^m,080$. Le demi-cercle du haut a $0^m,025$ de diamètre, et la douille $0^m,014$.

« A côté fut trouvée une monnaie d'argent des comtes de la Marche de la maison de Lusignan.

« Pendant que je recherchais si ce curieux petit objet était déjà connu, un tout pareil a été publié par M. Rapin, juge de paix à Levet (Cher), dans le 3e volume des Mémoires de la Société des antiquaires du Centre. Mais à l'encontre de cet auteur, qui date son exemplaire de l'époque romaine, je crois qu'on serait plus dans le vrai en les rapportant tous les deux au XIIe ou au XIIIe siècle.

« Vous avez réclamé à plusieurs reprises de vos correspondants l'indication des diverses mesures de pierre qui existent dans leurs départements. J'ai l'honneur de vous soumettre les dessins et la description de celles que je connais dans la Creuse.

« La première ressemble à celles déjà publiées dans votre Bulletin. Elle est munie de tourillons et n'a que deux cavités opposées par la base. L'une de ces cavités mesure $0^m,08$ de profondeur et $0^m,027$ de diamètre ; la seconde $0^m,05$ de profondeur et $0^m,33$ de diamètre. Elle est conservée dans une maison de campagne des environs d'Aubusson.

« La seconde est un bloc de granite de forme rectangulaire, grossièrement taillé sur les côtés, très-uni sur la face supérieure qui est creusée de deux cavités à bords usés par frottement. Le diamètre moyen de la première de ces cavités est de $0^m,29$, la profondeur de $0^m,20$. Le diamètre moyen de la seconde de $0^m,25$, la profondeur de $0^m,18$. Quatre croix sont gravées sur cette face supérieure.

« Cette pierre, placée sur le bord d'un chemin près du village de Chanteau dont je vous parlais tout à l'heure, porte le nom de *pierre de mesures*. Sa forme et ses cavités me rappellent une pierre que l'on vient de découvrir sur les frontières de la Haute-Vienne, à Arrènes (Creuse). Cette dernière, fermée d'un couvercle plat creusé en dessous, contenait deux urnes de verre. Sans les croix et le nom qu'elle porte, j'aurais peut-être certifié que la pierre de Chanteau avait la même origine, et avec d'autant plus de confiance que le plateau sur lequel est bâti ce village est couvert de débris gallo-romains, et que les puits funéraires entr'autres y sont en nombre énorme.

« Cette pierre, que sa masse rendait difficile à incliner, devait nécessiter l'emploi de la main ou d'un instrument pour l'enlèvement des grains placés dans ses cavités. C'est peut-être à cette circonstance qu'est due l'usure des bords de ces trous.

« La troisième était sur une des places de la ville de Chénérailles. Elle portait le nom de : *le Boisseau*, et a été récemment détruite pour faire du macadam. C'était une grosse colonne ronde, fichée en terre et creusée à son sommet d'une cavité à fond incliné. Un bec extérieur correspondant à la partie la plus profonde de cette cavité servait à la sortie du grain. Cette mesure servait, dit la tradition, à mesurer les grains lorsqu'il y avait contestation entre l'acheteur et le vendeur, ce qui, au moyen-âge, devait être fréquent, la capacité des mesures variant de seigneurie à seigneurie. Je ne saurais vous donner son jaugeage ne l'ayant pas mesurée avant sa destruction.

« Un grand nombre de villages de la Creuse, surtout aux environs de Guéret, conservent de petits meubles de pierre de forme carrée, assez plats, ornementés avec goût sur les quatre tranches et qui sont creusés à la face supérieure d'un trou en demi-sphère. Ces pierres appelées *Bénitiers* dans le pays, me paraissent avoir servi de mortiers ; elles sortent donc de la série de celles sur lesquelles vous avez attiré l'attention de vos correspondants. Il en est de même de celle que j'ai dessinée à Reillac. Cette dernière, élevée,

ronde et rétrécie par le bas est munie de trois anses. Comme les pierres dites *bénitiers*, elle n'a pas de gouttière. Au surplus les mortiers en pierre sont de toutes les époques dans la Creuse. J'ai rencontré un de ces mortiers dans un souterrain-refuge de Langlard, commune du Grand-Bourg-de-Salagnac, à côté d'une hache en amphibole et de deux pierres ayant servi, l'une à aiguiser, l'autre à refaire le tranchant émoussé de ces sortes de haches. Il en est sorti un fort joli d'un puits funéraire de Chanteau. J'en ai rencontré deux dans la grande butte de la Tour-Saint-Austrille, dont le mobilier, analogue à celui des Palafittes du lac de Paladru (Isère), serait carlovingien. Enfin nos villageois de la Creuse avaient encore il y a quelques années la *Pille-à-Millet*, lourd mortier de pierre placé à la porte de leurs maisons, dans lequel ils broyaient, à l'aide d'un pilon de bois emmanché à angle droit d'un manche assez court, le mil qui, mélangé au seigle et au sarrazin, servait à confectionner ces *tourteaux* leur principale nourriture et encore actuellement leur régal. »

M. de Linas, associé correspondant, annonce qu'il communiquera à la Société un bijou en or, décoré de verroteries cloisonnées, avec une inscription en pehlvi.

M. Aug. Prost, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz*.

Séance du 7 mai.

Présidence de M. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéol. de Sens, t. X.

— *de la Société archéol. et histor. du Limousin*, t. XXI.

— *de la Société des antiquaires de la Morinie*, 83e et 84e livraisons.

— *de la Société des antiquaires de la Normandie*, t. VI, 1re et 2e livraisons.

Table générale des matières contenues dans les cinq premiers volumes du Bulletin de la Société des ant. de Normandie, par Renault.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 11e année. 1872. In-8°.

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Flandre orientale, livr. 60 à 66. Gand, 1869-1870, in-4°.

Journal des savants, avril 1873.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, 8e vol. 1872.

Revue de l'art chrétien, 15e année, nos 10 et 11.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 32 et 33. 1860-1869.

Boutiot. *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. III. 1873.

Hucher (E.). *Note sur Nicole de l'Escluse, maître ès-œuvres de la cathédrale du Mans en 1420.*

— *Compte-rendu des travaux de la Commission (du Mans) pendant les trois premiers trimestres de 1872.*

— *Sigillographie du Maine.*

Jousset. *Les* Refugium *antiques en ce qui devint la châtellenie de Bellême.*

Travaux.

Il est donné lecture par MM. Robert et de Barthélemy des rapports des Commissions désignées pour examiner les titres scientifiques de MM. l'abbé Desnoyers, Lacroix et Bonsergent qui demandent le titre d'associés correspondants nationaux. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, le président proclame M. l'abbé Desnoyers associé correspondant national à Orléans, M. T. Lacroix à Mâcon, et M. Bonsergent à Poitiers.

M. de Montaiglon, membre résidant, signale à la compagnie un vase en argent de 12 à 15 centimètres de haut, qu'il a vu récemment à l'exposition rétrospective de Tours;

il fait partie du cabinet de M. Boulay de la Meurthe. Ce vase, qui a été trouvé, dit-on, en Italie, est orné sur la panse de deux figures humaines du meilleur style; la partie supérieure est formée d'une tête d'aigle accompagnée de deux ailes. M. de Montaiglon promet une note détaillée qui sera insérée au Bulletin.

M. Le Blant, membre résidant, lit en communication une note sur une inscription chrétienne du VIe siècle, signalée par M. Chassaing, d'après un manuscrit de D. Etiennot (*Fragmenta historiæ Aquitanicæ*). Cette inscription, datée de 584, provient de l'ancien cimetière, disparu aujourd'hui, de Saint-Laurent, à Clermont.

M. A. Bertrand, membre résidant, achève la seconde lecture de son mémoire sur les fouilles du tumulus de Magny-Lambert. — La Société décide que ce travail, proposé pour être publié dans les Mémoires, sera renvoyé à la Commission des impressions.

M. A. Prost, membre résidant, termine la première lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz*. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

Séance du 14 Mai.

Présidence de M. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Revue Savoisienne, 14e année, nos 1 à 4.

— *des Sociétés savantes des départements*, septembre, octobre 1872.

Grasilier (Th.). *Tombeau gallo-romain découvert à Saintes en novembre 1871* (Extr. de *la Revue arch.* 1873).

Perrot (G.). *L'art de l'Asie mineure, ses origines, son influence.*

Ropartz (S.). *Poëmes de Marbode, évêque de Rennes, au XIe siècle.*

Simon (Jules). *Discours prononcé à l'assemblée générale des délégués des Sociétés savantes, le 19 avril 1873.*

Correspondance.

M. Bonsergent, récemment élu associé correspondant national à Poitiers, adresse ses remerciements à la Société.

M. l'abbé Magloire Giraud, associé correspondant national, envoie une note sur des sépultures découvertes dans les ruines de Puget-le-Vieux, arrondissement de Toulon.

M. Bigi, présenté par MM. de Montaiglon et de Barthélemy, sollicite le titre d'associé correspondant étranger en Italie. Le président désigne MM. Nicard, Guérin et Villot pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Bigi.

Travaux.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, donne lecture de deux rapports proposant de faire figurer dans le prochain volume des Mémoires: 1° le travail de M. A. Bertrand sur les fouilles de Magny-Lambert; 2° la note de M. Chabouillet sur un ducat d'or de Borso, marquis d'Este et duc de Ferrare. Le scrutin est ouvert, et la publication de ces travaux est votée par la Compagnie.

M. Albert Dumont, membre résidant, lit, au nom de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, la note suivante sur un vase trouvé en Attique :

« Les plus anciens vases décorés d'ornements n'offrent que des zones d'un noir gris ou d'une teinte brune ou orangée sans éclat, tracées sur un fond terreux; quelquefois ces zones ou bandes sont entremêlées de lignes brisées, de chevrons, de cercles concentriques. Comme je l'ai dit dans une autre occasion[1] « les ornements imbriqués tracés au » moyen d'un instrument aigu et gravés dans l'argile » annoncent déjà un âge moins ancien. On voit quelque» fois, sur ces poteries primitives, des rosaces ou des » fleurons, des plantes, des poissons, des reptiles, des

1. *Études sur les vases peints*, p. 35. Paris, 1865.

» insectes, des oiseaux, des quadrupèdes tels que chevaux » et boucs, le tout peint au simple trait, sans art et d'une » façon rude et maladroite. »

« Les vases décorés de zones d'animaux appartiennent à une époque moins ancienne, mais c'est une question indécise encore que de savoir quand on a commencé à représenter des figures humaines sur les vases peints. Il y a un certain nombre de vases à zones d'animaux où l'on voit des sirènes, des dieux marins, des centaures et d'autres figures monstrueuses où la forme humaine s'allie à celle des oiseaux, des poissons et des quadrupèdes.

« M. A. Conze a publié, en 1862, trois vases très-anciens, trouvés dans l'île de Milo[1] et où des scènes mythologiques s'encadrent dans des ornements variés et des zones d'animaux. Ces vases, remarquables à tous égards, semblent devoir remonter au VIIe siècle avant notre ère et appartenir à l'art dorien. Mais on connaît aujourd'hui des vases plus anciens sur lesquels sont figurés des personnages humains.

« Parmi les nombreux et beaux dessins rapportés par M. Albert Dumont, de son dernier voyage en Grèce, on remarque un grand vase en forme de calice[2] supporté par un pied élevé et muni de quatre anses. Le vase a 1 mètre 20 cent. de hauteur; le diamètre à la partie supérieure est de 0^m,80 cent.; les figures humaines ont 9 1/2 cent. les chevaux 13 1/2. Deux grandes zones, encadrées dans des bordures de méandres et de lignes brisées, couvrent une partie du corps de ce vase. Le pied est enrichi d'une zone de méandres et de plusieurs bandes noires.

« La zone supérieure, qui est la principale, montre une cérémonie funèbre. Un char à quatre roues et traîné par deux chevaux supporte un lit richement décoré. Sur ce lit soutenu par quatre pieds est étendu le mort, la tête placée du côté des chevaux. Au-dessus s'élève un baldaquin décoré d'ornements quadrillés et bordé de franges. Sous

1. *Melische Thongefæsse.* Leipzig, 1862, gr. in-folio. — Cf. *Etudes sur les vases peints*, p. 40.

2. Quelques archéologues donnent à cette forme de vase le nom de *kolcion*, d'après Panofka.

le lit paraissent deux oiseaux aquatiques qui ressemblent à des canards et deux ornements formés de lignes brisées. On ne se rend pas bien compte de cette ornementation; ces oiseaux et ces lignes brisées sont-ce des broderies exécutées sur une étoffe ? ou ne sont-ce pas plutôt des objets semés dans le champ, comme on en rencontre toujours sur les vases de style primitif? Cette dernière conjecture rend peut-être le mieux raison de la présence de ces objets accessoires, car on remarquera que des rosaces et un oiseau aquatique paraissent ici sous les chevaux qui traînent le char, sans parler des lignes brisées et des lignes de points, des rosaces et des autres accessoires qu'on voit dans le champ.

« A droite et sur le même plan que le lit funèbre, on voit dans un encadrement cinq femmes debout qui se lamentent, les bras levés et les mains posées sur la tête. Entre ces femmes sont des lignes brisées. A gauche la peinture a souffert, cependant on distingue encore les traces de trois hommes et d'un enfant; ces personnages étaient probablement dans la même attitude que ceux qui sont placés à droite, excepté le premier qui tient par la main l'enfant. Deux grandes rosaces avec étoiles et ornements de perles ou de points et dans un encadrement sont disposées à la suite de ces trois figures d'hommes. Il y avait sans doute la même ornementation à droite, mais là une fracture a fait disparaître le dessin. A droite, au-dessus des chevaux et à la hauteur du lit funèbre, on remarque un canard et, entre des lignes brisées, trois croix à bras coudés en équerre, signe qui se voit sur les vases peints de la plus haute antiquité, qui reparaît à tous les âges et que l'on retrouve même sur les médaillons contorniates du Bas-Empire[1] et sur les monuments chrétiens des premiers siècles.

« Au-devant des chevaux, à droite, s'avancent en cortége un grand nombre de personnages, les uns avec les bras pendants, les autres les bras levés et les mains posées sur

1. Voy. Ad. de Longpérier, *Revue numismatique*, 1866, p. 413.

la tête. Comme le vase a été fracturé à cet endroit, on ne peut pas se rendre compte du nombre de personnages qui figurent dans cette procession ; il paraît qu'il y en avait cinq ; le premier placé immédiatement devant les chevaux semble lever le bras droit et tenir la bride pour conduire le char funèbre. A gauche, derrière le char, on voit dix femmes, la première porte la main à la caisse du char, les neuf autres ont toutes les bras levés et les mains repliées au-dessus de la tête.

« Dans la seconde zone sont représentés des chars à quatre roues, traînés par deux chevaux et guidés par des auriges qui tiennent les rênes. Dans la partie visible du vase, d'après le dessin que j'ai sous les yeux, on en compte six ; mais il est probable que des chars sont peints tout autour de la panse et continuent l'ornementation.

Ce qu'il y a de singulier dans les deux zones qui ornent ce curieux vase, c'est que tous les personnages qui y figurent paraissent avoir une tête d'oiseau. Mais je suis porté à croire que cette tête d'oiseau n'est qu'apparente, et qu'on ne doit attribuer cette forme qu'à la maladresse de l'artiste. Il en est de même de la singulière conformation de la tête et du corps des chevaux qui n'offrent aucune ressemblance avec la forme réelle de ces animaux. On remarquera aussi que dans la rangée d'hommes placés devant les chevaux, dans la zone principale, plusieurs semblent avoir le corps transpercé par une flèche.

« Maintenant si les vases de Milo publiés par M. Conze ont été fabriqués dans le sixième ou le septième siècle avant notre ère, il faudra bien donner un ou deux siècles de plus au singulier vase que nous fait connaître M. Albert Dumont. Car ici, outre la maladresse évidente de l'artiste, il n'y a aucune apparence, du moins dans les dessins, de traits ou de contours gravés au moyen d'un instrument aigu ; la couleur du fond est terne et terreuse, et les figures noires n'ont pas d'éclat ni de brillant. Les peintures semblent avoir été exécutées au pinceau et d'une manière rapide ; il est à remarquer que si dans les figures d'hommes et d'animaux, excepté dans celles qui représentent des canards,

on ne trouve aucun sentiment de la nature, les ornements, les rosaces, les croix à bras coudés, montrent dans l'exécution plus d'habileté, plus d'adresse. Je suis bien porté, eu égard à l'état actuel de nos connaissances, à placer le grand vase d'Athènes au huitième et peut-être au neuvième siècle avant l'ère chrétienne. »

En terminant cette lecture M. Dumont ajoute :

« Aux savantes considérations de M. de Witte j'ajouterai une remarque que me permettent de faire de récentes études sur les céramiques de la Grèce. Les vases semblables pour le style, pour les procédés d'exécution, la couleur du fond et des dessins, à celui que vient de décrire M. de Witte ne sont pas rares en Attique. Les archéologues doivent désormais leur réserver une place à part dans l'histoire de la céramique grecque. Celui que j'ai fait dessiner comme type est le plus remarquable de ceux que j'ai vus ; tous ces monuments sont inédits. »

Depuis la communication faite à la Société des antiquaires, j'ai reçu les publications de l'Institut archéologique de Rome pour l'année 1872. Plusieurs des vases trouvés en Attique et vus par M. Albert Dumont ont été publiés dans les *Monuments inédits* de cet Institut, t. IX, pl. XXXIX et XL, avec un mémoire de M. G. Hirschfeld (*Annales*, t. XLIV, 1872, p. 137-181). La forme du grand vase décrit dans une note est dessinée pl. XXXIX, et le développement des peintures avec les couleurs de l'original, pl. XL. M. Hirschfeld a donné un catalogue très-étendu des vases de style très-ancien trouvés en Attique ; le grand vase est décrit sous le numéro 40, p. 142 et suiv.

M. Perrot, membre résidant, dépose sur le bureau trois statuettes gallo-romaines de Mercure, en bronze, faisant partie de la collection de M. V. Delattre, à Cambrai. La photographie de l'une de ces statuettes avait été déjà communiquée à la Société dans une séance précédente.

M. Bordier, membre résidant, de la part de M. Louandre, fait hommage à la Compagnie du moulage d'une figurine en bronze, trouvée à Cahon, arrondissement d'Abbeville.

Cette figurine, dont les pieds manquent, représente une divinité panthée qui réunit les attributs de Jupiter, de Mercure, d'Isis, de l'Abondance et de la Victoire ; elle porte en outre au bras droit une armille gauloise. Ce monument, communiqué au dernier congrès de la Sorbonne, par M. Louandre, a été, de la part de M. Chabouillet, le sujet d'une notice qui paraîtra dans la *Revue des Sociétés savantes*. Sur la demande de M. A. Bertrand, la Société décide que le moulage qui lui a été offert sera déposé au musée de Saint-Germain-en-Laye.

M. Sansas, associé correspondant, demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, vous vous rappelez peut-être que des observations ont été plusieurs fois échangées devant vous, notamment dans les séances des 20 mars, 10 avril, 9 octobre et 11 décembre 1872, sur la lecture d'une inscription du musée de Bordeaux, relative au culte de SIRONA. La solution des difficultés qui se présentent offre un certain intérêt, car dans le dictionnaire topographique des Gaules, il a été donné, d'après M. Creuly, sous l'article *Burdigala*, une liste de noms celtiques parmi lesquels figurent, selon nous, à tort, ceux d'ADBVCIE et de TVTOGETVS, tirés de cette inscription. D'un autre côté, l'un de nos correspondants, M. d'Arbois de Jubainville, adoptant de confiance la leçon de M. Creuly, en est même venu à considérer le mot ADBVCIE comme un qualificatif de SIRONA et fait de TVTOGETI deux mots distincts TVTO GETI (Tuto, fils de Getus). Sur tout cela il faut que la lumière se fasse.

« M. le général Creuly propose de lire :

SIRONAE
ADBVCIE-TV
TOGETI-FIL
V-S-L-M

« A Sirona, Adbucie, fille de Tutogetus, etc., etc.

« Je crois au contraire que l'inscription porte :

SIRONAE
ADBVCIETVS
TOCETI-FIL
V.S.L.M

« A Sirona, Adbucietus, fils de Tocetus, etc., etc.

« Dans ma lettre lue à la Société le 11 décembre 1872, je prenais l'engagement de vous soumettre de sérieux éléments de conviction sur la question agitée; je vais essayer de remplir ma promesse. Dès le mois de novembre 1872, en apprenant par la lecture de votre bulletin que la question était soulevée, je m'empressai de demander à un employé du musée de Bordeaux des estampages de l'inscription dont il s'agit; il m'en envoya cinq pris par deux procédés différents. J'ai l'honneur de les placer sous vos yeux. Leur simple aspect me confirma d'abord dans l'interprétation que j'avais adoptée.

« On remarque en effet : 1° Que le lapidicide gallo-romain espaçait largement, surtout au commencement des mots. 2° Que rien ne le forçait à couper en deux le prétendu nom TVTOGETVS. 3° Que si le mot ADBVCIE eût formé un mot entier il pouvait parfaitement remplir toute la ligne. Il suffisait de laisser un espace normal entre l'I et l'E, et de donner aux barres horizontales de cette dernière lettre la longueur qu'elles devaient avoir. La ligne suivante eût alors commencé par la première syllabe du mot TVTOGETVS. 4° Qu'au contraire après avoir donné tout l'espace nécessaire aux premières lettres de la deuxième ligne, le graveur a été obligé de restreindre outre mesure celui laissé aux dernières, ce qui montre qu'il sentait la nécessité de finir le même mot, ce qui n'eût pas eu lieu s'il devait en commencer un autre. 5° Que l'espace laissé entre l'E et le T est trop restreint pour admettre l'existence d'un point séparatif de deux mots. 6° Qu'après le T et le V se trouvent les traces bien évidentes d'un S dont M. Creuly n'a tenu aucun compte. 7° Que entre l'E et le T on ne trouve aucun point, quoique M. Creuly ait affirmé le contraire. Tandis que les points sont partout ailleurs profondément gravés comme

on le voit après l'I de Toceti et après les lettres V.S.L.M.
8° Enfin que dans le mot TOCETI on ne trouve point de trace de la barre horizontale qui différencie le G du C.

« Dans un cas ordinaire ces estampages auraient pu suffire pour résoudre la question, mais devant l'assertion si précise de M. Creuly et l'autorité qui s'attache à son talent et à son expérience, j'ai cru devoir pousser plus loin mes recherches.

« J'ai prié M. le maire de Bordeaux de nommer une commission archéologique pour examiner le monument et en déterminer la lecture. MM. Gassies, Delfortrié, Lalanne, de Puifferrat, Dezeimeris, désignés à cet effet par l'autorité municipale, ont unanimement reconnu l'exactitude de ma lecture, ainsi que M. le docteur Souverbie et M. le Supérieur du Grand-Séminaire.

« Enfin me trouvant ces jours derniers à Bordeaux, j'ai fait faire un moulage de l'inscription contestée qui confirme complétement ce qu'indiquait l'estampage : en présence de ce document il me semble que la lecture que je propose me semble devoir être admise. — Je me permettrai après l'avoir soumise à votre examen d'offrir au musée de Saint-Germain le moulage du monument de SIRONA, qui est de nature à dissiper tout doute sur son interprétation. »

M. Delisle donne lecture d'une notice envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant national, relative au sceau de St-Bernard :

« L'inventaire du trésor de Clairvaux en 1741, réintégré récemment aux archives de l'Aube, contient le passage suivant (folios 5 verso, 6 recto) :

« Seconde armoire, contiguë à la précédente :

« Une chasuble que l'on dit avoir été à l'usage de notre père saint Bernard, longue, fermée de tout côté, sinon le haut qui est ouvert pour passer la tête. Elle est de crêpe blanc, fin : un galon de taffetas rouge au milieu du devant et à côté. La bande du milieu de derrière est un galon d'or en broderie.

« Petite boëte ronde d'yvoire, garnie d'argent, ayant un

couvercle à charnières, qui renferme le sceau sur cuivre en oval de saint Bernard. Autour est gravé : *Sigillum Bernardi, abbatis Claraevallis ;* qui représente un abbé assis, tenant sa crosse. Y est attachée une bande de parchemin portant : † *Sigillum beatissimi Bernardi, primi abbatis Clarevallis.* L'empreinte y est aussi sur cire rouge.

« Le dessus d'une crosse, à laquelle est attaché cet écrit sur un parchemin : *Crossa lignea seu baculus pastoralis beati Bernardi, abbatis.* Morceau de taffetas noir auquel est attaché cet écrit sur parchemin : *Crossa seu baculus pastoralis sancti Bernardi.*

« Deux morceaux d'étoffe en lambeaux, l'un plus grand que l'autre, sur l'un desquels est écrit en grosses lettres gothiques : *De matta beati Bernardi super quam obiit ;* sur l'autre en plus petites lettres : *De matta beati Bernardi super quam obiit.*

« Bande de parchemin : écrit en grosses lettres gothiques rouges, attaché sur un morceau de laine blanche tricotée : *Pileus Bern*[*ardi*] ; enveloppé dans un morceau d'étoffe d'or. On y a attaché un autre écrit en parchemin portant : *Pars pilei patris nostri Bernardi.*

« Un petit soufflet au derrière duquel est écrit sur papier, attaché par deux bandes d'un cuivre mince, deux clous à chacune, un verre par dessus : *Flavus*[1] *hic est beati Bernardi qui eum alienaverit, ab omnipotente Deo anathema sit. Amen, Amen.*

« Un oreiller de toile, couvert, ayant cet écrit en parchemin de grosses lettres rouges gothiques : *Sancti Bernardi capitale.*

« Un petit sac assez propre, fermant par des cordons de soie avec des franges rouges au bas. Au haut est un petit écrit en parchemin qui porte : *In hoc sacculo reconduntur vestimenta sacerdotalia beati patris nostri Bernardi, scilicet casula, stola inventa in collo ejus, cingulum et amictus beati Edmundi.* »

1. Voyez le *Glossaire* de Ducange, édit. Henschel, t. III, p. 313, 319, aux mots *Flabellum* et *Flavellum.*

« Dans cette liste d'objets qui avaient servi à saint Bernard, je remarque son sceau. On sait que saint Bernard a eu deux sceaux. Son premier sceau ne portait pas son nom : la légende était : *Sigillum abbatis Clarevallis* comme l'a établie M. Guignard dans la *Patrologia latina* de M. Migne, t. 185, col. 1747-1748. Au centre était gravée une main bénissant, comme on peut le voir dans une planche du même tome de la *Patrologia*, col. 1825-1826, où une abréviation mal lue a transformé *sig*[*il*]*lum* en *signum*. Le sceau, conservé à Clairvaux en 1741, est le second sceau de saint Bernard. La légende *sigillum Bernardi abbatis Clarevallis*, la représentation d'un abbé assis, tenant sa crosse, sont des indices suffisamment significatifs.

« Ce sceau paraît être le même que celui qui a été acquis par le musée de Rouen en 1837. Le sceau du musée de Rouen venait d'Issoudun, il avait été, dit-on, acheté à Issoudun en 1790 dans un lot de cuivre provenant de la collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun.

« Je ne puis m'empêcher de considérer cette provenance comme suspecte et de me demander si le sceau du musée de Rouen ne serait pas une pièce fabriquée dans ce siècle et obtenue à l'aide d'un moulage opéré sur une empreinte authentique en cire.

« Il me semble difficilement admissible que l'abbaye de Clairvaux, qui conservait dans la seconde armoire de son trésor une collection d'objets à l'usage de saint Bernard, ait consenti à se défaire, au profit de la collégiale d'Issoudun, d'une des pièces les plus curieuses de cette collection.

« L'argument de M. Deville porte à faux :

« Il ne doit pas paraître étonnant, » dit-il, « que les « moines de Clairvaux aient laissé sortir de leurs mains le « sceau de leur illustre abbé, quand on voit ces mêmes « moines mettre en vente la châsse qui renfermait son « corps, pour payer quelques misérables vacances de leur « couvent. » (*Thes. nov. anecd.*, t. II, col. 1420.)

« Jamais la châsse qui *renfermait* le corps de St Bernard n'a été mise en vente, par la raison que jamais le corps de saint Bernard n'a été renfermé dans une châsse. Quant à

une châsse *destinée à recevoir* le corps de saint Bernard, il est possible qu'elle ait existé, il est possible qu'elle ait été vendue à la fin du XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e], date de la pièce citée d'après le *Thesaurus anecdotorum*. C'était un objet de grande valeur, probablement de vermeil. On l'aura aliéné pour payer des droits dus au pape pendant le schisme d'Avignon. Mais il n'y a aucun rapport entre ce fait et l'histoire d'un sceau de cuivre. Telle est du moins notre opinion.

« Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1741, le second sceau de saint Bernard se trouvait à Clairvaux dans la seconde armoire du trésor. Il y était conservé dans une boîte d'ivoire garnie d'argent, pourvue d'une étiquette; sur cette étiquette étaient écrits les mots : *Sigillum beatissimi Bernardi primi abbatis Clarevallis*. Une empreinte en cire rouge y était jointe. Le tout était inventorié. Sauf le numérotage qui manque, il était, ce me semble, difficile de faire mieux, et de montrer plus d'ordre et de soin.

« Par conséquent, il me paraît douteux que ce sceau se soit trouvé à Issoudun en 1790 pour arriver d'Issoudun au musée de Rouen en 1837. Jusqu'à plus ample informé, l'authenticité du sceau du musée de Rouen ne me paraît pas suffisamment établie. »

M. Demay, membre résidant, fait observer que la description du seul sceau authentique de saint Bernard, donnée par M. d'Arbois de Jubainville, n'est pas tout-à-fait exacte.

« En sigillographie, la main bénissante est un emblème de la divinité, la main céleste. Aussi le sceau du premier abbé de Clairvaux représente-t-il non pas une main bénissante mais un bras tenant le bâton pastoral. Sa légende porte bien *signum abbatis Clarevallis, SIGNV* et non pas *sigillum* comme le désirerait notre savant confrère. Le mot *signum* n'est pas si rare dans le vocabulaire des légendes qu'on ne puisse en citer des exemples : ainsi : Nicolas, abbé de Vicogne en 1291, ses successeurs Jean, en 1294, Godefroi en 1316 portent, à leur contre-sceau, un bras tenant une crosse et autour les mots : *signum pastoris*.

« La question relative à la prétendue matrice d'un deuxième sceau de saint Bernard doit être ajournée. D'abord il existe plusieurs exemplaires de cette matrice, tous semblables, et dernièrement encore il en a été présenté un à l'administration des Archives. Quelle est la vraie? Celle qui aura la prétention d'être reçue dans le monde archéologique sera donc tenue de faire des preuves. Il faudra, pour qu'elle ne soit pas suspectée, produire un acte muni d'un sceau qu'elle aura engendré; ou à défaut de l'acte, montrer comment le saint prélat a pu se départir de la règle d'humilité, observée d'abord par lui et, après lui, par les plus anciens abbés de Clairvaux qui ont tous gardé l'anonyme dans la légende de leurs sceaux ; et enfin expliquer, s'il est possible, pourquoi, après le décès de saint Bernard, la matrice de son sceau n'a pas été solennellement brisée, comme le voulait l'usage établi. Les faussaires nous envahissent, soyons défiants et redoublons de sévérité. »

M. Al. Bertrand, membre résidant, présente les dessins d'objets en bronze trouvés près de Frouard (Meurthe), et acquis par M. Cournault, notre confrère, pour le Musée lorrain. La trouvaille se compose d'un disque, de tubes, d'ornements en forme de faucilles et d'un mors; le tout paraît avoir fait partie du harnachement d'un cheval de bataille. M. Bertrand fait remarquer les rapports d'analogie qui existent entre les objets découverts à Frouard, à Vaudrevanges et à Clermont-Ferrand ; ces objets ne semblent pas provenir de sépultures, et parmi les monuments qu'a laissés l'âge de bronze, les plus beaux et les mieux travaillés sont évidemment les plus anciens.

M. Sansas fait quelques observations sur la persistance de l'emploi des *torques* gaulois jusqu'à une époque bien postérieure à la conquête romaine. Il cite un bas-relief découvert à Bordeaux et représentant des aruspices dans l'exercice de leurs fonctions. Sur ce monument qui paraît appartenir au IIe siècle, l'un des personnages porte avec le costume romain le *torques* gaulois.

M. Magloire Giraud, associé correspondant, signale en ces termes deux pierres tumulaires découvertes dans les ruines de Puget-le-Vieux (canton de Cuers, arrondissement de Toulon, Var) :

« Du village primitif, indiqué sur la carte de Cassini sous la dénomination de Puget-le-Vieux, il n'existe que l'église qui a été restaurée récemment et dédiée à sainte Philomène. Elle paraît être d'une date très-ancienne, et si je ne me trompe, son architecture remonte au XII[e] siècle, époque de la transition du style roman au style gothique. Dans le mur de soutènement de l'enclos qui servit jadis de cimetière, on voit encastrées deux pierres tumulaires, dont l'une porte gravés en relief un soc de charrue et une autre figure qui semblerait représenter l'appendice en bois dont on se servait dans l'ancien système des charrues pour fixer l'araire; c'était probablement le tombeau d'un laboureur.

« Sur l'autre pierre, très-bien conservée aussi, est gravée une croix avec son crucifix; mais une particularité qui se rencontre rarement et qui en fait tout le mérite, c'est que N.-S. est couvert d'une tunique qui descend jusqu'aux genoux. Ce détail pourrait donner une indication précise sur la date du tombeau, et par là même sur les ruines de Puget-le-Vieux, dont l'origine est très-ancienne. Un grand nombre d'auteurs pensent que Jésus ne fut point attaché nu sur la croix; les soldats, qui le dépouillèrent de ses vêtements, lui laissèrent seulement ceux qui couvraient immédiatement son corps, et qu'on appelait *femoria*. Les Grecs ne le représentent jamais sans vêtements. Les Latins ont suivi quelque temps cet exemple, car l'on trouve des croix de ce genre à Lucques, à Louvain, à Narbonne; il y en a à Paris, à Rome, etc., etc. Il faudrait savoir à quelle époque l'église occidentale a renoncé à l'usage conservé par les Grecs pour avoir à peu près la date du monument dont il est ici question.

« Les deux pierres ont environ 0[m],73 de hauteur sur 0[m],35 de largeur. Les dessins, sans être parfaits, n'accusent pas une ignorance complète de l'art; ils sont tous en relief; la croix est lobée aux extrémités supérieures;

le crucifix avait la tête très-saillante à ce qu'il paraît, car elle a disparu par le frottement qu'a dû subir la pierre avant d'être placée où elle se trouve actuellement, mais l'ovale de la face est parfaitement conservé. Cette dernière pierre tumulaire a certainement une valeur archéologique. Je ne sache pas qu'aucun antiquaire en ait fait mention. »

Séance du 21 Mai.

Présidence de M. L. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 94.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun, 1873.

Revue africaine, n° 98.

— *de l'art chrétien*, déc. 1872.

Société d'agriculture, commerce et industrie du Var, 7e série, t. 1, 3e livr.

Cessac (de). *La croix de Champagne.*

Chevalier (l'abbé C.-U.). *Notice sur le cartulaire de Saint-André-le-Bas.*

— *Une nouvelle édition des œuvres complètes de saint Avit.*

— *Compte-rendu de l'histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par J.-J. Guiffrey.

— *Notice littéraire et bibliographique sur Leibert, abbé de Saint-Ruf.*

— *Compte-rendu des Scriptores rerum Germanicarum.*

— *Compte-rendu des mémoires pour servir à l'histoire de Saint-André-le-Haut de Vienne*, par C. Charvet.

— *Nécrologe et cartulaire des dominicains de Grenoble.*

— *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chisse, aux archives de Grenoble.*

— *Bibliographie : Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa.*

— *Correspondance politique et littéraire des marquis de Valbonnais.*

— *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné.*

— *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois, à Saint-André-de-Grenoble*, en 1346.

Hucher (E.). *Le vitrail royal de Notre-Dame de Saint-Lô (Manche).*

Thuot. *Aubusson considéré comme le lieu de campement d'une légion de César.*

Van Hende (Edouard). *Supplément à la numismatique lilloise*, 4e partie.

Correspondance.

M. l'abbé Desnoyers fait parvenir ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. le Président exprime les regrets que cause à la compagnie la perte qu'elle a faite en la personne de M. Rouard, d'Aix, l'un de ses plus anciens associés correspondants, décédé le 9 mars 1873.

Il est donné lecture d'une communication de M. Leclerc, associé correspondant national, relative à une inscription antique du musée d'Epinal, trouvée à Ville-sur-Illon (Vosges).— M. Leclerc sera prié de faire parvenir un estampage à la compagnie.

M. Prost, membre résidant, commence la seconde lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz.*

Séance du 4 Juin.

Présidence de M. L. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. 1870-1871.

Memoirs of the Boston Society of natural History, t. II. 1871-1872.

Proceedings of the American philosophical Society, t. XII.

— *of the Boston Society of nat. Hist.*, t. XIII.

Baudry (L'abbé F.). *Antiquités celtiques de la Vendée et légendes*, in-8°. La Roche-sur-Yon, 1873.

Cagny (L'abbé P. de). *Notice historique sur la commune et la seigneurie de Caulaincourt*, in-8°. Amiens, 1872.

Caix de Saint-Amour (De). *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga*, in-8°. Paris, 1873.

Casati (Ch.). *Note sur les faïences de Talavera-La-Reyna et coup d'œil sur les musées de Madrid*, in-8°. Paris, 1873.

Chantérac (Le marquis de). *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, t. II. (Publ. de la Soc. de l'hist. de France.)

Corblet (L'abbé J.). *Aperçu historique sur le culte de Marie*, in-8°. Amiens, 1873.

Rabut (L.). *Notices sur les antiquités lacustres de la Savoie; dernières découvertes de 1867*, in-8°.

Longnon (A.). *François Villon et ses légataires* (extr. de la *Romania*). 1873.

Morbio (Carlo). *Francia ed Italia*, in-4°. Milan, 1873.

Terninck (A.). *Etude sur l'Atrébatie avant le* VIe *siècle*, 1re et 2e livr. in-8°. Amiens, 1866.

Correspondance.

M. Hucher, associé correspondant national, fait hommage de la photographie d'un vitrail de Saint-Lô.

M. Rabut, présenté par MM. Quicherat et Michelant, et M. Terninck, présenté par MM. Bertrand et Aubert, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Montaiglon, Bertrand et Robert pour former la commission chargée de faire un rapport sur la première candidature; et MM. de Montaiglon, Creuly et de Barthélemy pour la seconde.

M. Heuzey lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres présentés par M. Révoil à l'appui

de sa candidature. On passe au scrutin, et M. Révoil ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé associé correspondant national à Nîmes.

M. de Lasteyrie donne lecture de la notice qui suit dont il demande l'insertion au *Bulletin*.

« M. de Lasteyrie appelle l'attention de ses collègues sur quelques irrégularités, quelques erreurs même d'une certaine importance, qui se sont produites dans les dernières publications de la Société, malgré tout le soin qu'y apportent habituellement MM. les membres de la commission des impressions.

« Dans la séance du 20 avril 1870, la Société des Antiquaires reçut communication d'un mémoire de son correspondant M. Bulliot, relatif à la découverte de ce qu'il croyait être des ateliers d'émaillerie, sur l'emplacement de l'ancienne Bibracte.

« Dès cette première communication, M. de Lasteyrie crut reconnaître dans le mémoire de M. Bulliot de nombreuses erreurs, qu'il s'abstint néanmoins de relever pour le moment. Mais le 6 juillet suivant, comme avait lieu une seconde lecture du même travail, ayant pour objet de le faire admettre dans la collection des *Mémoires* de la Société, M. de Lasteyrie crut alors devoir appeler l'attention de ses collègues sur certaines allégations plus que hasardées de M. Bulliot, et signala, dès les premières pages, des fautes d'inexpérience, des erreurs techniques si évidentes, que la lecture du mémoire ne fut pas même achevée. On pria seulement M. de Lasteyrie de remettre au secrétaire un résumé de ses observations, qui serait communiqué à M. Bulliot. Quelques jours après, ce résumé était fait. Il ne parut pas au *Bulletin* ; ce que son auteur trouva tout simple, puisque c'était la réfutation d'un travail dont la publication semblait avoir été elle-même abandonnée.

« Ce fut donc avec le plus grand étonnement qu'en recevant, dans le courant de cet hiver, le dernier volume des *Mémoires* de la Société, il y trouva inséré le travail de M. Bulliot, dont l'impression n'avait jamais été votée, et

qui, d'ailleurs, se montrait là absolument différent de ce qu'était le mémoire lu en 1870.

« Mais cet étonnement, ajoute M. de Lasteyrie, ne fit que s'accroître encore, lorsque je reçus, le mois dernier, le premier cahier du *Bulletin* de l'année courante, où je trouvai portées au procès-verbal de la séance du 8 janvier 1873, à laquelle je n'assistais même pas, les paroles que j'avais prononcées il y a près de trois ans, le 6 juillet 1870.

« Toutes ces irrégularités s'expliquent par le trouble extrême que les tristes événements de 1870 et 1871 avaient jeté dans les travaux d'ordinaire si paisibles des Sociétés savantes. Au milieu de circonstances pareilles, il est bien permis d'oublier quelque chose. C'est évidemment un oubli que la commission des impressions voulut réparer en publiant si tardivement mes observations. Dans son impartialité, elle jugea convenable de les faire suivre d'une réponse de M. Bulliot, qui, cependant, en bonne règle, n'aurait dû figurer au *Bulletin* qu'après avoir été soumise à la Société, et peut-être même, en bonne convenance, aurait dû m'être communiquée comme mes observations l'avaient été à M. Bulliot.

« Je n'en fais pas un reproche à mes chers et très-sympathiques confrères de la commission des impressions. Je tiens seulement à démontrer, d'une part, à quel point M. Bulliot a abusé de leur confiance et surpris leur bonne foi, d'autre part, quel inconvénient grave peut résulter de cette interversion dans l'ordre des publications.

« Les rédacteurs du *Bulletin* ont certainement accepté la réponse de M. Bulliot de confiance et sans l'avoir lue. Autrement, ils auraient sans doute hésité à publier une note peu polie où un correspondant de la Société croit réfuter les critiques très-modérées d'un de ses membres, en accusant celui-ci, non-seulement de légèreté, mais encore de *tronquer sa pensée*, de *lui attribuer des propositions imaginaires*, de *dénaturer les siennes*, enfin de tout ce qui constitue la mauvaise foi dans une discussion.

« M. Bulliot a eu le malheur de s'aventurer imprudemment sur un terrain qu'il ne connaît pas. Il a commis de grosses

erreurs qu'on lui a signalées. Il ne veut pas en convenir; mais il en a reconnu lui-même au moins une partie, puisqu'il a cherché à en corriger quelques-unes dans la nouvelle rédaction de son mémoire. S'il s'était borné à cela, il n'y aurait rien à lui reprocher, et, bien qu'à mes yeux son travail fourmille encore d'erreurs, je n'aurais certainement pas insisté sur mes critiques. Mais son étrange note insérée au procès-verbal de la séance du 8 janvier dernier, m'oblige à une réponse catégorique.

« M. Bulliot commence par dire que j'aurais certainement modifié mes observations, si j'avais assisté à la séance où ses prétendus émaux ont été présentés à la Société. Or, j'assistais à cette séance.

« Il me fait ensuite le reproche beaucoup plus grave de lui attribuer des *propositions imaginaires en lui prêtant une expression erronée* relative au ramollissement du métal auquel l'émail était incorporé. Pour lui avoir *prêté* cette expression, il faudrait qu'il ne l'eût jamais employée. Or, dans le manuscrit original de M. Bulliot, qui est sous les yeux de la Société, se trouve écrite de sa main cette phrase incroyable que je n'ai fait que transcrire : *l'émaillerie consiste à étendre une pâte de verre pulvérisée, sur un métal susceptible de ramollissement à la même température que le verre*.

« M. Bulliot prétend que ces mots avaient disparu du mémoire dès la première lecture. Cette assertion est inexacte, puisque c'est à la seconde lecture que je les ai signalés. Il est bien vrai que M. Bulliot, à qui mes observations avaient été communiquées, a raturé subséquemment cette phrase, et l'a remplacée par cette autre absolument contraire : *L'émaillerie consiste à étendre une pâte de verre et d'oxides métalliques pulvérisés, sur un métal susceptible de résister à la chaleur du four qui met le verre en fusion*. Ainsi M. Bulliot commet une erreur ; il écrit une phrase malencontreuse. Je la lui signale ; il l'efface sur son manuscrit, et m'accuse ensuite de l'avoir inventée. Que penser de la franchise du procédé ?

« Un peu plus loin, parlant de la prétendue calotte d'émail

qui, selon lui, recouvrait complétement les têtes de clous avant le polissage, j'avais dit que, pour qui connaissait les procédés de l'émaillerie, il était difficile d'admettre que toute la pièce fût englobée indistinctement sous cette calotte semi-sphérique. M. Bulliot m'accuse d'avoir *tronqué sa pensée*, en lui faisant dire (et ici il guillemette mes paroles) « que les traits gravés du bronze restaient noyés sous l'émail, » sans ajouter que la polissure (*sic*) les dégageait. Or, il n'y a qu'un malheur, ces mots guillemettés comme ayant été écrits par moi, ne se trouvent nulle part dans ma note.

« Enfin, moins absolu dans mes négations que M. Bulliot dans ses affirmations, j'avais dit que pour nier absolument le fait de sa prétendue découverte, il faudrait sans doute se livrer à des recherches dont je n'avais pas les éléments, et même recourir aux vérifications de l'analyse chimique ; ce qui serait fort à désirer, ajoutais-je en terminant, pour achever d'élucider la question.

« Eh bien ! qui le croirait, c'est de là que part M. Bulliot pour m'accuser de légèreté, attendu que l'analyse chimique réclamée par moi se trouve *in extenso* dans son mémoire. Oui, elle se trouve dans le mémoire retapé et imprimé sans avoir été communiqué à la Société ; mais elle ne se trouvait pas dans le mémoire primitif, seul lu en séance, et seul objet de mes observations. Toujours le même procédé : le mémoire primitif ne contient aucune analyse chimique ; je signale cette lacune : on la comble ultérieurement, puis on me reproche hardiment de n'avoir pas lu seulement ce qui se trouve *in extenso* dans le mémoire.

« Mais on ne pense malheureusement pas à tout. Le manuscrit d'après lequel a été imprimé le mémoire de M. Bulliot, nous est resté. Or, il suffit d'y jeter les yeux pour y reconnaître la différence très-grande des deux encres avec lesquelles ont été écrit d'abord le manuscrit adressé à la Société, puis tracées subséquemment toutes les corrections, ratures, surcharges et additions qui ont si fort modifié le travail primitif sur lequel portaient mes observations.

« Je crois n'avoir rien à ajouter pour que chacun puisse juger de quel côté se trouvent la bonne foi et la convenance

des procédés. Quant à la question archéologique, je n'y reviendrai pas. Je n'essaierai pas, ce qui serait d'ailleurs inutile, d'enlever à M. Bulliot les illusions de sa prétendue découverte.

« Je regrette que l'ordre fâcheux et irrégulier dans lequel ont été publiées les diverses pièces de cette affaire, m'ait obligé à saisir la Société de cette réclamation. Si mes observations avaient été consignées à leur date dans le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1870, ou même si elles avaient été laissées complétement de côté, je ne m'en serais plus occupé. Mais les voilà qui apparaissent tout-à-fait hors de saison, avec trois ans de retard, postérieurement au mémoire absolument modifié de M. Bulliot auquel elles ne répondent plus du tout, et accompagnées d'une réponse de celui-ci pleine d'allégations calomnieuses à mon endroit, qui deviennent ainsi presque vraisemblables pour qui ne connaît pas les faits.

« Mes collègues comprendront sans peine que je ne pouvais accepter cela, ni, par conséquent, garder le silence. »

La Société autorise l'insertion au *Bulletin* de la notice de M. de Lasteyrie.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Tholin, associé correspondant national à Agen :

« J'ai vu récemment entre les mains d'un brocanteur un poignard antique en bronze dont voici la description :

« La lame est plate, à deux tranchants et de forme triangulaire; elle présente dans son milieu une arête qui s'adoucit vers la pointe comme celle d'un fer de lance. La garde est formée d'une pièce de bronze indépendante de la lame, découpée suivant des courbes qui figurent assez bien deux cœurs soudés l'un à l'autre par le haut. Les pointes de la garde, dont l'une est brisée, paraissent avoir été recourbées dans la direction de la lame. Le manche, en bois de cerf, d'une seule pièce, cylindrique, est creusé d'une vingtaine de rainures transversales grossièrement et irrégulièrement taillées. La soie se termine à son extrémité par une petite boule pointue qui doit avoir été rivée après l'introduction

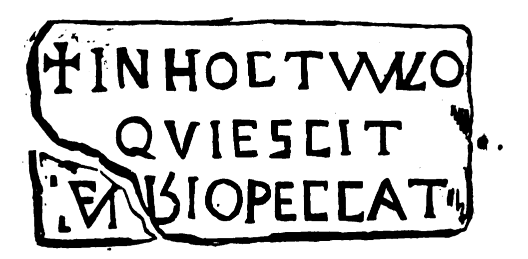
du manche. Le type de ce poignard, qui a le mérite d'être presque intact, n'a pas d'analogue parmi ceux qui sont dessinés et décrits dans le *Projet de classification des poignards et épées en bronze* (*Revue archéologique*. Mars 1866). Il se rapproche cependant des types *f* et *g*. Il peut être comparé aux *secespitæ* ou couteaux de sacrifice des Romains.

« J'ai dit que ce curieux objet appartient à un marchand d'antiquités. Il m'a été communiqué par M. Gayraud, peintre-décorateur à Agen. Il aurait été trouvé, dit-on, près des remparts de la cité de Carcassonne. Acheté d'abord deux francs par un chiffonnier, il est aujourd'hui estimé plusieurs milliers de francs par l'industriel qui le conservera sans doute longtemps en sa possession, au prix qu'il y met.

« Malgré la défiance que m'inspirent tout d'abord des objets mis dans le commerce et dont la provenance n'est pas bien constatée, je suis persuadé que ce poignard est réellement antique. Une belle patine revêt toute la partie en bronze et la soude au manche. Le bois de cerf de ce manche a acquis une grande légèreté et une sonorité métallique. De plus quelques fissures révèlent la séparation des tranches qui se sont *feuilletées* comme un ivoire fossile et se cliveraient au moindre choc par petits éclats. Je crois qu'il serait difficile à un faussaire de reproduire ces derniers caractères. »

M. Quicherat s'exprime en ces termes au sujet d'une inscription qui fut découverte en 1711 près d'Arbois (Jura) :

« Dans une visite que je fis l'année dernière aux Archives du département du Doubs au mois de septembre, M. Gauthier, conservateur de ce dépôt, me montra des papiers écrits de la main de Droz, qu'il venait de retirer d'une liasse. Sur un feuillet se trouvait la copie d'une inscription chrétienne trouvée à Luxeuil, accompagnée d'une note énonçant que ce texte avait été soumis à l'Académie de Besançon dans sa séance du 17 mars 1784.



« Les registres de l'ancienne Académie de Besançon ont été déposés à la bibliothèque de la ville. J'allai les consulter et à la date indiquée, y trouvai (vol. nº 3, fol. 355) une nouvelle copie de l'inscription et la mention suivante de la communication qui en avait été faite à la compagnie.

« M. Droz a fait part d'une inscription découverte à « Luxeuil qui lui a paru aux lettres mélangées, et aux C et « aux S quarrées, être du VIIᵉ siècle. Elle porte *In hoc* « *tumulo quiescit evadio peccat.* »

« Voici l'aspect du *fac-simile*, figuré de la même manière dans les deux copies :

« Une cassure fait naître du doute sur la lecture du nom propre. Il est certain toutefois que la leçon *evadio* proposée par Droz n'est pas acceptable. La lettre qui précède la désinence *io* est un *b* et non pas un *d*, et l'on n'aperçoit pas la traverse qui serait nécessaire pour que la première syllabe fournît un A. Avec la meilleure volonté du monde, je ne parviens pas à former autre chose que *membio* qui n'est pas un nom vraisemblable, même en supposant que le défunt ait été un Irlandais, comme il serait permis de le supposer à l'égard d'un personnage inhumé à Luxeuil.

« Quant à la date assignée au monument, elle doit être diminuée de deux siècles. Les capitales carrées et la liaison des caractères annoncent l'époque carolingienne et non le VIIᵉ siècle.

« Les papiers des archives du Doubs m'ont révélé en outre la véritable origine de l'inscription d'*Auxilius dihaconus*, conservée aujourd'hui au musée de Besançon. Notre

confrère, le général Creuly, en a apporté à Paris le texte que M. Le Blant a introduit dans le supplément de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* (tome II, nº 679). D'après les renseignements pris par le général, la pierre avait été trouvée à Rivotte, au pied de la citadelle de Besançon, et l'on induisait de là que son premier emplacement avait été l'église Saint-Etienne de la citadelle. Il n'en est rien. Une copie de cette inscription exécutée par Droz porte qu'elle fut découverte en 1711 aux Planches près d'Arbois (Jura), au bas des rochers de la Châtelaine, dans un lieu où les vestiges d'un cloître annonçaient qu'un monastère avait existé autrefois. »

M. Prost continue la seconde lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz*.

Séance du 11 Juin.

Présidence de M. Delisle, Président.

Correspondance.

M. Révoil adresse ses remerciements à l'occasion de son élection comme associé correspondant national.

MM. Van Robais, présenté par MM. Le Blant et Aubert, et V. Delattre, présenté par MM. Le Blant et Robert, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, Robert et Egger pour former la commission chargée de faire un rapport sur la première candidature ; et sur la seconde MM. Brunet de Presle, Creuly et Perrot.

Travaux.

M. Le Blant lit en communication une note sur une inscription chrétienne, provenant de Bourgogne et dont l'original a disparu.

M. Chabouillet demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans une note insérée à notre Bulletin de 1872, p 127, j'ai donné à tort le poids anormal de gr. 8,50 à un statère d'or gaulois appartenant à M. Pommerais. Cette pièce ne pèse que gr. 7,90. J'ai eu encore le tort de ne pas mentionner dans ma description la ligne serpentine qui coupe la partie inférieure de la tête d'Apollon, que l'on voit d'ailleurs sur la gravure qui accompagne cette note et que je signalais plus loin, p. 131, comme se trouvant sur deux pièces de la collection de M. de Saulcy, analogues au statère de M. Pommerais. J'ajouterai enfin que M. Hucher m'apprend qu'il existe deux autres variétés du statère de M. le juge de paix de Craon. L'une de ces pièces est au musée de Rouen et pèse gr. 7,97. L'autre sera publiée prochainement dans l'*Art gaulois* de M. Hucher, dont le nom, je suis heureux d'avoir l'occasion de le dire, a été omis par une erreur regrettable dans la liste des douze signataires de la circulaire adressée aux Sociétés savantes en 1872, au sujet de l'acquisition des médailles gauloises de M. de Saulcy. Voyez Bulletin de 1873, p. 40, note 2.

M. Prost achève la seconde lecture de son mémoire sur le *Patriciat dans la cité de Metz*. La Société vote le renvoi de ce travail à la commission des impressions.

Séance du 18 Juin.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace. 1871 et 1872. Strasbourg, in-8°.

— *de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*. 1872. T. I. 4e livraison.

Föreningen til Norske Fortidsmindesmerkers Bevaring for 1870 et 1871. — Kristiana, 2 vol. in-8°.

Mémoires de la Soc. Académ. d'agr., sciences, arts et bel.-let. de l'Aube. T. XXXV, in-8°.

— *de la Soc. des sciences nat. et hist. de Cannes et de Grasse.* T. III. 1873, n° 2.

— *de la Soc. Acad. de l'Oise.* T. VIII, 2e partie, in-8°.

— *de la Soc. Acad. de Rambouillet.* T. I, 3e livr. 1873.

— *de l'Académie de St-Pétersbourg*, T. XVII et XIX.

The Canadian journal of sc. liter. and history. T. XIII, n° 6.

The journal of the Royal Dublin society. 1870.

Journal des savants, mai 1873.

Procès-verbaux de la Soc. des Antiquaires de Londres, juin 1871 à janvier 1873.

Travaux de la Soc. acad. des sc., arts, bel. let. de Saint-Quentin, 1870 à juillet 1872.

Barthélemy (A. de). *Origine de la maison de France*, extr. de la Revue des questions hist. 1873.

Daae (L.), *Krigen Nordenfjelds, 1564.* Christiana, 1872.

Flouest (E.). *Les fouilles de Magny-Lambert (Côte-d'Or).* 1873.

Fritzner (Johan). *Forklaring over nogle Ord og Udtryk i det gamle Norske Sprog.* 1871.

Godefroy Menilglaise (le Mis de). *Les savants Godefroy; mémoire d'une famille pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, 1873, in-8°.

Holmboe (C. A.). *Et lidet Fund af Mynter fra* IIte. *Aarhundrede.* In-8°. 1871.

Munch (P. A.). *Nordens Œldste Historie.* In-8°. 1872.

Nicolaysen (N.). *Om Throndhïems Domkirke.* In-8°. 1872.

Raikem (J. J.). *Coutumes du pays de Liége.* T. II. In-4°. 1873.

Rossi (J. B. de). *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édit. en français par M. l'abbé Martigny, 2e série, 4e année, in-8°. 1873.

Correspondance.

Le ministre de l'instruction publique annonce qu'il accorde à la bibliothèque de la Société un certain nombre d'ouvrages. (La liste de ces livres est donnée à la séance du 3 septembre.)

Travaux.

M. Chabouillet fait la communication suivante :

« Je soumets à la Société un document dont je dois la connaissance à M. Léopold Delisle, notre président. Mon savant collègue a bien voulu extraire à mon intention ce passage d'une lettre écrite par Louis XIV au comte d'Estrades, son ambassadeur en Angleterre, le 26 août 1661. Ce comte d'Estrades est celui qui, la même année, le 10 octobre, reçut du baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne, cette insulte qui fit tant de bruit et dont le roi de France exigea et obtint la plus éclatante réparation.

« Extrait d'une lettre du roi à M. le comte d'Estrades, son ambassadeur en Angleterre, le 26 août 1661 :

« Je veux avant que finir vous dire quelque chose sur une « affaire dont le comte de Saint-Alban s'est plaint icy afin que « vous vous trouviez informé, s'il vous en estoit parlé de delà.

« Ayant sceu que les officiers de la monoye qui se bat à « Orange au nom du prince remplissoient les provinces voi- « sines de mon royaume, au grand préjudice de mes sujets, « d'une petite monoye qu'ils font passer pour des pièces de « cinq sols, quoyqu'en valeur intérieure il n'y ait pas pour « trois sols d'argent, et qu'afin qu'elle ait plus de cours et que « mes sujets soient plus facilement abusez, ils mettent d'un « costé l'empreinte du jeune prince d'Orange toute semblable « à la mienne lorsque j'étois encore en minorité, et de l'autre « trois fleurs de lys qu'ils disent maintenant estre des trefles, « quoyque ce soient des fleurs de lys très bien formées, et « que mesmes les trefles ne soient point les armes de la maison « de Nassau, il a esté donné en mon Conseil un arrest à la « vérité un peu fort pour faire cesser cet abus parce que le « mal estant grand, il y faut un remède proportionné. C'est « de quoy pourtant le comte de Saint-Alban a fait des plaintes,

« comme si je voulois toucher à la souveraineté du jeune « prince. Et encore que j'eusse beaucoup de choses à répli- « quer à cela, parce qu'en effect la principauté d'Orange relève « de ma couronne, je luy ay fait dire que je ne prétends point « empescher que l'on ne batte monnoye à Orange, ni mesme « qu'elle ait cours dans mon royaume pourvu qu'elle soit « d'égale bonté à la mienne et qu'on n'y mette point d'autres « armes que les véritables de la maison de Nassau, qui ne sont « ni fleurs de lys ni trèfles, ne pouvant pas permettre que mes « sujets soient abusez par ces ressemblances affectées, et cela « pour le seul intérest d'un gain qui s'acquiert par de si mau- « vaises voyes qui est le débit d'une monoye fausse. »

(Vol. 334 des Cinq cents de Colbert, p. 68 et 69 de la dernière partie. Département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.)

« On sait combien fut répandu l'usage d'imiter les monnaies des grands Etats, et même celles des Etats de second ordre, alors que l'Europe comptait une multitude de petites principautés ou seigneuries, qui prétendaient à plus ou moins bon droit à l'indépendance, et usaient ou plutôt abusaient du droit régalien de battre monnaie. Parmi les princes ou les seigneurs qui autorisaient chez eux l'imitation des monnaies voisines, il y en avait qui ne cherchaient par là qu'à augmenter la circulation des leurs afin de retirer de plus gros bénéfices du droit de seigneuriage, et ne trompaient pas sur le titre. Souvent même, l'imitation n'était pas une spéculation, mais devenait une nécessité en raison de l'engoûment des peuples pour telle espèce de monnaie, comme le florin, par exemple. Ce dernier cas remonte au moyen-âge; mais plus tard, l'imitation devint une honteuse supercherie. Beaucoup de princes de divers degrés, peu scrupuleux, ne se contentèrent pas d'imiter les types, ils fraudèrent sur le titre et firent ainsi tout simplement de la fausse monnaie. Tel était le cas des agents du prince d'Orange ainsi que le dit si nettement le roi dans la remontrance d'un ton si ferme et pourtant si modéré qu'on vient de lire, et qui, à tous égards, méritait d'être connue et d'être réunie au dossier déjà très-considérable de l'histoire de la

contrefaçon monétaire par les princes et seigneurs. Quelques mots de commentaires suffiront.

« Le prince d'Orange dont il s'agit ici est Guillaume-Henri de Nassau, qui, né le 14 novembre 1650, succéda en naissant, dans la principauté d'Orange, à son père Guillaume IX mort en 1650, devint roi d'Angleterre par suite de la révolution de 1688 sous le nom de Guillaume III et fut l'un des plus grands adversaires de Louis XIV.

« On peut comparer la pièce de cinq sols de la minorité de Louis XIV et celles de Guillaume-Henri, prince d'Orange, des années 1659, 1660 et 1661, au cabinet des médailles qui possède des spécimens des unes et des autres, et l'on verra qu'il n'y a rien d'exagéré dans la remontrance royale que nous venons de reproduire. Le nom des pièces françaises était *Louis d'argent de 5 sols;* c'était le douzième de l'écu blanc. Leblanc les désigne ainsi dans son *Traité historique des Monnaies de France*[1], et on en peut voir la figure dans l'*Essai sur les Monnaies françaises du règne de Louis XIV,* par F. Bessy-Journet, pl. 3, nº 53[2]. La pièce de cinq sols décrite par cet auteur est de 1653. A cette époque Louis XIV n'avait que quinze ans, et Warin donnait, comme de raison, à son effigie l'aspect de cet âge. Quant au graveur des monnaies de la principauté d'Orange, ainsi que le dit la lettre royale, il s'était appliqué à imiter l'effigie de Louis XIV au temps de sa minorité, ce qu'autorisait la jeunesse du prince d'Orange, qui, en 1661, n'avait que onze ans ; toutefois, il avait bien fallu inscrire autour de cette effigie la légende GVIL . HENR · DG · PRI · AVR, qui simulait mal celle de France.

« A la vérité, à cette époque, comme le peuple ne lisait guère, cela n'avait pas grand inconvénient. L'important, c'était de donner l'apparence des monnaies de France à celles de la principauté ; pour obtenir ce résultat, au lieu de figurer au revers l'écusson compliqué des Nassau ou simplement leur lion dans un champ semé de billettes, on imagina d'y mettre de prétendus trèfles, c'est-à-dire des

1. V. 1re édit., p. 387.
2. 1 vol. in-f°. Chalon-s.-S. 1850.

trompe-l'œil, qui ne se trouvaient pas dans les armoiries des Nassau et qui ne différaient des fleurs de lis que par un détail imperceptible. Ce détail, c'est que la tige principale de la fausse fleur de lis n'était pas réunie à la partie inférieure par le trait horizontal que l'on voit toujours aux fleurs de lis de France. On espérait ainsi se ménager le droit de nier qu'on eût copié les armoiries du roi ! Quant à ce que dit la lettre royale du mauvais aloi des pièces de cinq sols d'Orange, c'est un fait facile à constater. Il n'y aurait pas besoin de recourir à un essayeur ; à l'œil on voit bien vite que ces pièces sont en mauvais billon et non pas en argent fin. Sans doute, au moment de l'émission, le procédé de la *sauce* leur donnait un aspect argentin que le temps a fait disparaître. On peut voir des figures des pièces de cinq sols d'Orange dans le *Traité des Monnaies des barons* de Duby (t. I, p. 103 et 104 et pl. XXVII, nos 9 et suivants). On en trouvera également, pl. CI, no 9, décrite, t. II, p. 410, dans les *Monnaies féodales de France*, de F. Poey-d'Avant. Cet auteur n'a pas oublié de faire remarquer (p. 385) ces *larcins de types*, mais il a négligé d'ajouter que les princes d'Orange, qui « sont incontestablement « ceux qui ont le plus usé et abusé du droit que les sei« gneurs du moyen âge et des temps relativement modernes « s'étaient arrogé de copier les espèces de leurs voisins, » étaient de véritables faux monnayeurs, puisqu'ils livraient aux populations du billon pour de l'argent.

« J'ajouterai qu'un de nos confrères, M. Demay, a bien voulu rechercher aux Archives nationales cet arrêt du Conseil, *à la vérité un peu fort,* dont parle le Roi dans la lettre au comte d'Estrades. M. Demay n'a pas retrouvé cet arrêt ; mais il en a trouvé deux de la Cour des monnaies, qui sont sans doute aussi forts que celui du Conseil.

« Je ne reproduirai pas ici ces arrêts ; il suffira de les mentionner et d'avertir que leur lecture montrerait ce que les numismatistes savent d'ailleurs parfaitement, à savoir que ceux qui se livraient à ces déloyales fabrications ne tenaient pas grand compte des défenses royales, car ces arrêts en visent d'antérieurs. On y verrait aussi que les gens

du roi ne se préoccupaient pas seulement des fausses monnaies de la principauté d'Orange, il y est aussi question de celles qui se faisaient à Trévoux, dans la principauté de Dombes, qui, cependant, appartenait à des princes du sang de France, dans la seigneurie de Cugnon, aux Pays-Bas, et ailleurs.

« Il faut avouer que la révélation de pareils abus n'est pas de nature à donner une haute idée de la moralité des princes et des seigneurs qui jadis possédaient le droit de battre monnaie et ne peut que faire apprécier la régularité qui préside aujourd'hui à peu près partout à cet important service public. »

M. Quicherat appelle l'attention de ses confrères sur un extrait des procès-verbaux de l'un des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux. Ce passage a trait à une requête présentée par l'ordre à propos d'une ordonnance royale de 1464 qui prescrit le curage de la saignée de la Bièvre par laquelle étaient traversés les terrains de l'abbaye de Saint-Victor.

Il est fait une seconde lecture du mémoire de M. P. Raymond, associé correspondant, sur *les inscriptions des colonnes de l'église de Bielle*. La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

M. Guérin expose le résultat de ses recherches personnelles sur la question de l'authenticité du Saint-Sépulcre de Jérusalem, au point de vue archéologique et topographique.

Séance du 2 Juillet.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agr., ind., sc. et belles-lettres du département de la Loire. T. XVI, in-8°.

Beitrœge zur Kunde Heiermœrkischer Geschichtsquellen. 9e année. Gratz, 1872, in-8°.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier. T. XII, 4e livr., in-8°. 1873.

— *de la Société de statistique, sc. et arts des Deux-Sèvres,* in-8°. 1872.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. T. X, 3e livr., in-4°. 1873.

Mittheilungen des pistoreschen vereins für Heiermarck. 20e livr., in-8°. Gratz, 1873.

Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* 1er fasc. Paris, Hachette. 1873.

Deschamps de Pas (L.). *Notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer.* 1873.

Travaux.

M. Michelant lit, au nom de la Commission des impressions, deux rapports concluant à l'impression dans les Mémoires de la Société du travail de M. P. Raymond sur *les inscriptions des colonnes de l'église de Bielle,* et de celui de M. Prost sur *le Patriciat dans la cité de Metz.* La Compagnie, par son vote, adopte ces conclusions.

MM. Perrot et de Barthélemy lisent chacun des rapports au nom des Commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures posées par MM. Delattre et Terninck, au titre d'associés correspondants. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Delattre est proclamé associé correspondant national à Cambrai, et M. Terninck à Boisbernard (Pas-de-Calais).

M. Quicherat offre à la Compagnie, de la part de M. Saglio, la première livraison du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* et s'exprime en ces termes :

« Le dictionnaire de M. Saglio est le répertoire le plus complet de l'antiquité classique qui ait jamais été entrepris. Il contient l'explication des termes qui se rapportent aux mœurs, anx institutions, à la religion, aux arts, aux sciences,

au costume, au mobilier, à la guerre, à la marine, aux métiers, aux monnaies, aux poids et mesures, en un mot à toutes les manifestations de la vie publique et privée des anciens. Une réunion d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, choisis parmi ceux à qui la spécialité de leurs études donne le plus d'autorité, a été appelée à concourir à cette œuvre considérable. La Société des Antiquaires compte dans le nombre MM. Heuzey et Perrot.

« Chaque article est le résumé des travaux les plus récents sur la matière, et beaucoup d'entre eux présentent des recherches ou des conclusions entièrement neuves. Parmi ceux de la première livraison qui ont cette valeur, on peut citer les mots *Adonis*, *adoration*, *ægide*, par M. Saglio ; *acropole*, *acrotère*, *ærarium*, par M. Guillaume ; *acta*, *ager*, par M. Humbert.

« Les différences d'acception, les changements que les siècles ont amenés dans les choses, sont soigneusement distingués et classés dans leur ordre chronologique. Il n'y a pas une assertion qu'on ne trouve justifiée, soit par le renvoi au témoignage de l'auteur ancien qui parle de l'objet en question ou du commentateur qui l'a expliqué, soit par la production d'un monument figuré. Le nombre des gravures sera de plus de 3000 ; la première livraison publiée, qui s'arrête dans le mot *agrariæ leges*, en contient déjà 187 ; toutes ont été exécutées avec l'observation fidèle du style, d'après les originaux mêmes, ou, quand cela n'a pas été possible, d'après les reproductions qui méritaient le plus de confiance.

« A la fin des articles est rejetée en note l'indication précise des livres en toutes langues où l'on trouvera le sujet traité avec plus d'étendue. M. Daremberg, qui partageait en son vivant la direction du dictionnaire avec M. Saglio, a recueilli des matériaux considérables pour cette partie de l'ouvrage. La réunion de ces renseignements composera une bibliographie archéologique des plus complètes.

« Un livre ainsi conçu est destiné à devenir un instrument de travail indispensable pour toutes les personnes qui

s'occupent d'antiquités. Il sera apprécié surtout des correspondants de notre Société, la plupart si dénués de ressources pour les recherches dans les lieux qu'ils habitent.»

La Société, après avoir entendu M. Quicherat, décide qu'une lettre de remercîment sera adressée en son nom à M. Saglio.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. F. Bonsergent, associé correspondant, au sujet d'une fibule romaine ornée d'une inscription :

« Dans sa séance du 9 octobre 1872, la Société des Antiquaires de France a entendu une communication qui lui a été faite par M. A. de Barthélemy au sujet de deux fibules antiques, sur lesquelles figurent des devises gravées. Déjà précédemment, à la séance du 3 avril, il avait été question d'une autre fibule trouvée à Bouvines, et qui offrait une particularité du même genre.

« J'en possède une en bronze, de l'époque gallo-romaine, qu'une singularité, que je crois intéressante, rend digne de remarque. En effet, ce n'est point une devise gravée, mais bien un nom qui figure sur elle ; et c'est par inadvertance, sans doute, que ce nom se trouve établi en sens inverse de la position normale qu'il devrait occuper sur la face antérieure de cette fibule, à laquelle il a été assujetti au marteau au moyen d'une petite plaque fixée vers le milieu de la hauteur de sa tige principale.

« Ce nom, que précède un point placé vis-à-vis le sommet de la première lettre qui la compose, est celui de ACCV ; il est empreint avec un assez faible relief sur le corps de la plaque ajustée après coup, ce qui indique, selon moi, que celle-ci a dû être confectionnée par le procédé d'un moulage spécial et non au moyen de l'estampage.

« Une question difficile à résoudre se présente : le nom de ACCV est-il celui de l'ouvrier qui a fabriqué la fibule ou bien est-ce la personne à laquelle elle a appartenu jadis qui a eu la fantaisie de faire inscrire le sien sur cet objet de toilette, afin d'établir son droit de propriété dans le cas où elle serait venue à le perdre? La seconde hypothèse me

semble être plus admissible que la première, à moins toutefois qu'un ouvrier confectionnant ces sortes d'objets n'ait jugé à propos de faire figurer son nom sur celui qui servait à son usage personnel. En effet, si, à l'instar des potiers romains et gallo-romains qui signaient de leurs noms certains vases sortis de leurs ateliers, un ou plusieurs ouvriers fabriquant des fibules eussent cru devoir, comme marque de provenance, établir le leur sur ces sortes de bijoux, ils l'auraient inscrit sur le corps même des fibules; et dans ce cas on aurait été à même de signaler déjà plus d'un exemple d'un tel fait. N'ayant aucune connaissance que cela ait eu lieu, je pense donc que c'est un caprice insolite qui a seul motivé la singularité que je signale.

« La fibule dont je m'occupe a été trouvée à Poitiers, vers 1853, lors du percement de la rue de l'Industrie, qui a fait découvrir un quartier gallo-romain très-important. De nombreuses et intéressantes découvertes ont eu lieu dans cet endroit, surtout en fait de poteries historiées ou sigillées; et de plus on y a rencontré un trésor assez considérable composé de monnaies gauloises en électrum et en très-bas argent, n'offrant que deux types, lesquelles étaient renfermées dans un vase en terre de couleur noire. Outre cela un nombre prodigieux de pièces gauloises en bronze, dont la majeure partie avait eu beaucoup à souffrir de l'action du feu, ont été pareillement rencontrées dans les fouilles ainsi que beaucoup de pièces romaines, des poteries noires, blanches ou rougeâtres, des fragments de sculpture intéressants, des haches celtiques et quantité d'objets en bronze de diverses sortes, dont beaucoup étaient on ne peut plus curieux. »

M. de Montaiglon fait remarquer que le mot ACCV n'est probablement que le commencement d'un mot *Accus*, *Accubitus*, *Acculeius*; on peut aussi rappeler ceux qui n'ont qu'un *c*; de nombreux exemples justifient le cas de redoublement de cette consonne : *Acuarius*, *Aculeus*, *Acupedius*, *Acutus*, *Acutius*, *Acutianus*, *Acutanus*; il y a aussi des noms de femmes : *Acutia*, *Acutiana*.

Il est donné lecture d'une notice envoyée par M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant, sur une découverte importante d'objets en bronze faite à Béru (Marne). La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

La Compagnie entend ensuite la seconde lecture du mémoire de M. Aubert, sur la couverture du manuscrit connu sous le nom d'*Évangéliaire de Charlemagne* : le renvoi à la Commission des impressions est voté.

Séance du 9 Juillet.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 19e année, 1872.

L'Investigateur, livr. de janvier à avril 1873.

Casier (Constant). *Coutumes du pays et duché de Liége*, in-4°. Bruxelles. 1873.

Travaux.

M. de Montaiglon dépose sur le bureau une photographie, envoyée par M. Bonsergent, associé correspondant, reproduisant une peinture découverte dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers. La Société décide que cette photographie qui paraît donner une des plus anciennes représentations du célèbre Fulbert évêque de Chartres, sera gravée dans ses publications ; M. de Montaiglon est prié de s'entendre avec M. Bonsergent pour rédiger une note qui pourra prendre place dans le *Bulletin*.

M. Demay commence la lecture de la première partie d'un mémoire sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle, d'après les figures gravées sur les sceaux*.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. de Saulcy, sur

des projectiles explosibles en terre employés par les Arabes au moyen âge, et dont plusieurs spécimens ont été trouvés à Tunis. Un exemplaire de ces projectiles est mis sous les yeux des membres de la Société. Il est décidé qu'il sera fait une seconde lecture de cette communication.

Séance du 16 Juillet.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. T. II. 1er à 4e trimestre de 1872.

Mémoires de la Société éduenne. T. II. 1873.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 3e série, 8e vol., 2e livr. 1873.

Travaux.

M. Demay continue la lecture de son mémoire sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle*.

La Société entend une seconde lecture du mémoire de M. de Saulcy, sur les projectiles explosibles employés par les Arabes au moyen âge.

Séance du 3 Septembre.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1873, nos 1 et 2.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 27e vol. 1873.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 10e et 11e année.

L'Investigateur. T. XXXVIII. livr. de nov. 1872 à janv. 1873; T. XXXIX, mai et juin 1873.

Journal des savants, avril et juillet 1873.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. T. LI à LII. 1868 à 1871.

— *de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 7e série. T. IV. 1872.

— *de la Société archéologique du midi de la France*. T. V, VI et VII. 1841 à 1860.

— *et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*. T. XIII. 1872.

— *de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*. T. IX. 1873.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, in-8°. 1873.

— *of the Society of antiquaries of Scotland*. T. VII, 2e partie; T. VIII et IX. 1869. 1871.

Aurès (A.). *Etudes, dimensions du grand temple de Pæstum*. 1868.

— *Nouvelles recherches sur les Fossés Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius*. 1873.

Bormans (Stan.). *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*. Bruxelles. 1872.

Chabouillet (A.). *Description des antiquités et objets d'art composant le cabinet de M. Fould*. 1871.

Corblet (l'abbé J.). *Hagiographie du diocèse d'Amiens*. T. III. 1873.

— *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, nov., éd. 1873.

Crahay (L.). *Coutumes du comté de Looz*. 1872.

Faidherbe (le général). *Collection des inscriptions numidiques*. 1870.

Foncin (P.). *Guide historique et archéologique de Carcassonne*. 1868.

Heuzey (L.). *Mission archéologique en Macédoine*, 7e à 10e livr.

Perrot (G.). *Exploration archéologique en Galatie*, 24e livr.

RENAN (Ern.). *Mission de Phénicie*, 6 livraisons.
SEPTENVILLE (le Bon ED. DE). *Le Portugal et l'unité Ibérique*. 1873.
VOGUÉ (le Cte MELCHIOR DE). *Syrie centrale*, 30 livraisons.
WESCHER (CH.) et FOUCART (P.). *Inscriptions recueillies à Delphes*. 1863.

Correspondance.

M. Terninck adresse à la Compagnie ses remerciments à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le baron de Watteville fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu mettre à la disposition de la Société un certain nombre d'ouvrages importants.

Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Flouest, associé correspondant national :

« J'ai particulièrement remarqué, dans l'une des dernières livraisons du Bulletin de la Société (3e et 4e trimestres de 1872, p. 143), la communication de M. Buhot de Kersers, signalant une inscription gravée sur deux bas-reliefs encastrés dans la façade de l'église de la Celle-Bruère. Au-dessous de deux personnages d'un travail grossier et de proportions grotesques, paraissant lutter ensemble, on lit, en deux lignes composées de *majuscules romaines fort peu altérées* :

FROTO
ARDVS

assemblage de lettres que mon savant confrère incline à interpréter ainsi : F(ECIT) OTOARDVS.

« Cette intéressante indication a rappelé à mon souvenir une inscription funéraire dont j'envoie un estampage et dont voici un croquis réduit :



« On y lit : HIC JACET FROTARDVS | QUI OBIIT | XVII KALENDAS SEPTEMBRIS. Elle a été tracée sur une pierre faisant partie, du côté de l'intérieur, du mur-façade de la vaste et majestueuse crypte existant sous l'église abbatiale de St-Gilles, près Nîmes.

« Le nom du personnage dont cette petite pierre perpétue le souvenir, est, *à une lettre près,* identique à celui que M. Buhot de Kersers vient de faire connaître. J'avais, il est vrai, été un moment tenté de lire : HIC JACET FR(ATER) OTARDVS, mais j'ai promptement renoncé à cette lecture, car il me semble que l'emploi du qualificatif FRATER n'apparaît dans l'épigraphe monastique qu'à une date beaucoup moins ancienne que celle à laquelle remonte cette inscription. D'ailleurs, il faudrait, pour la légitimer, que ces deux lettres FR fussent surmontées d'un signe abréviatif comme le sont L de KALENDAS, T et B de SEPTEMBRIS. C'est donc bien FROTARDUS qui est le nom vrai et entier. Quant aux deux lignes des bas-reliefs de la Celle-Bruère ; je crois qu'en se plaçant au même point de vue, il sera également rationnel de n'y voir qu'un seul et même mot : FROTOARDUS, car, sans trop insister sur l'absence, dans les *Index nominum* accompagnant quelques cartulaires que j'ai pu consulter, du nom d'*Otardus* et, en sens inverse, de la fréquence relative du nom de *Frotardus*, il me suffira de faire remarquer qu'il est de tradition constante, dans les œuvres signées, d'inscrire le mot : FECIT, ou son initiale F, *après* et non *avant* le nom de l'auteur. C'est ce que prouvent notamment

l'ἐποίησεν terminal d'une foule d'inscriptions et de grafitti tracés par les artistes grecs, la belle inscription en majuscules rustiques T. CRISPIUS REBVRRVS FECIT qui a révélé le nom de l'architecte de l'amphithéâtre romain de Nîmes, celle de la crypte carlovingienne de l'ancienne église cathédrale d'Apt : HVGO M(E) F(ECIT) et surtout celle particulièrement explicite d'une niche (XII[e] siècle) de la façade de Saint-Gilles : BRVNVS ME FECIT.

« Mais ce qu'il me paraît plus important de faire ressortir aujourd'hui, c'est que le *Frotardus* mort et inhumé à St-Gilles a dû vivre à la même époque que le *Frotoardus* de la Celle-Bruère. Il existe en effet entre les deux inscriptions une remarquable analogie sous le rapport des indices chronologiques. Celle que je signale à l'attention de la Société des Antiquaires est composée, comme celle dont nous devons la connaissance à M. Buhot de Kersers, *de majuscules romaines fort peu altérées*. Sur les trente-cinq lettres qu'on y rencontre, deux seulement : E de JACET, et T d'OBIIT, appartiennent à l'écriture onciale si fort en faveur au XII[e] siècle. En revanche, et comme pour racheter cette concession faite à une mode naissante, le C carré de JACET, le R aux panses larges et désunies et l'O lozange de FROTARDVS rétablissent, pour ainsi dire, l'équilibre par leur archaïsme carlovingien. On peut donc, sans crainte d'erreur, attribuer au XI[e] siècle l'inscription de Saint-Gilles. Or, c'est précisément au XI[e] siècle qu'a été construite l'église de la Celle-Bruère. Il est vrai que les bas-reliefs portant le nom de FROTOARDVS paraissent à M. Buhot de Kersers beaucoup plus anciens que la construction dans laquelle ils ont pris place, et la sûreté de coup d'œil que révèlent les travaux de cet archéologue ne permet guère de croire qu'il s'est mépris. Mais l'inscription est-elle nécessairement contemporaine des bas-reliefs ? Est-il indubitable que son unique raison d'être soit l'intention de désigner l'auteur de la sculpture ? Ne se pourrait-il pas, au contraire, qu'en la plaçant au-dessous d'un groupe de lutteurs sans valeur artistique, comme sans intérêt pour l'ensemble de l'édifice, on ait surtout voulu choisir un emplacement où les yeux, plus particulièrement

attirés, devaient plus facilement apercevoir et lire un nom qu'on était jaloux de transmettre à l'avenir?

« Dans cette hypothèse de la contemporanéité des deux *Frotardus*, rendue vraisemblable par les données empruntées à l'épigraphie, serait-ce faire à l'imagination une concession immodérée que d'aller jusqu'à rattacher les deux inscriptions à un seul et même personnage dont il resterait ainsi un double souvenir dans le Cher et dans le Gard? Serait-il donc si invraisemblable que quelque maître ès-pierres de cette première renaissance de l'art architectural, après s'être signalé par son mérite dans le centre de la France et y avoir conquis une certaine réputation, eût été appelé à Saint-Gilles, où la mort l'aurait surpris travaillant à la partie inférieure de l'édifice que le siècle suivant devait faire si grandiose et si magnifique? J'ai ouï dire à mon excellent ami M. Henry Révoil, dont la compétence en ces matières est si bien affirmée par son grand ouvrage sur l'*Architecture romane dans le midi de la France*, que l'église basse ou crypte de Saint-Gilles est antérieure d'un bon demi-siècle à l'église haute commencée en 1116. Frotardus pourrait donc facilement y avoir travaillé en plein XIe siècle.

« Mais je ne veux pas insister sur la possibilité de l'assimilation de ces deux inscriptions, au point de vue de la personnalité à laquelle elles se rattacheraient. Tel n'est point le but de cette note : en la rédigeant j'ai surtout obéi à l'intérêt que présente le rapprochement de deux petits monuments épigraphiques tracés suivant le même système alphabétique, datant probablement de la même époque et relatant le même nom, quoique si distants l'un de l'autre sous le rapport topographique. »

Plusieurs membres de la Société présentent des observations sur la date attribuée à l'inscription qui précède, et s'accordent à l'attribuer au XIIe ou à la fin du XIe siècle.

Séance du 1er Octobre.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres. 1872, in-8°.

— *de la Soc. histor. et archéol. de Langres*, 1re année, 1872-1873, in-8°.

— *de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, T. V., nos 64 à 71 ; 1869-1871, in-8°.

Journal des savants. Août 1873, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série. T. V. 1873, in-8°.

— *de la Société des antiquaires du Centre*. T. IV. 1870-1872, in-8°.

— *de la Société archéologique du midi de la France*, T. X. 4e livr. 1873, in-4°.

— *de la Société royale des antiquaires du Nord*. 1869 à 1871. Copenhague, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen. 1871-1872, in-8°.

Publication de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, 1871-1872, in-4°.

Revue africaine, 17e année, juillet et août 1873.

Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg, 28e livr. 1872, in-8°.

De Rossi (J.-B.). *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 2e série, 4e livr. Belley. 1873, in-8°.

Heuzey (L.). *Recherches sur les lits antiques*. 1873, in-4°.

Correspondance.

Le Président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir demande, au nom de cette compagnie, l'autorisation de faire tirer un certain nombre d'exemplaires des deux planches qui, dans le dernier volume des Mémoires, accom-

pagnent un travail de M. A. Dumont. — Il est décidé qu'il sera satisfait au vœu de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Travaux.

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Demay sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle.*

Séance du 8 Octobre.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Journal des savants. Septembre 1873, in-4°.

Proceedings of the American philosophical Society. T. XII, n° 89, in-8°.

Revue de l'art chrétien. Juillet-août 1873, in-8°.

Smithsonian contributions to knowledge, T. XVIII, Washington, 1873, in-f°.

Rozensweig. *Etude sur les anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan,* in-8°. 1873.

Travaux.

M. Al. Bertrand fait connaître à la Société qu'il a reçu de M. le colonel de Reffye la transcription d'une inscription romaine trouvée à Tarbes, dans les travaux de déblai exécutés pour l'établissement du nouvel arsenal d'artillerie. Ce monument, déposé aujourd'hui au musée de Tarbes, porte : D. M. | C. V. V. SANCT | I. C. V. Q. PROV. BETICÆ | TVTOR C. P. | IVL. SANCTI FILII EIVS | P. C. | .

M. le général Creuly fait observer que le titre de *quæstor provinciæ Beticæ* donne à cette inscription une notable antiquité parce que la Bétique ne fut province sénatoriale qu'à une époque très-ancienne. Il demande qu'un estampage soit réclamé, et M. Bertrand se charge de prier M. de Reffye de satisfaire à ce vœu.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. Leclerc, associé correspondant, relative à une inscription antique, déposée aujourd'hui au musée d'Épinal.

« Le chemin de Ville-sur-Illon à Escles (Vosges) traverse la forêt sous le nom de *tranchée d'Escles*. Cette tranchée, large d'une centaine de mètres, s'élargit à sa partie moyenne, au lieu dit *Colon-Ménil*, du côté du couchant. La lisière du bois revient ensuite à angle droit du côté du levant, puis se retourne vers le sud pour se prolonger parallèlement à la rive opposée, dont elle est alors assez rapprochée, jusqu'à son débouché sur le territoire d'Escles.

« Cette partie saillante dut être anciennement livrée à la culture. En effet, près des champs de Colon-Ménil on y rencontre des tertres nombreux, composés de pierres étrangères à ce canton, dont le sol argileux repose sur des roches de grès affleurant le sol en certains endroits et actuellement exploitées. Les pierres de ces tertres sont du calcaire comme on en rencontre dans la presque totalité de la commune. Elles ont dû servir à des constructions. Les anciens même assurent que l'on y venait jadis chercher des pierres de taille, dont quelques-unes portaient des moulures. La tradition locale enfin place à Colon-Ménil un *château*, dont ces pierres seraient les débris. Dans le voisinage est une fontaine, jadis sous construction, et qui porte le nom de *Fontaine des Fées*. Qu'il y ait du vague ou de l'exagération dans ce mot de *château*, toujours est-il que ce lieu fut jadis habité. Nous croyons aussi que toute cette partie saillante de la forêt, à partir de Colon-Ménil jusqu'au territoire d'Escles, fut jadis cultivée : notre inscription nous en fournira bientôt la preuve.

« La carte de M. Jollois donne, dans la direction d'Escles à Ville-sur-Illon, le tracé d'une route qui passait par la tranchée en question, et allait aboutir à Charmes. Quelques personnes croient encore en reconnaître des vestiges. Ce que l'on nous a montré comme tel nous paraît d'une nature plus que douteuse. Nous n'en admettons pas moins le tracé de M. Jollois, qui observait à une époque déjà lointaine. D'ailleurs le percement de cette tranchée ne

pouvait avoir d'autre objet que l'établissement d'une voie de communication, et l'on sait que des antiquités romaines ont été trouvées à Ville-sur-Illon. Il est une découverte que nous croyons devoir signaler; c'est celle d'un phallus en bronze, qui fut longtemps notre propriété, trouvé il y a une quinzaine d'années près de la ferme de Mogueuville, à un kilomètre de la tranchée.

« Un peu avant le débouché de la tranchée sur le territoire d'Escles, coule un petit cours d'eau, qui porte le nom de *Ruisseau des Tailles*. C'est près de ce ruisseau, à une centaine de pas de la route, à l'ouest, au milieu de la forêt que nous avons découvert une inscription funéraire, déjà connue depuis quelques années[1].

« Cette inscription est gravée sur une stèle de grès, aujourd'hui rompue en deux fragments, sans compter quelques éclats. Cette pierre avait dans son ensemble 2 mètres de hauteur, 0^m,80 de largeur en bas et 0^m,70 en haut. Inférieurement sur une hauteur de 0^m,60 elle mesure 0^m,32 d'épaisseur, et dans le reste 0^m,28. Le travail est assez grossier. Les surfaces planes sont à peine dégrossies.

« Des deux fragments le fragment inférieur mesure plus des deux tiers de la hauteur totale. Au-dessus de sa partie basse, qui avait été fichée en terre, et dont nous avons donné les dimensions, s'étale une surface plane terminée en haut par une arcade dont on ne trouve qu'à gauche les amorces, et qui se continue dans le fragment supérieur.

» Le fragment supérieur comprend trois parties : le sommet de l'arcade, l'inscription, un couronnement triangulaire tronqué. Dans ce triangle ressortent les vestiges confus d'un bas-relief dont il nous est impossible de deviner le sujet. Quant à l'inscription, la forme des lettres accuse une époque de décadence. L'exécution est très-peu soignée. La surface sur laquelle elles sont tracées est rugueuse : les arêtes qui délimitent les creux sont obtuses et indé-

1. Quelques personnes nous l'avaient signalée. M. Martin, qui en avait déjà pris une copie, nous y a conduit.

cises. Telle est cette inscription antique déposée aujourd'hui au musée d'Epinal : »

D M T I B C L X
A V G V R X

M. le général Creuly fait observer que cette inscription dont M. Leclerc a eu l'obligeance d'envoyer un estampage doit se lire *Dis manibus Tiberii Claudii Auguris.* Les deux sigles en forme d'X sont des signes d'abréviations qui n'ont pas d'autre valeur que les points que l'on trouve ordinairement, et le mot *Auguris* est un surnom et nullement une qualification.

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Demay sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle.*

M. Victor Guérin rend compte de quelques communications faites au congrès de Lyon auquel il vient d'assister. Il parle d'une étude de M. Froment sur le passage du Rhône par Annibal, passage qui se serait effectué à La Voulte, à 40 lieues de l'embouchure du fleuve, dans un endroit où l'on aurait trouvé des os d'éléphant. Ces débris considérés par quelques personnes comme laissés par l'armée d'Annibal sont regardés comme fossiles par d'autres. — M. Guérin parle ensuite de la visite faite par les membres du congrès au gisement de Solutré, et élève des doutes sur l'antiquité attribuée aux silex travaillés. Il rappelle à cette occasion les objets analogues recueillis en Palestine, et que l'on ne peut, suivant lui, faire remonter à plus de quinze ou seize siècles avant l'ère chrétienne : il donne quelques détails sur les couteaux en silex qu'il a trouvés lui-même dans le tombeau de Josué (Khirbet Tibach).

Séance du 15 octobre.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Travaux.

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de la Société

quatre planches gravées représentant un intéressant oppidum exploré par M. Le Men, archiviste du Finistère, en la commune de Cap-Sizun, lieu dit *Castel-Coz*. Cet oppidum, placé sur un petit cap escarpé qui s'avance dans la mer et est garanti du côté de la terre ferme par plusieurs fossés et levées de terre, paraît remonter à l'époque où le bronze était encore le métal le plus usité et pour les ustensiles de ménage et pour les armes. M. Le Men a retiré, en effet, du milieu des cabanes ruinées dont les fondations en pierres sèches sont encore très-visibles, non seulement de nombreuses poteries dont quelques-unes ont tous les caractères des poteries de l'âge du bronze, mais aussi la partie inférieure d'une épée de bronze conservant encore, à la naissance de la lame, un des clous ou rivets de bronze qui servaient à la fixer à la poignée; une espèce de poinçon ainsi qu'un petit anneau et une perle de même métal : plus douze haches en pierre. M. Bertrand pense que ceux de ses confrères qui auront occasion de passer par Quimper feront une excursion très-utile en poussant jusqu'au *Castel-Coz*.

La Société entend la deuxième lecture du mémoire de M. Le Blant sur une inscription chrétienne trouvée en Bourgogne. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, 17e année, 2e sémestre.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambray. T. XXXII, 1re partie. 1873, in-8°.

Revue de la numismatique belge, 4e livr. 1873.

Blacas (le duc de). *Histoire de la monnaie romaine par Th. Mommsen*. T. III, in-8°. 1873.

Gross (le Dr). *Les habitations lacustres du lac de Bienne*. Délémont, 1873, in-8°.

Correspondance.

M. P. Chardin, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), présenté par MM. Delisle et Passy, demande à être inscrit au nombre des candidats qui sollicitent le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Creuly, de Barthélemy et Bertrand pour former la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Damour, sous-préfet de La Châtre, adresse un travail accompagné d'un plan et de dessins sur les fouilles faites par lui au Bois-Gauthier (Seine-et-Marne).

M. Gustave Schlumberger prie la Société d'accepter le dépôt d'un pli cacheté destiné à n'être ouvert que lorsqu'il en exprimera le désir.

M. de Longuemar, associé correspondant, envoie deux estampages représentant le pupitre et la croix de sainte Radegonde; il offre le moulage de ces objets et sa proposition est acceptée.

Travaux.

M. Michelant, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport sur le mémoire de M. Le Blant, relatif à une inscription chrétienne trouvée en Bourgogne. On passe au vote, et la Société décide que ce travail figurera dans le premier volume des Mémoires.

M. Alexandre Bertrand présente à la Société, au nom de M. le Dr Gross, de Neuveville (Suisse) une brochure intitulée : *Les Habitations lacustres du lac de Bienne*, 46 p. VIII planches et bois intercalés dans le texte. Delémont, 1873. — « Le caractère de cette brochure, dit M. Bertrand, est d'être uniquement descriptive et par conséquent exempte de tout esprit de système. Les faits y sont classés et décrits succinctement par un homme qui vit au milieu des *antiquités lacustres* et a fait lui-même de nombreuses fouilles. C'est au Dr Gross, qu'appartient le manche de faucille et le mors de bride en bronze qui ont été présentés à la Société dans une séance précédente. A propos du mors de

bride M. Bertrand faisait alors remarquer que c'était l'indice d'une époque qui semblait se confondre avec celles des tumulus de la Gaule. — Il remarque dans la brochure actuelle un fait bien plus intéressant encore et qu'il croit devoir signaler à ses confrères, c'est la découverte dans cette même station de Mœringen d'où sortait le mors de bride, d'une *épée* à poignée de bronze mais à *lame de fer* pêchée dans la couche archéologique à côté de deux autres épées de bronze du même type.

« Il ne peut donc plus y avoir de doutes sur l'existence du fer à une époque où la station de Mœringen était encore florissante. Mais il y a plus, l'identité de forme de l'épée de fer et des épées de bronze montre que nous assistons là pour ainsi dire à la substitution à l'épée de bronze de l'épée de fer, qui lui a succédé par un simple changement du métal employé, sans que les habitudes de celui qui la portait semblent avoir été en rien modifiées. On sait que c'est ce qui a été également constaté dans le cimetière gaulois de Hallstatt (Autriche) où se rencontrent associées comme à Mœringen l'épée de bronze et l'épée de fer avec des formes quelque peu différentes de celles des armes de Mœringen mais identiques entre elles. On en peut conclure que, dans la vallée du Danube comme en Suisse, l'épée de bronze en usage à l'époque où la connaissance du fer a été introduite dans ces contrées a servi de modèle à l'épée de fer qui lui a succédé. L'épée de fer ne paraît donc point avoir été une arme apportée du dehors. Elle n'est qu'un perfectionnement de l'arme de bronze. La lecture de la brochure de M. le Dr Gross pourrait susciter bien d'autres réflexions intéressantes. Je ne puis qu'en recommander la lecture à mes confrères ; et je crois devoir encore signaler particulièrement à leur attention le bracelet fig. 5 de la planche V, la fibule fig. 6 de la même planche et la boucle de ceinturon fig. 12 de la planche III, reproduisant des types qui se retrouvent à des distances assez grandes du lac de Bienne et dans des stations qui n'ont rien de lacustre; par exemple la boucle de ceinturon à Larnaud (Jura), la fibule à Golasecca (Haute-Italie), et le bracelet ou anneau

de jambe à Boryzow (vallée du Dniéper) en Lithuanie. Ce sont là des points de ressemblances qu'il est très-utile de noter si l'on veut se faire une idée exacte de la révolution qui a introduit l'usage des métaux en Occident. »

M. Alexandre Bertrand annonce à la Société que l'allée couverte de Conflans-Sainte-Honorine dont il a acheté les pierres pour le musée de Saint-Germain est actuellement reconstruite dans les fossés du château. Il rappelle que cette allée couverte, ou dolmen, est du nombre de celles qui sont précédées par une espèce de vestibule et qui montrent dans la pierre de fermeture ou porte de l'*allée* une ouverture ovale ou carrée, ici ovale, dont la destination ne paraît pas encore bien déterminée. On sait que les dolmens de Trye-Château (Oise) et du *champ de la Justice*, commune de Presle (Seine-et-Oise), offrent la même particularité, particularité d'autant plus intéressante qu'elle se reproduit dans des monuments analogues, non-seulement en Angleterre (tumulus - dolmen d'Avening; tumulus-dolmen de Rodmarton), mais en Palestine (dolmen d'Ala Safat au pied des montagnes de Cilead, dans la vallée du Jourdain) et jusque dans l'Inde (voir Taylor dans le t. IV du *Journal de la Société asiatique de Bombay*, p. 380-431). Sans doute ces ressemblances peuvent être fortuites, mais il se peut aussi qu'elles soient dues à une communauté de rites usités à la fois et dans l'Inde et dans l'Occident à une époque très-reculée. C'est là une supposition que la science a parfaitement le droit d'admettre aujourd'hui. M. Bertrand a donc cru qu'il n'était pas inutile de rappeler ces faits à l'occasion de l'allée couverte de Conflans. Notre confrère fait ensuite passer sous les yeux de la Société une planche de dessins où ces divers monuments à supports, troués intentionellement, ont été représentés, planche qui ne peut laisser aucun doute dans l'esprit sur l'analogie qui existe entre ces divers dolmens.

M. Heuzey rappelle à ce propos les petites portes qui existaient au monument dit le *Tombeau des Harpyes*, en Lycie, et dans la base de la statue d'Apollon Amycléen ; ces

baies n'ont pu être pratiquées que sous l'influence d'une idée analogue. — MM. Bertrand et Creuly retrouvent une idée semblable dans des monuments gallo-romains tels que des autels et des tombeaux. Les tombeaux recueillis en Alsace et sur le Donon sont percés à leur partie inférieure d'une petite ouverture triangulaire. — M. Perrot signale la même disposition dans les tombes musulmanes de l'Asie-Mineure et de la Syrie.

M. Read dépose sur le bureau une petite terre cuite trouvée, lui a-t-on assuré, à Autun en 1869. — MM. de Witte et Heuzey s'accordent à la déclarer de travail grec; M. Heuzey signale la ressemblance que cette terre cuite offre avec des objets analogues de Pestum, qui représentent, comme celle-ci, une Déméter voilée tenant d'une main un petit porc; il y a de plus, de l'autre côté, un objet non déterminé qui pourrait être un tympanon.

M. Heuzey prévient ses confrères que de nouvelles séries, entr'autres une collection de terres cuites et de *Lékythi* athéniens, viennent d'être exposés au Louvre, dans une des salles du premier étage. On prépare l'exposition des fragments du temple d'Apollon Didymien rapportés de Milet par M. Rayet, ancien membre de l'école d'Athènes, à la suite des fouilles exécutées aux frais de MM. de Rotschild.

Séance du 12 novembre.

Présidence de M. L. Delisle, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de Béziers. T. VII, 1re livr. 1873.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. T. XXVII et XXVIII. 1872, in-8°.

Van Robais. *Notice sur une petite seille en bois*. Amiens, 1872, in-8°.

Witte (J. de). *Discours prononcé le 31 août 1873 à l'Académie archéologique de Belgique*, in-8°.

LEMIÈRE. *Examen critique des expéditions gauloises en Italie*. Saint-Brieuc, in-8°.

Travaux.

MM. A. de Barthélemy et de Montaiglon lisent, au nom des commissions désignées à cet effet, des rapports favorables sur les candidatures de MM. Van Robais et Laurent Rabut. On passe au vote, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, M. Van Robais est proclamé associé correspondant national à Abbeville, et M. L. Rabut à Chambéry.

M. A. de Barthélemy signale à la Société les résultats obtenus par M. Lemière par ses recherches sur les migrations des Gaulois, et sur leur établissement dans l'Europe occidentale.

M. Demay commence la seconde lecture de son mémoire sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle*.

Séance du 19 novembre.

Présidence de M. L. DELISLE, Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, N° 382.

— *de la Société historique de Compiègne*. T. I, 2e fasc. 1873.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*.

Travaux de l'Académie de Reims. T. L. 1869-1873.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aube, antérieures à 1790*. 1873.

CAGNY (l'abbé PAUL DE). *Notice biographique de l'abbé L. Fr. Victor Hennequin*. 1873.

RIGAUX (HENRI). *Etude sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle*. 1873,

Correspondance.

M. Lecomte, présenté par MM. de La Saussaye et Egger, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Chabouillet et Duplessis pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

La Société est informée de la mort de M. de Martonne, membre honoraire et l'un de ses anciens présidents; elle s'associe aux sentiments de la famille de son regretté confrère.

M. Van Robais remercie la Compagnie à l'occasion de son élection comme associé correspondant, et adresse une note sur des monnaies mérovingiennes.

M. A. Morel-Fatio, associé correspondant étranger, offre un travail manuscrit sur une nombreuse série de monnaies mérovingiennes en argent.

Travaux.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau des photographies qui lui ont été confiées par M. Aubert, notre confrère, et qui représentent une collection de vases en bronze trouvés en Corse; il y croit reconnaître un travail grec. Il fait remarquer sur ces planches quelques petits objets trouvés en même temps; le Musée de St-Germain possède des échantillons analogues dont on n'a pu, jusqu'à ce jour, déterminer la destination : d'après cette récente trouvaille, M. Bertrand serait disposé à y reconnaître des supports de vases.

M. V. Guérin rappelle à cette occasion que la Corse ayant été colonisée par les Phéniciens, il y aurait lieu de rechercher si ces vases ne présentent pas de traces d'une origine phénicienne. Il est décidé que M. Aubert sera prié de demander des renseignements plus précis sur les circonstances de cette découverte.

M. Demay achève la seconde lecture de son mémoire sur le *costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle.*

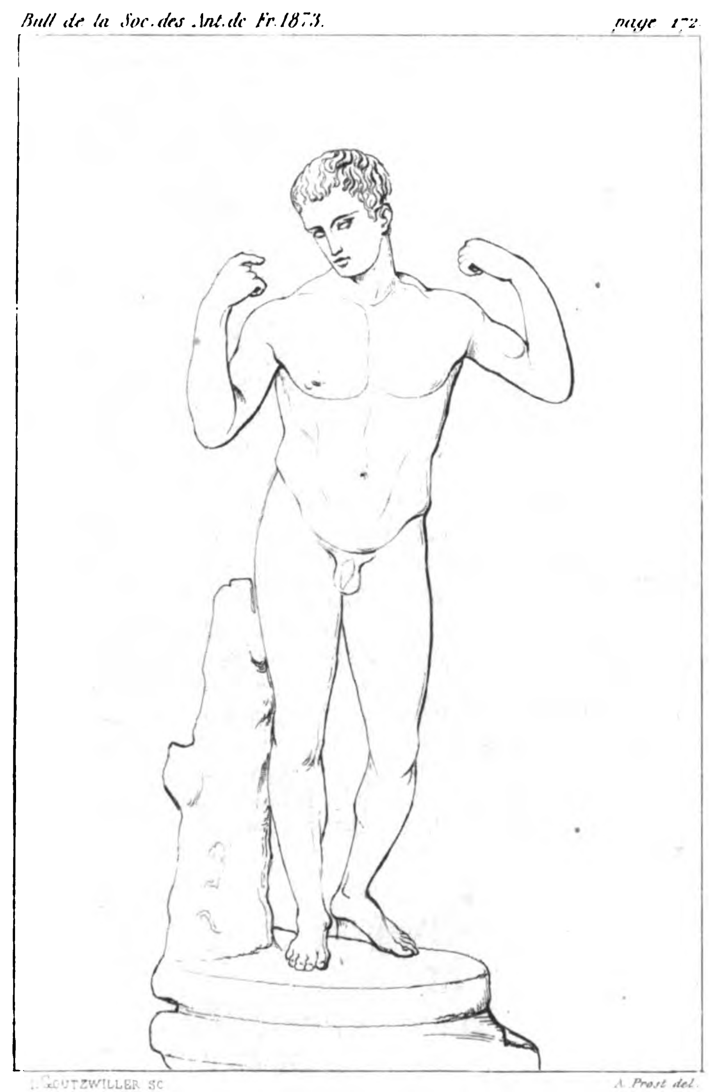
M. Quicherat fait passer sous les yeux de ses confrères le dessin exécuté par M. H. Révoil, architecte à Nimes, d'une lampe en terre cuite, trouvée récemment à Trinquetaille, vis-à-vis d'Arles. Le bec est formé par le phallus monstrueux d'un personnage, accroupi, au dos duquel adhère un anneau de suspension. Les traits de cette figurine sont ceux du Maccus de la comédie antique.

M. Quicherat donne ensuite communication d'une photographie prise sur une statue de marbre qu'on lui a dit avoir été découverte récemment sur l'emplacement du théâtre de Vaison. Elle représente un athlète serrant une bandelette autour de son front, motif dont il y a une figurine en bronze au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. La statue de Vaison est de grandeur naturelle et d'un beau travail. D'après les renseignements pris par notre confrère, elle aurait déjà été achetée pour l'Angleterre.

M. Chabouillet fait remarquer qu'au Cabinet des médailles, dans la collection Janzé, le même type se retrouve dans une figurine en bronze. — La Société décide qu'un dessin de cette statue sera publié dans son Bulletin.

M. Quicherat informe la Société que, se trouvant à Royat, près de Clermont-Ferrand, il a examiné avec attention une croix sculptée qui est devant l'église de ce village, et qui est consignée dans les indicateurs comme un monument du xive siècle. Il y a au pied une inscription, réputée indéchiffrable, qui cependant peut être lue et qui prouve que cet ouvrage, dont l'auteur fut un nommé Etienne Hiver, date seulement de 1486. Voici le texte :

a:v.
E' ivexr
fit ceste
crois l'an
mil cccc l xxx et vi



J. GOUTZWILLER sc. A. Prost del.

STATUE D'ATHLÈTE TROUVÉE A VAISON

Imp. Dumas

« M. Quicherat communique à la Société trois épitaphes romaines qu'il a relevées à Luxeuil dans le jardin d'une maison particulière, la maison Nozo, habitée autrefois par un médecin inspecteur de l'établissement thermal. Ces épitaphes ne figurent pas dans le recueil des inscriptions de Luxeuil, inséré par notre regretté confrère, F. Bourquelot, dans le tome XXVI de nos mémoires.

« La première est ainsi conçue :

D M
LAGVS
SAETLVPV
LAFIL

« Elle surmonte un fragment de stèle funéraire dont la sculpture est réduite à deux têtes en ronde bosse, sous le cintre d'une niche.

« La seconde appartient à une autre stèle complète, sur laquelle est représenté un personnage en costume gallo-romain, tenant d'une main un gobelet, et de l'autre un petit coffret. On lit dans un fronton qui surmonte la figure :

L
SOLENI
CESTI

« Et les sigles D. M., dans les deux angles à la naissance du fronton.

« La troisième inscription est dans un cadre de moulures. Elle est en grandes capitales et ne se compose que d'un nom propre avec la formule abrégée *dis manibus*.

D M
MELIDDIVS

« On y trouve l'emploi du D barré, qui existe dans d'autres inscriptions de la Gaule avec la valeur d'une sifflante, c'est ce que prouve l'inscription DEAE DIRONAE, consignée dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin, et dont le monument a existé jusqu'à l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg.

Dironæ, dans ce texte, était certainement l'approximatif, sinon l'équivalent de *Sironæ*.

« M. Quicherat a remarqué dans la même maison une tête de cheval sculptée en pierre, plus forte que nature, qui lui a paru provenir d'un curieux monument découvert à Luxeuil en 1755, et dont Caylus a donné le dessin (*Recueil d'antiquités*, t. III, pl. 99). C'était un cavalier qui avait une roue de char passée dans le bras gauche. Son cheval avait le pied gauche de devant posé sur une tête humaine qui émergeait du sol. Notre confrère ajoute que, si sa conjecture est fondée, la statue équestre de Luxeuil était l'un des beaux monuments de l'art gallo-romain, car cette tête de cheval est traitée avec un talent dont on n'a pas l'idée par le dessin qui fut communiqué à M. de Caylus.

« M. Quicherat ajoute qu'ayant obtenu la permission de faire laver les stèles funéraires réunies sous le portique de l'établissement thermal, cette opération lui a fourni des leçons différentes pour deux des noms propres consignés dans le recueil de F. Bourquelot. L'inscription nº 12 porte OLANI au lieu de OLAATI, et l'inscription nº 15, VENVSTI au lieu de VINVSII. »

Séance du 3 décembre.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. T. V, nos 72 à 76, et 1er trim. de 1873.

— *de la Société Belfortaine d'émulation*. 1872-1873.

Ecole impériale des chartes : position des thèses. 1867-1868.

Sitzungsberichte der philosophen, philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München. 1872, 4, 5; 1873, 1 à 3.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 2e série. T. X.

— *de la Société académique de l'Aube*, 3e série. T. IX.

— *de l'Académie de Stanislas*, 4e série. T. V.

Revue africaine, n° 101, sept.-oct. 1873.

CHABERT. *Journal de ce qui s'est passé à Metz depuis l'annexion de cette ville à l'Allemagne*. 1873.

— *Journal de l'occupation de la ville de Metz par l'armée prusso-allemande, du 29 oct. 1870 au 4 mars 1871*-1873.

— *Journal du blocus de Metz rédigé jour par jour en l'année 1870*. 2e édit.

— *Journal historique, littéraire, scientifique, industriel, statistique, etc. de la ville de Metz et du département de la Moselle du 1er janvier 1865 au 19 juillet 1870.*

EGGER. *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission de l'École française d'Athènes*. 1873.

CORAY. *Lettres authographes inédites à Chardon de La Rochette, publiées par M. Brunet de Presles*. 1873.

DESNOYERS (l'abbé). *Rapport sur un mémoire de M. le Dr Charpignon relatif à des vers gravés en 1670 sur une vitre d'une maison d'Orléans*. 1870.

— *Rapport sur un mémoire de M. Bimbenet, relatif à des recherches philologiques sur Genabum*. 1868.

— *Rapport sur une notice de M. le Dr Czajewski, relatif aux ruines de Quatre-Clefs (commune de Saran)*. 1870.

— *Rapport sur un mémoire de M. de Pibrac, relatif aux fouilles du pont des Minimes*.

— *Rapport sur un mémoire du Dr Charpignon, intitulé : Coup-d'œil archéologique sur le sol de l'ancien Orléanais*. 1872.

— *Fouilles de Pompeï et découverte de la destination des tubes appelés, flutes, sifflets*. 1872,

— *Revue de l'exposition rétrospective d'Orléans en* 1868.

— *Objets trouvés dans la Loire en* 1870.

— *Notice sur un sceau de l'église de Saint-Aignan d'Orléans*. 1865.

— *Etude sur Cordier*. 1866.

— *Une visite aux archives de la Mairie*. 1865.

GOURGUES (le vicomte DE). *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, in-4°. 1873.

LE PROUX (FERNAND). *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468 à Compiègne*. 1872.

— *Notes d'histoire locale, du IXe au Xe siècle.*

MESSER (HENRI). *Journal, juin 1712*, publié par Bonvarlet et J. Thilloy. Metz, in-8°. 1870.

Correspondance.

M. F. Le Proux, archiviste-paléographe, adresse une lettre par laquelle il se porte comme candidat au titre d'associé correspondant national à Saint-Quentin. Ses présentateurs sont MM. Cocheris et Aubert; le Président désigne MM. Michelant, de Barthélemy et Duplessis pour former la Commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

Elections.

La Société procède au renouvellement de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1874. Ont été élus ;

Président : M. Ch. Robert.

1er vice-président : M. C. Wescher.

2e vice-président : M. A. de Montaiglon.

Secrétaire : M. Aug. Prost.

Secrétaire-adjoint : M. G. Duplessis.

Trésorier : M. Ed. Aubert.

Archiviste-bibliothécaire : M. Pol Nicard.

M. J. Marion est élu membre de la Commission des impressions, et M. Delisle membre de la Commission des fonds.

M. Nicard lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Quirino-Bigi; il est procédé au scrutin, et M. Bigi ayant réuni le nombre de suffrages fixé par le réglement, est proclamé associé correspondant étranger à Correggio (Italie).

Séance du 10 décembre.

Présidence de M. L. Delisle, président.

Correspondance.

Le Président de la *Société Belfortaine d'émulation* demande, au nom de cette compagnie, l'échange de ses publications avec celles de la Société des Antiquaires. — Cet échange est accordé.

Le président de la *Société historique de Compiègne* annonce que celle-ci se propose d'élever un monument à la mémoire du chancelier Pierre d'Ailly, et demande le concours de tous ceux que leurs études auraient conduits à s'occuper de ce personnage.

Travaux.

M. de Barthélemy lit, au nom de la commission désignée à cet effet, un rapport favorable sur la candidature de M. Paul Chardin. On passe au scrutin, et M. Chardin ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé associé correspondant national à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

M. Egger lit la note suivante au nom de M. Alb. Dumont :

« M. Kaibel a publié dans le premier numéro du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1873 une tablette des héliastes sur laquelle il s'exprime ainsi qu'il suit :

« Tablette judiciaire trouvée en Grèce et actuellement en « la possession de M. Alexandre Castellani ; elle porte cette « inscription :

Γ ΑΡΙΣΤΟΦΩΝΑΡΙ
chouette ΣΤΟΔΗΜΟΥΚΟΘΩΚ

« L'inscription est intéressante par cette raison qu'on y « lit le patronymique ordinairement omis sur ces documents. « Cette irrégularité fait supposer que ce n'était pas l'État qui « donnait ces tessères, mais que chaque citoyen se procurait

« la sienne, et qu'au moment où il commençait à s'en servir « il devait la faire marquer du timbre de la République. « Nous connaissons en effet une tessère qui porte trois « sceaux : deux chouettes et une gorgone. Il est remarquable « que toutes les tessères de ce genre, trouvées jusqu'ici, « appartiennent, semble-t-il, à une même époque, au com- « mencement du quatrième siècle. »

« Cette note donne lieu à quelques remarques.

« 1° La tessère en question a déjà été publiée : elle se trouve à la page 27 du *Bulletin de l'Ecole d'Athènes* (août 1868). Elle se trouve non-seulement en Grèce, mais aussi en Afrique. Un exemplaire faisait partie de la collection de Photiadès-bey qui l'aura apporté en Italie quand il a été appelé à Rome par ses fonctions.

« 2° La chouette placée sous le Γ est celle des trioboles, détail important pour l'explication de ces tessères.

« 3° Bien loin que le patronymique soit rare sur ces documents, il s'y trouve très-souvent.

Exemples :

1° Μειδωνίδης Μείδω[νος] Κηφισιεύς (Vidal - Lablache, *Bulletin*, p. 51).

2° Καλλίας Καλλιόχο[υ] Φαληρεύς

3° ..... Ὀνησίππο[υ Ἀ]ἰθα[λίδης

4° Αἰσχ[ύλος] Αἰσχ[ύλου],

5° Πεδιεύς Θεοξέν[ου] Ἐλευσίνιος,

6° Νικόστρατος Νικοσ[τράτου] Ἀχαρνεύς (*Lettre à M. Egger sur quelques tablettes du tribunal des héliastes*).

« Il est évident que M. Kaibel s'est borné à consulter les trois tablettes de Deinias, Diodoros et Antícharmos publiées par Bœckh, et qui, en effet, ne portent pas le patronymique. *Corpus*, 207-209.

« La base même sur laquelle se fonde la théorie de l'auteur étant imaginaire, il n'y a pas lieu de discuter ce raisonnement qui, du reste, n'est pas pour moi très-clair.

« 4° Ce que dit M. Kaibel des sceaux accessoires montre également qu'il a borné son examen aux trois tessères du *Corpus*. Il aurait pu consulter utilement les *symboles* qu'ont fait connaître Ross dans ses *Dèmes*, Janssen dans son

ouvrage sur les inscriptions du musée de Leyde, Vischer dans ses *Archäologische Beitræge* et dans divers mémoires.

« L'insertion dans un recueil aussi autorisé que le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* de la note de M. Kaibel prouve que ces documents sont en général fort mal connus. Il serait donc utile d'en publier la collection complète accompagnée d'un commentaire critique. »

M. Egger annonce ensuite que M. Martin-Daussigny, associé correspondant à Lyon, lui a signalé trois balles de fronde, trouvées à Marathon par M. Lartet, et rapportées par lui en France. M. Martin-Daussigny sera prié de vouloir bien autoriser la reproduction dans le *Bulletin* de ces projectiles qui portent des lettres et divers symboles.

M. Demay lit la note suivante sur des empreintes de sceaux communiquées par des correspondants de la Société :

« M. Bonsergent, de Poitiers, a envoyé à la Société l'empreinte d'une matrice de sceau de sa collection.

« La légende en gothique du xve siècle : *S. hospitalis pauperum cecorum parisius*. Dans le champ : une fleur de lys, accompagnée de feuillages dans ses angles rentrants.



« Ce type inédit s'applique aux Quinze-Vingts, le seul hospice d'aveugles existant à Paris. S'il s'éloigne du sceau de 1305 qui représente saint Louis introduisant deux aveugles dans un établissement hospitalier, il rappelle la fleur de

lys, emblème de protection sinon de fondation royale que les pensionnaires des Quinze-Vingts portaient sur la poitrine. »

Un autre correspondant, M. Ph. Salmon, envoie en communication trois épreuves de sceaux différents.

« La première est d'un Geoffroi de Serginne du XVe siècle.

« Ce personnage ne présenterait pas un grand intérêt s'il n'appartenait à la famille du fameux Geoffroi de Serginne, compagnon d'armes de saint Louis, sénéchal du royaume de Jérusalem en 1267, dont les armes sont : une fasce accompagnée d'un vivré en chef.

« Le Geoffroi de Sargines de M. Salmon porte les mêmes armoiries, mais avec une brisure. Au milieu de la fasce on rencontre un écusson chargé de trois pièces qui semblent être trois broies :

« La matrice qui a fourni cette épreuve porte des traces d'une cancellation par deux traits en sautoir, cancellation qui a été bornée à sa portion la plus superficielle.

« La deuxième épreuve a pour légende : S. ALIZ DE GORVILLE DAME DE ROFEC. Dans le champ : au centre d'un trilobe, un écu parti d'un lion rampant et d'un fascé de douze pièces. Il s'agit ici de Gourville et de Ruffec dans la Charente. Ce type appartient au XIVe siècle.

« Le troisième sceau envoyé par M. Salmon appartient à un clerc nommé Guillaume Currout.

« Au centre d'un cercle inscrit dans un losange, une tête de lion de face. Pour légende : S. GVILLE CVRROVT CLC. (clerc). »

M. Sansas, associé correspondant, présente et explique les estampages d'inscriptions gravées sur deux cippes funéraires découverts à Bordeaux dans les travaux de démolition d'une partie des murailles antiques subsistant jusqu'à ce jour; il fait observer que tous les monuments épigraphiques tirés de cette muraille sont antérieurs au commencement du IVe siècle, ce qui permet de former une conjecture vraisemblable sur l'époque à laquelle cette enceinte a été construite.

Séance du 17 Décembre.

Présidence de M. Delisle, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. T. XIV, 1er cah.

L'Investigateur, livr. de juillet, août et septembre 1873.

Correspondance.

M. l'abbé Grasilier, associé correspondant à La Rochelle, adresse un mémoire manuscrit intitulé : *La Commanderie de Breuil-des-Pas, ou tableau de la Saintonge pendant la première moitié du XVe siècle.*

Travaux.

M. Victor Guérin fait une communication verbale sur les synagogues antiques de la Judée, de la Samarie et de la Galilée, particulièrement sur la synagogue de Capharnaüm mentionnée souvent dans l'Évangile. Il fixe la position de Capharnaüm à Tell-Oum, fait ressortir l'intérêt particulier qui s'attache aux ruines de la synagogue reconnue et déblayée en ce lieu tout récemment, et étudie l'orientation et le plan de ces édifices tels que les font connaître des ruines qu'il énumère et qu'il classe.

M. Hucher, associé correspondant au Mans, signale à la Société une curieuse pièce de fiançailles, de la seconde moitié du xive siècle, conservée au musée de Rouen, et dont voici la description : au centre du droit une grande rose à deux rangs de cinq pétales ; au-delà du grénetis qui sertit cette fleur, on lit : *Celui qui d'amer vous prie*, le tout entouré d'une couronne de roses. — Au revers : croix florencée, cantonnée de quatre fleurs de lys couronnées, et la fin de la légende du droit : *retraire ne se peut mie.* M. Hucher fait ressortir, d'après des renseignements empruntés à l'archéologie, et aussi d'après le témoignage des

poètes anciens, le symbolisme de la rose emblème de la chasteté. Il rappelle à cette occasion une grande pièce en or, allemande, du XVIe siècle, publiée dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, au revers de laquelle, également dans une couronne ou *chapel* de roses, on lit : *uxor casta est rosa suavis.*

Conformément au vœu émis par la Société, on a fait graver la représentation de Fulbert, évêque de Chartres, et auparavant trésorier de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, d'après la photographie envoyée par M. Bonsergent. La planche reproduisant la fresque découverte récemment à Saint-Hilaire est déposée sur le bureau.

En présence de la description détaillée donnée par M. de Longuemar dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (2e trim. de 1873, p. 375 et *ss*), la Commission des impressions a cru qu'il suffisait de rappeler quelques points sur lesquels MM. de Longuemar et Bonsergent ne s'accordent pas. — Au-dessus de la tête de Fulbert on lit cette inscription tracée en noir, au pinceau : *Fulbertus carnotensis presul sancte sapientia valde eruditus domini nostri Hilarii theaurarius* (sic). — Il est évident qu'entre *sancte* et *sapientia* le peintre a oublié un mot, *ecclesie* suivant M. de Longuemar ; *scripture*, *théologie* ou *discipline* suivant M. Bonsergent. Peut-être ne doit-on voir ici qu'une erreur de l'artiste qui aurait commis un autre *lapsus* en oubliant un S au mot *thesaurarius* : il aurait écrit SCE (*sancte*) au lieu de ECLE (*ecclesie*). Relativement à la date de cette inscription, ces deux archéologues diffèrent également d'opinion. M. de Longuemar conclut ainsi : « Les caractères sont plus régulièrement tracés que ceux des légendes lapidaires des XIe et XIIe siècles dont les édifices religieux de Poitiers abondent, et notamment l'église même de Saint-Hilaire dans ses diverses parties. On y voit, en effet, des lettres, tantôt grandes, tantôt petites, se succéder, s'enclaver l'une dans l'autre d'une manière compliquée et sans souci de la symétrie, tandis que celle de Fulbert est d'une irréprochable régularité. L'absence de tous

mélanges de lettres onciales, si fréquentes aux XIe et XIIe siècles, avec les capitales carrées, tandis qu'on les voit dans l'inscription de Quintianus de la nef, qui n'est formée que de deux mots abrégés; cette surabondance de qualifications et d'éloges donnés au personnage, comparée à la sobriété de l'indication affectée à Quintianus, et qui sent le siècle où les légendes prirent faveur, tout nous semble indiquer comme date, pour ces fresques, sauf meilleure et plus compétente appréciation, au plus tôt le XIIIe siècle, sinon une époque encore plus rapprochée de nous. » — M. Bonsergent paraît croire que l'inscription en question pourrait être plus ancienne, et s'exprime ainsi dans une note envoyée par lui à la Société : « Fulbert mourut le 10 avril 1028; or, sur la fresque qui nous occupe il est représenté avec l'auréole céleste, ce qui indique qu'il était déjà béatifié à l'époque où ces fresques, qui paraissent appartenir au XIe siècle, ont dû être peintes. En recherchant l'époque de la canonisation de ce prélat, on pourrait donc être fixé d'une manière presque certaine relativement à la date que l'on doit assigner à leur exécution. »

Avis au relieur pour le placement des planches du Bulletin

Pl. I. (Gille de Bretagne), en regard de la page... 58

Pl. II. (Signatures des rois d'Aragon), en regard de la page.. 62

Pl. III. (Brique de la collection Bonsergent), en regard de la page.................................. 82

Pl. IV. (Statue d'athlète de Vaison), en regard de la page.. 172

Pl. V. (Fresque de saint Fulbert, en regard de la page.. 182

Errata.

Page 84, ligne 7, *note*, rappellé, *lisez* rappelé.

Pages 84, 88, 89, Αὐτάρι, Αὐτάριτος, Αὐτάριαται, *lisez* Αὐτάρι, Αὐτάριτος, Αὐταριαται.

Page 88, lignes 25 et *seq.*, *supprimez la phrase suivante :* Le bas-breton l'a même conservé dans le mot *aotro, aotrou*, terme de déférence qui équivaut à *Notre Seigneur*, *Monsieur*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1873.

Bureau de la Société pour 1873.................. 5
Liste des membres honoraires au 1er avril 1873.... 6
Liste des membres résidants au 1er avril 1873..... 7
Liste des associés correspondants nationaux et étrangers au 1er avril 1873........................ 12
Liste des Sociétés savantes en correspondance avec celle des antiquaires......................... 30
Allocution de M. Boutaric, président sortant..... 35
Acquisition par l'État de la collection de monnaies gauloises de M. de Saulcy; communication de M. Chabouillet, membre résidant..................... 39 et 142
Vase antique trouvé à Athènes, communication de M. A. Dumont, membre résidant. — Observation de MM. A. Bertrand, Heuzey, de Witte.......... 42, 70, 118
Discussion entre M. de Lasteyrie, membre résidant, et M. Bulliot, associé correspondant, au sujet de l'émaillerie gauloise.......................... 43, 134
Plaque de ceinturon en bronze du musée de Lons-le-Saulnier, communication de M. Quicherat, membre résidant. — Observation de MM. Dumont, Bertrand. 48, 71, 74
Rapport de M. Bulliot, associé correspondant, sur un temple antique découvert dans la commune de

Santenay (Côte-d'Or) ; sur les fouilles de *La Genetoye*, près d'Autun.. 49
Bas-reliefs grecs de la collection Gréau, communication de M. A. Dumont, membre résidant........ 54
Statue sépulcrale en bois de Gille de Bretagne, communication de M. A. de Barthélemy, membre résidant.. 57
Temple antique de Saint-Martin de Beuvray, communication de M. Bulliot, associé correspondant.... 59
Note sur des signatures en caractères arabes des rois d'Aragon, par M. Sansas, associé correspondant. 62
Note sur la défense faite au duc d'Epernon de frapper monnaie à son nom, par M. Chabouillet, membre résidant................................ 75
Sceau de Saint-Thiébaut de Metz, communication de M. H. Beaune, associé correspondant. — Observations de M. A. Prost.............................. 81
Graffito de la collection Bonsergent ; nouvelle interprétation par M. R. Mowat, chef d'escadron d'artillerie.. 82
Note de M. H. de Fontenay, associé correspondant, sur l'usage de mettre des pièces de monnaie dans la main des morts.................................. 92
Observations de M. A. Prost sur l'ornementation d'agrafes communiquées par M. Hucher, associé correspondant. — Réponse de M. Hucher........... 93
Note de M. Hucher sur l'influence de l'art celtique aux époques gauloise et mérovingienne............ 100
Note sur des fouilles faites dans le département de l'Aveyron, par M. l'abbé Cérès, associé correspondant 103
Note sur quelques objets antiques récemment découverts dans le département de la Creuse, par M. de Cessac, associé correspondant............... 106
Statuette en bronze représentant une divinité panthée, trouvée à Cahon (Somme), communication de M. Bordier, membre résidant.......... 122
Observations de M. Sansas, associé correspondant, sur une inscription du musée de Bordeaux......... 123

Sceau de saint Bernard, communication de M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant. — Observations de M. Demay.............................. 125
Pierres tumulaires de Puget-le-Vieux (Var), communication de M. l'abbé Magloire Giraud, associé correspondant.................................... 130
Inscription antique trouvée à Ville-sur-Illon (Vosges), communication de M. Leclerc, associé correspondant. — Observations de M. le général Creuly.................................... 132, 162
Note sur un poignard antique en bronze, par M. Tholin, associé correspondant.................. 138
Inscription chrétienne trouvée à Luxeuil (Haute-Saône), communication de M. Quicherat, membre résidant.. 139
Note par M. Chabouillet, sur des monnaies frappées à Orange au XVIIe siècle.......................... 144
Note par M. Bonsergent, associé correspondant, sur une fibule gallo-romaine en bronze 151
Peinture à fresque découverte à Saint-Hilaire de Poitiers et représentant saint Fulbert, communication de M. Bonsergent.............................. 153, 182
Note par M. Flouest, associé correspondant, sur une inscription de l'église Saint-Gilles, près Nîmes...... 156
Inscription antique trouvée à Tarbes, communication de M. Bertrand, membre résidant. — Observations de M. le général Creuly................... 161
Oppidum de *Castel-Coz*, commune de Cap-Lizun (Finistère), communication de M. A. Bertrand....... 164
Rapport par M. Alex. Bertrand, sur l'ouvrage du Dr Gross, intitulé : *Les habitations lacustres du lac de Bienne* 166
Note sur le dolmen de Conflans-Ste-Honorine, par le même. — Observations de MM. Heuzey, Creuly et Perrot.. 169
Vases antiques en bronze trouvés en Corse, communication de M. E. Aubert, membre résidant. — Observations de MM. Bertrand et Guérin............ 171

Lampe antique trouvée à Trinquetaille (Bouches-du-Rhône); — statue d'athlète du théâtre de Vaison (Vaucluse); inscriptions diverses de Clermont-Ferrand et de Luxeuil, communication de M. J. Quicherat.. 172
Renouvellement du Bureau pour l'année 1874..... 176
Note sur une tessère des héliastes, par M. A. Dumont, membre résidant........................ 177
Sceau inédit des Quinze-Vingt, communiqué par M. Bonsergent. — Observations de M. Demay...... 179
Note de M. Demay sur plusieurs empreintes de sceaux communiquées par M. Ph. Salmon, associé correspondant.................................. 180
Note de M. E. Hucher sur une pièce de fiançailles du XIVe siècle...................................... 181

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.